

ÊTRE PROCHE
POUR VOIR PLUS LOIN

saar^{LB}



RAPPORT FINANCIER 2020

COMPTES ANNUELS
HGB

Landesbank Saar (SaarLB)
Ursulinenstraße 2
66111 Sarrebruck/Allemagne
HRA 8589 Sarrebruck

Sommaire

Rapport de gestion de la SaarLB pour l'exercice 2020	7
La SaarLB	7
Système de pilotage de la banque	10
Conditions économiques générales	10
Allemagne	10
France	11
Secteur financier	11
Évolution des activités	12
Situation financière	17
Situation patrimoniale	21
Publication du rapport spécial non financier au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB	22
Déclaration générale synthétique	22
Rapport prudentiel	23
Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques	23
Gestion des capitaux	24
Risque de crédit	28
Risque de marché	36
Risque de liquidité	39
Risque opérationnel	43
Risque de réputation	45
Récapitulatif de l'exposition aux risques	45
Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	47
Rapport prévisionnel et opportunités	49
Contexte économique attendu	49
Prévision sur l'évolution de la banque et des principaux indicateurs financiers de performance	51
Comptes annuels de la SaarLB pour l'exercice 2020	54
Bilan au 31/12/2020 de la Landesbank Saar	54
Compte de résultat de la Landesbank Saar de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020	60
État des variations des capitaux propres	63

Tableau des flux de trésorerie	64
Annexe.....	66
Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation.....	66
(1) Bases	66
(2) Conversion monétaire.....	66
(3) Méthodes comptables et d'évaluation.....	67
Informations sur le bilan	71
(4) Actifs	71
(5) Passifs	76
(6) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle	77
(7) Impôts différés	78
Informations concernant le compte de résultat.....	79
Autres informations.....	80
(8) Affectation des bénéfices.....	80
(9) Rapport additionnel.....	80
(10) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan.....	80
(11) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres	81
(12) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur.....	82
(13) Informations sur les montants ne pouvant être distribués.....	84
(14) Effectifs	85
(15) Rémunération des membres du comité de direction et du conseil d'administration	85
(16) Honoraires du commissaire aux comptes	86
(17) Prestations fournies à des tiers	86
(18) Opérations de mise en pension et emprunts de titres.....	86
(19) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux	87
(20) Parts détenues par la SaarLB.....	94
(21) Organes administratifs de la SaarLB	95
(22) Relations avec des entreprises et personnes liées	97
(23) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi	98
Déclaration des représentants légaux	99
Annexe aux comptes annuels	100
Documents FEEU de la SaarLB au 31 décembre 2020.....	101
Attestation du commissaire aux comptes indépendant	103
Décision d'utilisation des bénéfices.....	113
Rapport du Conseil d'administration.....	114



RAPPORT DE GESTION DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2020

LA SAARLB

La Landesbank Saar (dénommée ci-après « SaarLB ») est un établissement public doté de la personnalité morale, dont le siège est à Sarrebruck. Au 31/12/2020, les actionnaires de la SaarLB se présentent comme suit :

Sarre :	74,90 %
Sparkassenverband Saar, Sarrebruck :	25,10 %

Conformément à la loi sarroise sur les caisses d'épargne et aux statuts de la banque, la SaarLB est la banque centrale des caisses d'épargne et également banque d'affaire, banque de commerce extérieur, banque publique et banque communale. Aux termes de ses statuts, la banque peut effectuer des opérations bancaires de toute sorte et d'autres opérations servant ses objectifs. La SaarLB est autorisée à émettre des obligations hypothécaires selon la loi sur les obligations hypothécaires ainsi que d'autres obligations. Par ailleurs, la Landesbank Saar entretient une caisse d'épargne-construction de droit public sous forme d'institution juridiquement dépendante de la banque (LBS). Compte tenu de sa mission publique, les opérations de la banque sont à gérer selon des principes commerciaux qui s'appliquent également aux opérations avec les actionnaires.

La SaarLB s'est établie comme banque régionale franco-allemande. Pour étayer son profil franco-allemand et consolider son réseau sur les deux marchés, la banque a établi en 2019 la plate-forme numérique « Pôle franco-allemand » servant d'intermédiaire dans les investissements transfrontaliers.

Le marché cible de la SaarLB englobe l'Allemagne, la France et certaines parties de la Grande Région. Dans certaines activités commerciales, les réglementations peuvent être élargies pour permettre de conclure des marchés sélectifs avec des clients en Belgique et en Suisse. La banque définit ses marchés régionaux comme suit :

Marché régional Allemagne :	Sarre, Rhénanie-Palatinat et certaines parties de la Grande Région
Marché régional élargi Allemagne :	circonscriptions administratives de Darmstadt, Karlsruhe et Fribourg
Marché régional France :	Grand-Est
Marché régional élargi France :	régions limitrophes Hauts-de-France, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément à son approche stratégique, la banque donne la priorité à ses marchés régionaux. Pour promouvoir les activités de vente, la SaarLB gère un centre d'affaires à Mannheim, à Trèves et à Coblenche ainsi que, côté français, une filiale à Strasbourg (SaarLB France) et un centre d'affaires à Paris.

Les produits et services de la SaarLB correspondent pour l'essentiel à ceux d'un établissement de crédit universel. Dans ce cadre, le modèle commercial se concentre en premier lieu sur les produits et services relatifs aux crédits dans le long terme.

En regard notamment des prescriptions relatives au ratio des fonds propres de base et de la gestion des liquidités, la banque a mis en place une gestion des actifs à risques pondérés dans le cadre de la gestion globale de portefeuille axée sur les risques et les produits. Les risques interdisciplinaires découlant de portefeuilles existants et/ou de nouveaux contrats sont externalisés à des partenaires de coopération (établissements de crédit/caisses d'épargne, clients institutionnels, etc.) via des syndications sur la base d'objectifs à court et moyen terme.

Par rapport au total du bilan, la SaarLB est le plus important établissement de crédit ayant son siège en Sarre.

La SaarLB a subdivisé ses activités en différents secteurs comme suit :

Clientèle d'entreprises

Le secteur Clientèle d'entreprises comprend les activités réalisées avec les petites et moyennes entreprises allemandes et françaises. Dans ce secteur, la banque propose, outre le financement de crédit classique, des produits de gestion des placements, des taux d'intérêt et des devises, mais aussi des produits dans le domaine du commerce extérieur et des opérations de paiement et conseille les clients sur le plan économique dans le cadre du financement de leurs entreprises. En France, l'octroi de crédits à la clientèle à caractère public (communes et entreprises municipales et similaires) ainsi que l'accompagnement des financements PPP sont affectés au secteur Clientèle d'entreprises.

Immobilier

Le secteur Immobilier englobe le financement de l'immobilier commercial. Les opérations sont conclues en bilatéral ou sous forme de « club deals » pilotés par la banque. La prospection du marché se concentre sur les investisseurs institutionnels qui investissent à leur tour principalement dans l'immobilier de bureaux ou commercial et dans l'immobilier résidentiel et commercial sur de grandes surfaces. La SaarLB, en tant que prestataire, accompagne par ailleurs des mesures de promotion immobilière ainsi que des mesures PPP pour les investissements dans l'équipement, la formation et d'autres mesures de construction publiques.

Financements de projets

Le secteur Financements de projets englobe le financement de projets, en premier lieu dans le domaine des énergies renouvelables (ENR). Dans le domaine des ENR, la SaarLB, prestataire financier, accompagne les initiateurs de projets et les fabricants de petite et moyenne taille qui investissent dans les parcs éoliens et/ou solaires. De nombreux clients du secteur opérationnel sont encadrés de part et d'autre de la frontière. La banque ne finance pas de parcs éoliens marins.

Clients privés et institutionnels

Le secteur Clients privés et institutionnels s'occupe du conseil et de la gestion des fortunes ainsi que de la distribution de produits du marché financier et du marché des capitaux pour les clients privés fortunés et les investisseurs institutionnels. Ici, l'accent est mis sur le suivi et le conseil de clients privés fortunés.

Pour aiguïser son modèle commercial, la SaarLB a décidé de renoncer aux opérations avec les petits clients (à l'exception de la LBS) et a conclu en ce sens début 2019 un contrat de coopération avec la Caisse d'épargne de Sarrebruck. Les clients concernés ont eu la possibilité d'être transférés à la Caisse d'épargne de Sarrebruck. Ce processus a été mis en œuvre pour l'essentiel et a pris fin en majeure partie au 31 décembre 2020.

Clients communaux Allemagne

Le secteur Clients communaux Allemagne encadre à la fois des clients communaux allemands classiques et des entreprises municipales et similaires allemandes. Les clients communaux classiques sont des villes, des communes, des associations de communes, des districts, des syndicats intercommunaux, des organismes de gestion des eaux et des sols et des sociétés propres de droit public. Dans le cas des entreprises municipales et similaires, l'accent est mis sur les entreprises qui disposent d'un responsable public à raison d'au moins 50 %. L'approche comprend notamment la mise à disposition de liquidités, le suivi de la gestion des portefeuilles de dettes et le montage de crédits semi-obligataires communaux. Dans ce cadre, la SaarLB coopère avec les caisses d'épargne régionales.

LBS Landesbausparkasse Saar (LBS)

La LBS est une institution juridiquement dépendante, intégrée dans la SaarLB. Elle a sa propre identité sur le marché. Ses principales zones d'activité sont la Sarre et la France. Avec ses filiales et participations, la LBS, centre de prestations et de compétences « Tout ce qui a trait à l'immobilier », fait partie intégrante du Groupe financier des caisses d'épargne Saar. La coopération avec ces entreprises est étendue au suivi des encours et des personnes intéressées, en collaboration avec les caisses d'épargne sarroises. Dans ses principales activités avec des clients privés et, dans une moindre mesure, avec des clients commerciaux, l'épargne-construction et le financement d'immobilier résidentiel (achat et modernisation/réhabilitation) constituent les produits centraux. Pour les activités de modernisation/réhabilitation, la LBS propose également des conseils et la négociation de crédits d'encouragement octroyés par la KfW.

Trésorerie & Syndication

Le secteur est responsable de la gestion du registre des rentes foncières de la banque et s'occupe également de celle du fonds de garantie et du collatéral ainsi que de la gestion et de la tarification de la liquidité. Par ailleurs, le secteur Trésorerie & Syndication est chargé du suivi des placements stratégiques propres de la banque (placements directs et fonds spéciaux) et de la garantie du refinancement de la SaarLB. Enfin, la gestion des actifs à risques pondérés et les activités de syndication sont regroupées dans ce secteur. Les activités de syndication se concentrent sur le placement (syndication) de crédits à moyen et long terme ou de tranches de crédit dans les portefeuilles existants et/ou les nouveaux contrats de la banque dans le cadre du montage de « club deals » (avec un ou plusieurs partenaires consortiaux ou par syndication postérieure). L'accent est également mis sur le développement des activités commerciales et des contacts avec des partenaires de syndication tels que des banques, des caisses d'épargne et des clients institutionnels.

SYSTÈME DE PILOTAGE DE LA BANQUE

L'objectif stratégique de l'entreprise est opérationnalisé au niveau de la banque dans son ensemble par le biais des indicateurs de gestion stratégiques suivants. Ni la logique de calcul ni les indicateurs de gestion n'ont été modifiés au cours de l'exercice.

Indicateur de gestion	Méthode de calcul
Ratio CET1	Ratio des fonds propres de base durs : quotient des fonds propres de base durs réglementaires (CET1) et de l'ensemble des positions à risques.
Rendement des capitaux propres (avant impôts)	Résultat (annualisé) avant impôts par rapport aux capitaux propres moyens inscrits au bilan sur la période couverte par le présent rapport. On entend par capitaux propres la somme composée du capital social, de la réserve de capitaux, des bénéfices mis en réserve et du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux.
Résultats opérationnels	On entend par résultats opérationnels la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions, du résultat net du portefeuille de titres de transaction, plus la différence résultant d'autres produits et d'autres charges d'exploitation.
Coefficient d'exploitation	Charges administratives générales (y compris amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles) par rapport à la somme des résultats opérationnels.
Résultat avant impôts	Résultat avant impôts, corrigé des dotations (reprises) aux réserves conformément à l'article 340 f et à l'article 340 g HGB.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Allemagne

La pandémie de COVID 19 a pesé sur l'économie allemande en 2020. Selon les indications de l'Office fédéral des Statistiques, le produit intérieur brut corrigé de l'influence des prix a baissé de 5,0 % en 2020 par rapport à l'année passée. Cette régression met fin à la phase de croissance de l'économie allemande, qui a duré dix ans. Les dépenses de consommation des ménages privés, corrigées de l'influence des prix, ont baissé de 6,0 %. En revanche, la hausse des dépenses publiques de 3,4 % après correction de l'influence des prix a eu un effet stabilisateur. Les exportations (de - 9,9 % par rapport à l'année passée, après correction de l'influence des prix) et les importations (de - 8,6 % par rapport à l'année passée, corrigées de l'influence des prix) ont régressé pour la première fois depuis la crise financière et économique en 2009. Selon les indications de l'Office fédéral des Statistiques, la performance économique a souffert de la pandémie de COVID 19 dans presque tous les secteurs économiques (p. ex. commerce, transports et hôtellerie-restauration : - 6,3 % après correction de l'influence des prix, entreprises manufacturières : - 10,4 % après correction de l'influence des prix). En revanche, la valeur ajoutée brute dans la construction a augmenté de 1,4 % par rapport à l'année passée.

Selon l'enquête de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Sarre de janvier 2021, l'économie sarroise a continué sur sa lancée malgré le reconfinement. La reprise avait démarré à l'été 2020. Toutefois, le rythme de croissance devrait se ralentir durant les mois d'hiver 2020/2021. Le baromètre CCI, qui représente les activités actuelles de l'économie sarroise, s'est amélioré en

janvier 2021 pour la septième fois consécutive et s'est établi à 14,2 points. La situation conjoncturelle en Sarre est hétérogène. Alors que l'industrie profite de la hausse des investissements et de la demande de biens industriels, la situation est tendue dans les branches touchées par le confinement.

France

Rapportée au produit intérieur brut, l'économie française a plus fortement souffert de la pandémie de COVID 19 que l'économie allemande. Selon l'INSEE, le produit intérieur brut a baissé en 2020 de 8,3 %, soit la régression la plus importante subie par la France depuis l'après-guerre. Comme en Allemagne, les secteurs économiques du commerce, des transports, de l'hôtellerie-restauration ont été fortement touchés ; à la sortie du premier confinement notamment, les secteurs de la construction et de l'industrie ont commencé à se rétablir. Les dépenses de consommation des ménages privés ont baissé de 7,0 % en 2020, les dépenses publiques de 5,0 %. Les importations et les exportations ont régressé respectivement de 11 % et de 18 %.

Selon les informations de la société German Trade & Invest - Gesellschaft für Außenwirtschaft und Standortmarketing mbH, le gouvernement français a mis en place un système de protection de l'économie sous forme de garanties de crédits, de chômage partiel, de report d'impôts et de redevances pour prévenir les faillites d'entreprise et une forte hausse du chômage. En même temps, le gouvernement a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros, s'inscrivant dans le long terme. Ce plan doit renforcer, outre le développement économique, la protection du climat et la compétitivité. Les aides publiques octroyées ou promises jusqu'en novembre 2020 se sont élevées à environ 240 milliards d'euros au total.

SECTEUR FINANCIER

La Banque Centrale Européenne n'a pas modifié les taux directeurs dans le courant de l'année 2020. Le taux d'intérêt est toujours négatif (- 0,5 %) pour la rémunération d'avoirs des banques d'affaires sur la facilité de dépôt et pour les réserves excédentaires. Le taux d'intérêt pour les principales opérations de refinancement et le taux d'intérêt pour la facilité de refinancement de pointe sont restés inchangés à 0,00 % et 0,25 %.

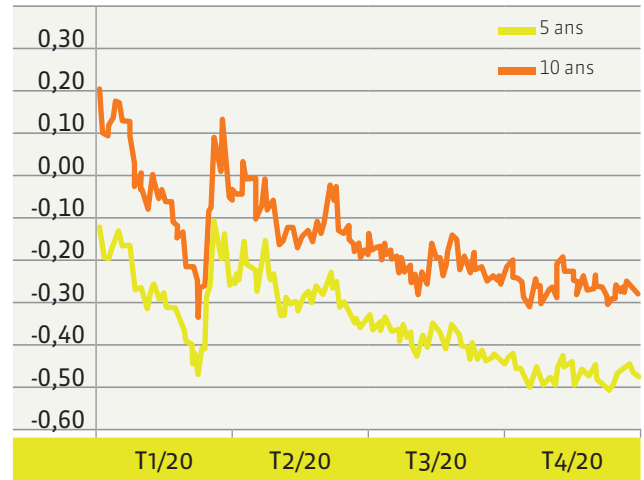
L'Euribor 3 mois a régressé en 2020. Le cours de clôture s'est établi à - 0,545 % au 31 décembre 2020 (contre - 0,383 % au 31 décembre 2019). Les intérêts dans le long terme ont baissé sur la période couverte par le présent rapport. L'intérêt à 5 ans s'est établi à - 0,4575 % en date du 31 décembre 2020 (- 0,1195 % au 31 décembre 2019), l'intérêt à 10 ans à 0,265 % (31 décembre 2019 : 0,211 %). Globalement, les intérêts sont restés à un niveau historiquement bas.

Euribor 3 mois – trimestre 1/20 – trimestre 4/20 en %



Source : Deutsche Bundesbank

Taux de swap trimestre 1/20 – trimestre 4/20 en %



Source : Reuters

Le marché monétaire et financier était toujours marqué par les mesures de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne sur la période couverte par le rapport. Cette politique monétaire a pour objectif de soutenir la reprise conjoncturelle dans la zone euro.

L'évolution sur le marché allemand des actions a été impacté par la pandémie de COVID 19 durant l'exercice 2020. Après avoir atteint son niveau le plus faible le 16 mars 2020 avec 8 256 points, l'indicateur allemand DAX a progressé, notamment au cours du second semestre 2020. Il a atteint son point culminant, soit 13 903 points, le 29 décembre 2020. Il a clos l'année boursière à 13 719 points, ce qui correspond à une hausse de 3,5 % par rapport à l'année passée.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

NOUVEAUX MARCHÉS

L'exercice 2020 a clos sur un volume de nouveaux contrats d'un montant de 1,64 milliard d'euros, restant ainsi inférieur de 0,7 milliard d'euros à la valeur comparative de l'année passée. Cette somme englobe 54 millions d'euros de crédits découlant d'aides octroyées dans le cadre de la pandémie de COVID 19.

Sur la période 2020 couverte par le présent rapport, le volume de nouveaux contrats de crédit s'est réparti comme suit sur les secteurs Clients :

En Allemagne (833 millions d'euros), les nouveaux contrats sont réalisés à raison de 41 % dans le secteur Clientèle d'entreprises. 35 % du volume de nouveaux contrats correspondent au secteur Clients communaux et 20 % au secteur Immobilier. Le reste se répartit sur les secteurs Financements de projets (4 %) et Clients privés et institutionnels (1 %).

En France, les 805 millions d'euros se répartissent à raison de 50 % sur le secteur Financement de projets, suivi du secteur Clientèle d'entreprises, clientèle à caractère public comprise. Les 8 % restants ont été générés dans le secteur du Financement immobilier.

Les marges du portefeuille de crédit Clients ont pu être maintenues à un niveau à peu près constant malgré la hausse du volume de remboursement et une légère baisse des marges dans le cadre des nouveaux contrats.

À la LBS, les nouveaux crédits se sont établis à 201 millions d'euros, soit une somme très légèrement supérieure à celle de l'année passée. En revanche, les nouveaux contrats d'épargne-construction ont sensiblement baissé (17 %).

RÉSULTAT

Les résultats opérationnels de la SaarLB ont légèrement baissé par rapport à la période comparative de l'année passée, passant de 141,6 millions d'euros à 140,1 millions d'euros et sont restés légèrement en deçà de nos attentes. Au cours de l'exercice 2020, les charges administratives (-79,7 millions d'euros) ont baissé de 2,9 millions d'euros par rapport à l'année passée (-82,6 millions d'euros).

Le résultat avant impôts s'est établi à 37,0 millions d'euros, notamment en raison du résultat de l'évaluation nettement plus faible. Il est ainsi resté sensiblement inférieur à la valeur de l'année passée (44,5 millions d'euros).

Corrigé des dotations et reprises aux réserves imposées au titre des articles 340 f HGB et 340 g HGB, l'indicateur de performance « Résultats avant impôts », qui s'établit à 37,4 millions d'euros, est aussi largement inférieur à la valeur comparative de l'année passée (81,5 millions d'euros). Il a été compté sur une non-atteinte des attentes initiales d'un montant de 48,3 millions d'euros du fait des éventuelles répercussions de la pandémie de COVID 19. Outre une hausse des provisions pour risque dans les opérations de crédit, le résultat des opérations sur titres a été plus faible, tout comme le résultat global de l'évaluation, comme on pouvait s'y attendre. Au premier semestre 2019, de nombreux titres ont été vendus pour renforcer la base de capital, ce qui, comme prévu, ne s'est pas répété en 2020.

Le ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1), soit le rapport entre les fonds propres de base durs et les positions à risques, s'est amélioré de 0,4 points de pourcentage. Il s'est établi à 13,1 % (13,0 % l'année passée), alors que le pronostic était de 12,7 %.

Le coefficient d'exploitation, soit le rapport entre les charges administratives et les résultats opérationnels, s'établit à 56,9 % au cours de la période couverte par le présent rapport. En raison de la baisse des charges administratives, il est resté inférieur au pronostic de 58,8 % et s'est très légèrement amélioré par rapport à l'année passée (58,3 %).

Le rendement des capitaux propres (RCP) s'élève à 4,9 % (6,1 % l'année passée). Corrigé des dotations et reprises de réserves imposées au titre des articles 340 f HGB et 340 g HGB, l'indicateur de performance « Rendement des capitaux propres » s'élève à 5,0 % (11,2 % l'année passée) et est ainsi bien inférieur au pronostic de 5,7 % établi l'année passée.

Le résultat au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Résultat

en millions d'euros		31/12/2020	31/12/2019	Δ millions	Δ en %
Excédent d'intérêt	[1]	133,2	127,8	5,3	4,2 %
Excédent des commissions	[2]	6,7	10,5	-3,7	-36,2 %
Résultat du portefeuille de titres de transaction	[3]	0,5	0,2	0,3	150,0 %
Autre résultat d'exploitation	[4]	-0,3	3,2	-3,4	109,4 %
Résultats opérationnels	[5]	140,1	141,6	-1,5	-1,1 %
Charges administratives	[6]	-79,7	-82,6	2,9	3,5 %
Résultat de l'évaluation*	[7]	-22,8	-14,2	-8,6	-60,6 %
Résultat de l'activité courante	[8]	37,6	44,8	-7,2	-16,1 %
Résultat exceptionnel	[9]	-0,6	-0,3	-0,2	100,0 %
Résultat avant impôts	[10]	37,0	44,5	-7,4	-16,9 %
Impôts	[11]	-18,4	-23,2	4,8	20,7 %
Résultat de l'exercice / perte de l'exercice	[12]	18,6	21,3	-2,6	-12,7 %
Ø capitaux propres inscrits au bilan **	[13]	752,0	725,6	26,4	3,6 %
Positions à risques (date de clôture)	[14]	5 739,5	5 636,4	103,1	1,8 %
Ø positions à risques	[15]	5 820,1	5 890,1	-70,0	-1,2 %
CET1	[16]	752,4	733,5	18,9	2,6 %
en %		31/12/2020	31/12/2019	Δ en points de %	
RCP ([10])/([13])	[17]	4,92 %	6,13 %	-1,20 %	
Coefficient d'exploitation ([6])/([5])	[18]	56,90 %	58,33 %	-1,42 %	
Ratio CET1 ([16])/([14])	[19]	13,11 %	13,01 %	0,10 %	

* concerne les postes 13, 14, 15, 16 de RechKredV

** composés du capital social, de la réserve des capitaux, des bénéfices non distribués, du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux

L'**excédent d'intérêts** de la SaarLB a augmenté en 2020 de 5,3 millions d'euros (soit 4,2 %) par rapport à l'année précédente, passant de 127,8 millions d'euros à 133,2 millions d'euros. Il a ainsi dépassé modérément nos attentes.

En raison du niveau toujours très bas des taux d'intérêt, on enregistre, outre la baisse des charges d'intérêts de -150,9 millions d'euros à -128,4 millions d'euros, une régression des produits d'intérêts qui sont passés de 269,3 millions d'euros à 256,0 millions d'euros. Le produit des intérêts issu des opérations de crédit et des transactions sur le marché monétaire a baissé de -7,9 millions d'euros et s'établit à 249,3 millions d'euros. Les charges d'intérêts absolues issues de dettes envers des établissements de crédit et les clients ont baissé de 7,2 millions d'euros ou de 7,5 % et s'élèvent à - 88,2 millions d'euros. Les dettes titrisées, quant à elles, s'établissent à - 28,2 millions d'euros, accusant ainsi une baisse de 1,5 million d'euros ou 5,1 %.

Les charges d'intérêts courantes pour les apports tacites ont baissé, s'établissant à -1,6 million d'euros (- 11,3 millions d'euros l'année passée). Cette régression s'explique par des échéances et/ou le retrait ciblé d'apports tacites effectué par la banque en 2019. Y faisaient face en 2020 des charges plus élevées du fait de l'emprunt de capitaux subordonnés d'un montant de -5,3 millions d'euros (-3,8 millions d'euros l'année passée).

Comme on pouvait s'y attendre, les produits courants issus d'actions et autres titres à revenu variable ont baissé durant l'exercice 2020 de 8,6 millions d'euros à 4,7 millions d'euros du fait de la reprise d'un fonds spécial en 2019.

Les produits et charges découlant d'opérations résiliées avant terme (indemnités de remboursement anticipé et reprises de swaps) ont atteint un solde de 4,2 millions d'euros en 2020 (contre 2,3 millions d'euros l'année passée).

Les excédents d'intérêts en 2020 se répartissent pour l'essentiel sur les secteurs Financements de projets à raison de quelque 26 %, Clientèle d'entreprises pour environ 25 % et Immobilier à raison d'env. 22 %. 17 % de l'excédent des intérêts sont imputables à la LBS. Le reste se répartit sur le secteur des Clients communaux (env. 8 %) et sur les secteurs externes à la clientèle, p. ex. Trésorerie ou Overhead.

L'**excédent des commissions** s'est établi à 6,7 millions d'euros, soit à une valeur inférieure de 36,2 % à celle de l'année passée (10,5 millions d'euros), et n'a pas répondu, et de loin, à nos attentes. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse des commissions dans les opérations de crédit (7,7 millions d'euros et 10,9 millions d'euros l'année passée) et des opérations sur titres (0,4 million d'euros et 1,2 million d'euros l'année passée), due à la pandémie de COVID 19.

En ce qui concerne la répartition sur les secteurs, la Clientèle d'entreprises, les Projets et les Clients privés & institutionnels ont contribué en grande partie à l'excédent des commissions en 2020. Les commissions de la LBS sont fortement impactées par les commissions d'intermédiation versées.

Les **autres résultats d'exploitation** sont de l'ordre de -0,3 million d'euros et donc inférieurs de - 3,4 millions d'euros à ceux de l'année passée (3,2 millions d'euros). La régression s'explique essentiellement par la suppression d'effets uniques de 2019 comme les remboursements de frais auprès de la LBS (coûts proportionnels de développement OSPlus LBS) par une entreprise liée, par un produit exceptionnel issu d'avoirs d'associations et par une baisse sensible de reprises de provisions.

Les autres produits d'exploitation ont baissé par rapport à l'année passée, passant de 8,7 millions d'euros à 5,3 millions d'euros. Ils englobent pour l'essentiel des bénéfices comptables sur options d'un montant de 1,4 million d'euros (contre 2,0 millions d'euros l'année passée) et des produits issus de la reprise de provisions pour 1,9 million d'euros (contre 3,2 millions d'euros l'année passée).

Les autres charges d'exploitation s'établissent à - 5,6 millions d'euros et n'ont donc guère évolué par rapport à l'année passée (- 5,5 millions d'euros). Elles comprennent pour l'essentiel les charges issues de l'ajout des intérêts des provisions dans le long terme d'un montant de - 3,2 millions d'euros (- 3,5 millions d'euros) et des amortissements sur options à l'échéance d'un montant de - 1,3 million d'euros (- 1,5 million d'euros l'année passée).

Les **charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles** ont diminué, passant de - 82,6 millions d'euros sur la période comparative de l'année passée à - 79,7 millions d'euros.

La régression des frais de personnel, qui sont passés de - 44,9 millions d'euros l'année passée à - 43,2 millions d'euros, s'explique essentiellement par le renouvellement décalé dans le temps de postes vacants et par de plus faibles charges au titre de la rémunération variable.

S'établissant à - 35,1 millions d'euros, les autres charges administratives sont inférieures de 1,2 million d'euros à celles de l'année passée (- 36,3 millions d'euros).

Ont fait face aux charges supplémentaires sensibles pour les cotisations obligatoires d'un total de - 12,1 millions d'euros (- 11,2 millions d'euros l'année passée) – dont notamment la redevance bancaire européenne et le fonds de garantie pour un total de - 8,1 millions d'euros (- 7,2 millions d'euros l'année passée) – des économies au niveau des frais matériels pour le personnel d'un montant de 0,3 million d'euros, du fait de la pandémie de COVID 19. D'autres allègements ont été enregistrés dans les coûts immobiliers (- 3,3 millions d'euros contre - 3,7 millions d'euros l'année passée) du fait de réductions de loyer. Le décalage dans le temps de projets prévus a également débouché sur des charges nettement plus faibles de - 1,4 million d'euros contre - 2,3 millions d'euros l'année passée. La SaarLB a appliqué l'option sur la taxe sur la valeur ajoutée pour la première fois au cours de l'année 2020 couverte par le présent rapport. En appliquant cette option sur la taxe sur la valeur ajoutée, il a été possible, pour certaines factures fournisseurs de déduire la TVA payée en amont et, par là même, de réduire les charges administratives d'un montant supplémentaire de 0,2 million d'euros.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles, d'un montant de - 1,4 million d'euros, sont restés identiques à ceux de l'année passée (- 1,4 million d'euros).

Le **résultat d'évaluation issu des opérations sur les crédits, les participations et les titres, y compris des dotations aux réserves au titre des articles 340 f et g HGB**, a très fortement baissé en 2020, passant de -14,2 millions d'euros à -22,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le résultat d'évaluation dans les opérations sur les crédits a été caractérisé par des corrections de valeur individuelle dans les secteurs Clientèle d'entreprises et Financements de projets. Le résultat d'évaluation est passé de - 0,7 million d'euros l'année passée à - 24,4 millions d'euros.

Les dotations nettes aux corrections de valeur individuelle (- 20,6 millions d'euros contre une reprise nette de 0,4 million d'euros l'année passée), tout comme les dotations nettes aux provisions forfaitaires de - 3,3 millions d'euros ont largement dépassé les valeurs de l'année passée (dotation nette de - 1,1 million d'euros). - 0,5 million d'euros a été injecté dans le fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux au titre de l'article 340 g HGB sur l'année couverte par le présent rapport (contre - 22,0 millions d'euros l'année passée).

Comme on pouvait s'y attendre, le résultat d'évaluation issu des opérations sur les titres a baissé de - 21,2 millions d'euros et s'est établi avec 1,9 million d'euros à un niveau très inférieur à celui de l'année passée qui avait bénéficié de l'impact positif de la vente de titres et de la reprise d'un fonds spécial dans le cadre de l'optimisation des actifs à risques pondérés (RWA).

Par ailleurs, il n'a pas été réalisé de bénéfices sur la vente de participations ; ceux-ci sont donc passés de 0,3 million d'euros à 0,0 million d'euros.

Compte tenu des impôts d'un montant de - 18,4 millions d'euros – qui englobent des arriérés d'impôts nets sur des années précédentes d'un montant de 3,7 millions d'euros – l'**excédent annuel** s'établit en 2020 à 18,6 millions d'euros (contre 21,3 millions d'euros l'année passée). Les charges fiscales englobent un résultat fiscal différé de 3,9 millions d'euros (1,5 million d'euros l'année passée).

SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la SaarLB a connu une évolution stable en 2020 malgré la pandémie de coronavirus.

La couverture des hypothèques au titre de l'article 28 de la loi allemande sur les obligations hypothécaires (PfandBG) s'est établie à 787 millions d'euros au 31/12/2020 et est supérieure de 111 millions d'euros à la valeur de l'année passée (658 millions d'euros). Les obligations hypothécaires en circulation ayant baissé à raison de 34 millions d'euros, l'évolution des actifs de couverture a fait que l'excédent de couverture s'est établi au 31/12/2020 à env. 70 % et est donc supérieur de 38 points de pourcentage au niveau de l'année passée (2019 : 32 %) et toujours supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

La masse de couverture pour les obligations hypothécaires publiques au titre de l'article 28 PfandBG a augmenté de 214 millions d'euros pour s'établir à 3 319 millions d'euros au 31/12/2020 (3 105 millions d'euros au 31/12/2019). La circulation des obligations hypothécaires publiques a légèrement augmenté, passant de 2 199 millions d'euros à 2 233 millions d'euros. L'excédent de couverture s'établit à environ 49 % au 31/12/2020, soit à un niveau supérieur à celui du 31/12/2019 (41 %) et toujours supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

En ce qui concerne le financement sur le marché des capitaux, le volume placé en 2020 s'est élevé à 1 170 millions d'euros (contre 1 007 millions d'euros en 2019). Toutes les émissions non sécurisées placées relevaient en 2020 de la catégorie d'émission « privilégié ».

Comme par les années passées, le financement sur le marché des capitaux a été réalisé en majeure partie dans le cadre de placements privés auprès de clients et d'investisseurs financiers. En 2020, la SaarLB a lancé une émission publique de type « sub-Benchmark » dans le domaine public sécurisé. Presque les deux tiers des levées de capitaux ont eu lieu au sein du groupe des caisses d'épargne et des banques régionales. La fidélisation des investisseurs dans le réseau, mais aussi en dehors du Groupe financier des caisses d'épargne, reste donc un élément central pour la SaarLB.

L'évolution des conditions de refinancement dépend non seulement de la marge de crédit, mais aussi, pour une part essentielle, de la courbe swap et de celle du marché monétaire.

Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, la SaarLB a apporté des actifs d'un montant d'env. 541 millions d'euros en garantie auprès de la Banque Fédérale Allemande (contre 604 millions d'euros l'année passée). La SaarLB a ainsi pu faire face à ses engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement.

Nous renvoyons au rapport prudentiel pour ce qui est de la **gestion des liquidités**.

La part de la couverture de positions nettes en devises est insignifiante en regard des activités commerciales focalisées sur l'Allemagne et la France. L'octroi de nouveaux prêts tout comme le refinancement correspondant se font en premier lieu en euros.

Les dettes de la SaarLB se présentent comme suit :

en millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			en millions d'euros	%
Établissements de crédit	3 788,3	3 727,8	60,5	1,6
Clients	6 084,6	6 082,6	2,0	0,0
Dettes titrisées	4 147,5	3 732,3	415,2	11,1
Capital subordonné	172,8	164,8	8,0	4,9
Total des dettes	14 193,2	13 707,5	485,7	3,5

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont augmenté de 60,5 millions d'euros (soit 1,6 %) par rapport à l'année précédente et se sont établies à 3 788 millions d'euros. Le facteur déterminant a été l'évolution des prêts transférés (+ 205 millions d'euros) et des opérations de mise en pension de titres (+ 130 millions d'euros) en raison de la participation aux opérations effectuées dans le long terme avec la Banque Centrale Européenne. Y a fait face en premier lieu une régression des opérations monétaires à raison de 222 millions d'euros. L'évolution détaillée en fonction du type de produit est présentée dans le tableau ci-dessous « Structure des dettes ».

Les **dettes envers les clients** sont restées pratiquement inchangées avec 6 085 millions d'euros. L'évolution détaillée en fonction du type de produit découle du tableau ci-dessous « Structure des dettes ».

Les **dettes titrisées** ont augmenté de 415 millions d'euros en 2020 pour s'établir à 4 148 millions d'euros. Au niveau de la structure, les obligations non sécurisées ont augmenté d'un montant de 347 millions d'euros et les obligations sécurisées de 68 millions d'euros.

Le **capital subordonné** a connu une hausse de 8 millions d'euros pour s'établir à 173 millions d'euros.

La structure détaillée des dettes se présente comme suit :

en millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			en millions d'euros	%
Dettes envers les établissements de crédit	3 788,3	3 727,8	60,5	1,6
Crédits semi-obligataires non sécurisés	906,0	880,1	25,9	2,9
Obligations nominatives sécurisées	337,5	375,8	-38,3	-10,2
Opérations monétaires	377,2	599,3	-222,1	-37,1
Prêts transférés	1 462,8	1 257,9	204,9	16,3
Autres emprunts à long terme	205,3	181,0	24,3	13,4
Dépôts à vue	30,5	73,9	-43,4	-58,7
Autres dépôts à court terme	2,5	2,4	0,1	4,2
Dépôts d'épargne	31,3	31,3	0,0	0,0
Opérations d'open market	350,0	200,0	150,0	75,0
Opérations de pension	0,0	20,1	-20,1	-100,0
Divers	85,3	106,0	-20,7	-19,5
Dettes envers les clients	6 084,6	6 082,6	2,0	0,0
Crédits semi-obligataires non sécurisés	1 045,1	956,8	88,3	9,2
d'autres organisations financières	846,9	795,3	51,6	6,5
d'organisations non financières	197,3	161,1	36,2	22,5
Crédits semi-obligataires privilégiés par la loi sur les garanties de dépôts (EinSiG)	0,9	0,3	0,6	200,0
Obligations nominatives sécurisées	1 265,3	1 314,8	-49,5	-3,8
d'autres organisations financières	1 146,4	1 107,1	39,3	3,5
d'organisations non financières	118,8	207,6	-88,8	-42,8
Obligations nominatives privilégiées par EinSiG	0,0	0,0	0,0	-
Opérations monétaires	422,9	960,4	-537,5	-56,0
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	422,6	960,0	-537,4	-56,0
Opérations monétaires privilégiées par EinSiG	0,3	0,4	-0,1	-25,0
Autres emprunts à long terme	171,3	178,0	-6,7	-3,8
d'autres organisations financières	151,3	154,9	-3,6	-2,3
d'organisations non financières	20,0	23,1	-3,1	-13,4
Emprunts à long terme privilégiés par EinSiG	0,0	0,0	0,0	-
Dépôts à vue	1 786,9	1 371,8	415,1	30,3
d'autres organisations financières	477,7	258,2	219,5	85,0
d'organisations non financières	1 205,9	998,7	207,2	20,7
Dépôts à vue privilégiés par EinSiG	103,3	115,0	-11,7	-10,2
Autres dépôts à court terme	462,4	426,2	36,2	8,5
d'autres organisations financières	43,0	42,1	0,9	2,1
d'organisations non financières	415,8	381,9	33,9	8,9
Dépôts à vue privilégiés par EinSiG	3,6	2,2	1,4	63,6
Dépôts d'épargne	898,4	866,5	31,9	3,7
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	3,7	4,1	-0,4	-9,8
Dépôts d'épargne à court terme privilégiés par EinSiG	894,8	862,4	32,4	3,8
Autres	32,3	8,1	24,2	298,8
Dettes titrisées	4 147,5	3 732,3	415,2	11,1
Obligations au porteur non sécurisées	3 011,8	2 664,9	346,9	13,0
Obligations au porteur sécurisées	1 135,7	1 067,4	68,3	6,4
Dettes subordonnées	172,8	164,8	8,0	4,9
Dettes subordonnées d'autres organisations financières non privilégiées par l'obligation de garantie	172,8	164,8	8,0	4,9
Total des dettes	14 193,2	13 707,5	485,7	3,5

Sur les émissions non sécurisées/non couvertes de la catégorie privilégiée de premier rang d'un montant de 1 726 millions d'euros en au 31/12/2020,

- 1 317,6 millions sont des obligations au porteur,
- 249,0 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'établissements de crédit,
- 101,0 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'organisations de droit public,
- 58,4 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'autres organisations financières.

Les **capitaux propres inscrits au bilan** ont baissé de 11,2 millions d'euros pour atteindre 557,1 millions d'euros. L'échéance et/ou l'annulation et le remboursement d'apports tacites inscrits dans le capital souscrit, d'un montant de 20 millions d'euros, a eu un impact négatif. Y fait face une dotation aux bénéfices non distribués sur l'affectation du bénéfice pour l'exercice 2019 (9,8 millions d'euros) et sur l'excédent de l'exercice 2020 (1,9 million d'euros). Le bénéfice du bilan s'établit à 16,8 millions d'euros et est ainsi inférieur de 2,4 millions d'euros au résultat de l'année passée (19,2 millions d'euros).

Nous renvoyons au chapitre sur le rapport prudentiel pour la présentation de la **dotation réglementaire en capitaux propres** et des indicateurs réglementaires qui en découlent.

Les **engagements hors bilan** de la SaarLB sont déterminés par des engagements de crédit irrévocables ainsi que des passifs éventuels. Avec un volume total de 1 439 millions d'euros au 31/12/2020, ces engagements ont augmenté par rapport à l'année passée (1 312 millions d'euros). Ils sont pris en compte dans le cadre de la gestion des liquidités.

Il n'existe pas de lignes de crédit promises en faveur de la SaarLB.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en majeure partie dans le cadre de la gestion actif/passif et servent principalement à couvrir les propres risques de marché. Le volume nominal a baissé de 1 583 millions d'euros. Il s'établit à présent à 11 691 millions d'euros (contre 13 274 millions d'euros l'année passée). Ceci concerne à raison d'environ 96 % (99 % l'année passée) les dérivés sur taux d'intérêt aux fins de couverture du risque de variation des taux d'intérêt.

Au cours de l'exercice 2020, la solvabilité de la SaarLB a été assurée à tout moment.

Notation

Les agences de notation Fitch Ratings (Fitch) et Moody's Investor Service (Moody's) ont octroyé à la SaarLB une cote d'émetteur de A- et A1. Les notations de Fitch ont été confirmées en avril 2020, celles de Moody's en décembre 2020.

La notation pour les obligations hypothécaires publiques a été confirmée à AAA par Fitch en novembre 2020.

Les notations pour les dettes à court terme sont restées inchangées avec F1 et P-1.

Au 31 décembre 2020, les principales notations de la SaarLB se présentent comme suit :

Fitch	
Désignation de la notation	Notation
Long-Term Issuer Default Rating	A-, négatif
Short-Term Issuer Default Rating	F1
Viability Rating	bb+
Derivative Counterparty Rating	A (dcr)
Long-Term Deposit Rating	A
Short-Term Deposit Rating	F1
Titres hypothécaires publics	AAA

Moody's	
Désignation de la notation	Notation
Long-Term Deposit Rating	A1, stable
Short-Term Deposit Rating	P-1
Long-Term Issuer Rating	A1, stabil
Short-Term Issuer Rating	P-1
Baseline Credit Assessment	ba1
Adjusted Baseline Credit Assessment	baa2
Counterparty Risk Assessment	A1(cr)/P-1(cr)
LT Counterparty Risk Rating	A1

SITUATION PATRIMONIALE

Au 31/12/2020, le **total du bilan** de la SaarLB s'est établi à 15 157 millions d'euros et a augmenté de 3,3 % par rapport au 31/12/2019 (14 670 millions d'euros). L'évolution a été marquée essentiellement par le fait que la hausse de la réserve de trésorerie d'un montant de 663 millions d'euros et des créances sur clients à raison de 315 millions d'euros a été compensée en partie par la régression des créances sur les établissements de crédit pour un montant de 423 millions d'euros et des titres à hauteur de 102 millions d'euros.

Le **volume de crédits** de la SaarLB a baissé de - 0,2 % durant l'exercice 2020, passant de 15 079 millions d'euros à 15 045 millions d'euros.

en millions d'euros	2020	2019	Δ millions	Δ en %
Créances sur les établissements de crédit	460,0	882,8	-422,8	-47,9 %
Titres	1 029,8	1 132,0	-102,2	-9,0 %
Créances sur clients	12 116,4	11 801,6	314,8	2,7 %
Passifs éventuels	347,4	366,0	-18,6	-5,1 %
Engagements de crédit irrévocables	1 091,2	896,9	194,3	21,7 %
Volume de crédit	15 044,8	15 079,3	-34,5	-0,2 %

Les **créances sur les établissements de crédit** ont diminué d'environ - 423 millions d'euros par rapport à l'année passée, s'établissant à 460 millions d'euros au 31/12/2020 contre 883 millions d'euros au 31/12/2019. La baisse porte en premier lieu sur les opérations monétaires.

Les **portefeuilles de titres** sont passés de 1 132 millions d'euros à 1 030 millions d'euros (- 9,0 %) au cours de l'exercice écoulé. Cette baisse s'explique notamment par des amortissements et par la reprise d'un fonds de titres.

À la date de clôture du bilan, les titres immobilisés comprennent des charges latentes d'un montant de 0,1 million d'euros (contre 3,5 millions d'euros l'année passée). Les réserves latentes, quant à elles, s'établissent à 26,8 millions d'euros (24,8 millions d'euros l'année passée).

Les **créances sur clients**, déterminées pour l'essentiel par les activités principales de la banque, ont augmenté de 2,7 %, passant à 12 116 millions d'euros. Voir le chapitre Évolution des affaires pour plus de détails sur le développement des nouveaux contrats.

Les **passifs éventuels** se sont établis au 31/12/2020 à 347 millions d'euros et sont ainsi inférieurs de 5,1 % au niveau de l'année passée (366 millions d'euros). La régression touche principalement des clients étrangers à raison de 18,8 millions d'euros.

Les **engagements de crédit irrévocables** ont augmenté de 194 millions d'euros, passant à 1 091 millions d'euros.

PUBLICATION DU RAPPORT SPÉCIAL NON FINANCIER AU TITRE DE L'ARTICLE 289B PARAGRAPHE 3 HGB

La SaarLB établit au 26 mars 2021 un rapport spécial au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB. Le rapport est publié sur le site web de la SaarLB et peut être consulté sur le site :

<https://www.saarlb.de/Nachhaltigkeitsbericht-2020.pdf>

DÉCLARATION GÉNÉRALE SYNTHÉTIQUE

Au cours de l'exercice écoulé, l'évolution des résultats, de la situation financière et du patrimoine de la SaarLB a été marquée essentiellement par une régression du volume de nouveaux contrats, due à la pandémie du coronavirus, notamment dans l'immobilier commercial. Cet effet a pu être compensé par un volume élevé de nouveaux contrats dans les opérations de crédit

au dernier trimestre 2019 et au premier trimestre 2020.

La baisse du volume de nouveaux contrats s'est également répercutée sur les commissions, débouchant sur un résultat fortement en baisse.

L'excédent des intérêts a été caractérisé par des effets uniques relativement élevés en raison de remboursements avant terme. Les charges d'intérêt nettement plus faibles pour les apports tacites et les capitaux subordonnés, telles que prévues, ont également eu un impact positif.

Il a cependant été nécessaire de rehausser sensiblement la provision pour risques, ce qui a réduit sensiblement le résultat avant impôts.

En résumé, nous estimons que l'évolution des activités de la SaarLB au cours de l'exercice écoulé s'est maintenue à un niveau encore adéquat dans un contexte difficile. Le ratio des fonds propres de base durs, de 13,1 %, est légèrement supérieur au niveau de l'année passée. Le bénéfice avant impôts de la SaarLB a baissé de -7,4 millions d'euros par rapport à l'année passée et s'est établi à 37,0 millions d'euros.

RAPPORT PRUDENTIEL

Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB, LBS comprise, sont fondées sur des principes standardisés. Le pilotage des filiales et des entreprises en participation s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie prudentielle de la SaarLB. En accord avec la stratégie commerciale, le Comité de direction réglemente la gestion des principales catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit, les risques liés aux prix du marché (dans les sous-types de risques Risques de variations des taux d'intérêt et Risques d'écart), les risques de liquidité (dans le sous-type de risque Risque d'insolvabilité), les risques opérationnels et les risques de réputation. Le Comité de direction garantit et surveille l'application de ces règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter. Le système de gestion des risques ne tient pas compte des effets de diversification entre les types de risques ni des opportunités (de rendement).

Le rôle de la stratégie prudentielle est donc de définir des limites pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques. Toutes les positions à risques auxquelles sont confrontées la banque, la LBS et le fond spécial de titres sont mesurées et gérées dans le cadre d'une approche intégrée.

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences

minimales de gestion des risques (MaRisk) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle commercial de la SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

L'unité Contrôle de gestion des risques est subordonnée au chef du ressort Pilotage central et Développement de l'entreprise. Cette unité est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le département Crédit est responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. Le rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'Audit interne est directement subordonné au Comité de direction et sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle du risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence s'étend également aux activités et processus externalisés. L'Audit interne accomplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et réglementaires (p. ex. loi allemande sur le crédit – p. ex. KWG, MaRisk).

Selon la loi relative au redressement et à la résolution d'établissements bancaires et de groupes financiers (loi de redressement et de résolution bancaire, SAG), tous les instituts sont tenus d'élaborer un plan de redressement à la demande de l'office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) et de le soumettre dans les six mois à l'office de surveillance. Ceci se fait indépendamment du fait qu'un redressement ou une résolution de l'établissement soit nécessaire ou semble probable. La SaarLB a mis à jour le plan de redressement existant à la demande du BaFin et l'a envoyé en novembre 2020 au BaFin et à la Banque Fédérale Allemande. La SaarLB vérifie régulièrement si le plan doit être potentiellement adapté. Aucun des indicateurs d'alerte précoce et de redressement définis n'a enfreint une valeur seuil autant à la date de clôture du rapport que sur toute la période couverte par le présent rapport.

Gestion des capitaux

Les dispositions du règlement CRR tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques sont essentiels pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

Capitaux réglementaires

La SaarLB utilise l'approche de notation interne avancée (IRBA) pour calculer les exigences de fonds propres conformes au règlement CRR. Elle dispose en complément de l'autorisation du BaFin d'utiliser les techniques d'atténuation du risque de crédit conformément à l'article 143 paragraphe 3 CRR.

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les réserves y compris le

fonds pour risques bancaires généraux aux termes de l'art. 340g HGB) et du capital complémentaire (entre autres dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

Les indices pour les fonds propres de base durs, les fonds propres de base et les fonds propres globaux – le ratio éléments de fonds propres / positions à risques déterminées conformément aux prescriptions du règlement CRR – ne doivent pas être inférieurs aux exigences minimales réglementaires. La SaarLB a instauré en interne des prescriptions plus rigoureuses.

Des mesures ont été prises dans le cadre d'une planification à moyen terme sur une période de trois ans dans le but de respecter durablement ces prescriptions. C'est l'unité Stratégie et Assistance de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite collecté par l'unité Controlling et Pilotage central, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

La présente planification de base est complétée par un stress adverse sur les indices réglementaires. Le scénario de stress retenu sur tout l'horizon de planification est utilisé comme preuve du rendement durable de la SaarLB, même en période de crise, car les exigences réglementaires sont respectées sur toute la période de planification, également dans le scénario adverse.

Les indices au titre du règlement CRR à la date de clôture du rapport et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous.

Indices au titre du règlement CCR (en millions d'euros ou en %)	31/12/2020	31/12/2019
Positions à risques	5 739	5 636
Fonds propres	944	943
dont fonds propres de base	772	754
dont fonds propres de base durs	752	734
Coefficient global	16,5 %	16,7 %
Ratio des fonds propres de base	13,5 %	13,4 %
Ratio des fonds propres de base durs	13,1 %	13,0 %

Le ratio des fonds propres de base durs et le ratio des fonds propres de base de la SaarLB ont légèrement augmenté sur la période couverte par le présent rapport du fait de la hausse d'éléments constitutifs durs du capital de base, et ceci malgré des positions à risques plus élevées. Le coefficient global a légèrement diminué du fait de la baisse des éléments constitutifs des fonds propres complémentaires et de la hausse des positions à risques.

- L'augmentation des fonds propres base durs découle essentiellement de l'affectation des résultats de l'exercice 2019, à savoir (1) de l'alimentation du fonds pour risques bancaires généraux constitué au titre de l'article 340g HGB (environ + 22,0 millions d'euros) et (2) de la hausse des bénéfices non distribués (env. + 11,9 millions d'euros) compte tenu (3) de la

suppression du bénéfice intermédiaire (environ -16,8 millions d'euros) et (4) de la régression du poste déductible pour les immobilisations incorporelles (environ +1,7 million d'euros).

- La hausse des fonds propres de base résulte des effets (1) à (4). Quant aux fonds propres de base supplémentaires, (5) l'imputation des apports tacites ne change pas par rapport à l'année passée.
- La hausse des fonds propres s'explique pour l'essentiel par les effets (1) à (5) déjà décrits. Le (7) remboursement avant terme prévu (environ -3,2 millions d'euros) et (8) l'amortissement (environ -4,1 millions d'euros) d'emprunts subordonnés, ainsi que (9) la baisse de l'excédent de provisions pour dépréciation (environ -18,1 millions d'euros) réduisent la hausse des emprunts subordonnés par une nouvelle émission (environ +8,0 millions d'euros) dans les fonds propres complémentaires (6). La régression de l'excédent de provisions pour dépréciation est la conséquence de défaillances dans le portefeuille de clients IRBA.
- La hausse des actifs à risques est due pour l'essentiel à des détériorations dans les migrations de notation au sein du portefeuille de clients IRBA.

Même en tenant compte des exigences spécifiques du BaFin en matière de capitaux dans le cadre du processus réglementaire de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP), les taux minimaux réglementaires ont été respectés tout au long de la période couverte par le présent rapport, tout comme les taux internes plus rigoureux visés par la SaarLB. Le coefficient de fonds propres visé est pour la SaarLB redondant avec le coussin de conservation des fonds propres et a été respecté sur toute la période couverte par le présent rapport. Les exigences minimales réglementaires ont été largement respectées. Les résultats des tests de stress exigés par le règlement CRR confirment le niveau globalement approprié des fonds propres de la SaarLB.

Capital économique (capacité à supporter les risques)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

Sur la période couverte par le présent rapport, la masse de couverture des risques a été calculée fondamentalement sur la base des normes d'information financière HGB et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter.¹

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Delta
Résultat après impôts	1,0	20,8	-19,8
+ capital de base	254,6	254,6	0,0
+ réserves	580,4	558,1	22,3
+ substituts aux capitaux propres	0,0	20,0	-20,0
+ réserves et charges latentes	205,8	210,0	-4,2
Masse de couverture des risques	1 041,8	1 063,5	-21,7

¹ En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

La masse de couverture des risques a baissé d'env. 2 % par rapport à la fin de l'année passée. Les baisses très nettes dans les positions Résultat après impôts (essentiellement une conception plus conservatrice de la position, en renonçant entre autres à l'approche de dividendes prévus) et Substituts aux capitaux propres sont compensées par l'augmentation notable des bénéfices non distribués.

Dans le cadre de la gestion de la capacité économique à supporter les risques (ICAAP), la SaarLB surveille son profil de risque. Durant l'exercice couvert par le présent rapport, la banque a réalisé une fois par trimestre un calcul de sa capacité à supporter les risques en comparant le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture disponible au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, toutes les principales catégories de risque font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'une durée de détention d'un an et d'un niveau de confiance de 99,9 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont validés au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP à la date de clôture du rapport sont présentés dans le relevé ci-dessous :

Capacité économique à supporter les risques : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	201,3	250,0	81 %	159,5	250,0	64 %
Risque de marché	113,8	250,0	46 %	141,6	250,0	57 %
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(56,4)			(56,3)		
dont risque lié aux écarts de crédit	(57,4)			(85,3)		
Risque opérationnel	24,5	35,0	70 %	28,6	35,0	82 %
Risque stratégique/risque commercial						
Total	339,7	535,0	63 %	329,7	535,0	62 %
Masse de couverture disponible	1 041,8			1 063,5		
Masse de couverture économique libre	702,2			733,8		

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques). Les besoins en capital-risque du risque lié aux écarts de crédit, qui ont fortement baissé, résultent notamment d'une réduction du risque au premier trimestre de la période considérée. La très forte hausse des risques de crédit s'explique essentiellement par les évolutions négatives dans le cadre de la pandémie de coronavirus. On note ici en particulier une hausse du risque de perte issu de positions défaillantes (plus élevé en raison des effets de la pandémie). Globalement, les besoins en capital résultant des risques augmentent légèrement par rapport à l'année passée.

Outre le besoin en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque sont également déterminés dans plusieurs scénarios de stress, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit ; pour

les risques liés aux prix du marché, l'hypothèse choisie est une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées pour toutes les autres catégories de risques.

Déclin conjoncturel grave : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Risque de crédit	176,0	152,2
Risque de marché	96,2	117,6
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(50,6)	(49,8)
dont risque lié aux écarts de crédit	(45,6)	(67,8)
Risque opérationnel	17,7	19,8
Total	289,9	289,6
Masse de couverture économique libre	702,2	733,8
Masse de couverture économique libre après le stress	412,2	444,2

Globalement, la masse de couverture économique libre dépasse toujours de loin le besoin en capital à la date d'établissement du rapport, même dans l'hypothèse d'un déclin conjoncturel grave.

Sur la base des exigences du nouveau guide de l'autorité de tutelle allemande sur la capacité à faire face aux risques, la SaarLB réalise tous les ans un calcul normatif de la capacité à faire face aux risques. Dans ce cadre, les répercussions d'un déclin conjoncturel sur plusieurs années sont simulées (en s'inspirant du test de stress de l'ABE). À la date de clôture du rapport (31/12/2020), toutes les exigences réglementaires importantes sont respectées, également en situation de stress.

Risque de crédit

La SaarLB entend par risque de crédit un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, dû à la dégradation de la solvabilité, voire à la défaillance d'un débiteur. Le risque de crédit est décliné en deux types de risque : le risque de défaillance et le risque de migration d'un débiteur.

- Le risque de défaillance correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant d'un défaut de paiement imminent ou présent d'un débiteur.
- Le risque de migration correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant de la modification, au fil du temps, de la notation de crédit (classe de notation) du débiteur au sein des classes de notation.

Le risque de crédit comprend, en plus des risques directement liés aux crédits, p. ex. le risque de contrepartie et le risque émetteur ainsi que le risque-pays et le risque de participation.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement, à partir de la masse de couverture du risque, une limite pour les risques de défaillance. Afin de pouvoir réguler et surveiller les risques de concentration, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans les règles et directives de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. L'évaluation des risques de défaillance se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque unité bénéficiaire de crédit, c'est-à-dire de groupes de clients reliés (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGV de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne (incluant les entreprises municipales et similaires) et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon le règlement UE 575/2013 (CRR). Ils sont validés chaque année par la banque, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert. Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, en principe sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance.

Outre la probabilité de défaillance, déterminée via la procédure de notation, un autre paramètre essentiel utilisé pour mesurer les risques de crédit est la perte encourue en cas de défaut (Loss Given Default - abrégé ci-après LGD). Il en est tenu compte, avec la probabilité de défaillance, dans le calcul de la perte attendue. Le LGD que prend en compte la SaarLB reflète l'approche économique. Sur la base des expériences de perte faites dans le pool des banques régionales au niveau des modules de notation, les pertes attendues en cas de défaillance tenant également compte du niveau des futurs produits de la réalisation des garanties sont quantifiées.

Par ailleurs, il est tenu compte dans le calcul de la provision pour risque du facteur appelé Loss Identification Period (LIP). Le facteur LIP comprend la période entre la défaillance d'un emprunteur et la perception réelle de la défaillance par l'établissement de crédit. Le facteur LIP est déterminé sur la base des estimations d'experts pour les différents sous-portefeuilles. Ces estimations sont réexaminées tous les ans.

Afin de minimiser les risques économiques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le

Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

À l'aide du système d'alerte précoce mis en place - entre autres au moyen de l'établissement mensuel de listes d'alerte anticipée basée sur des signaux d'alerte précoce fixes - il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du marché, le traitement des crédits à problèmes au niveau du suivi du marché.

Les risques de défaillance issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le service de négoce. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (CRR), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un système informatique à l'échelle de la banque et imputées sur les lignes de crédit octroyées, lesquelles comprennent éventuellement aussi une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance à l'échelle de la banque. La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement pour les groupes de clients liés en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des secteurs. Enfin, la fixation des prix dans les nouveaux contrats doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision importante d'octroi de crédit, il est prévu que les services de marché et de suivi de marché compétents veillent, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

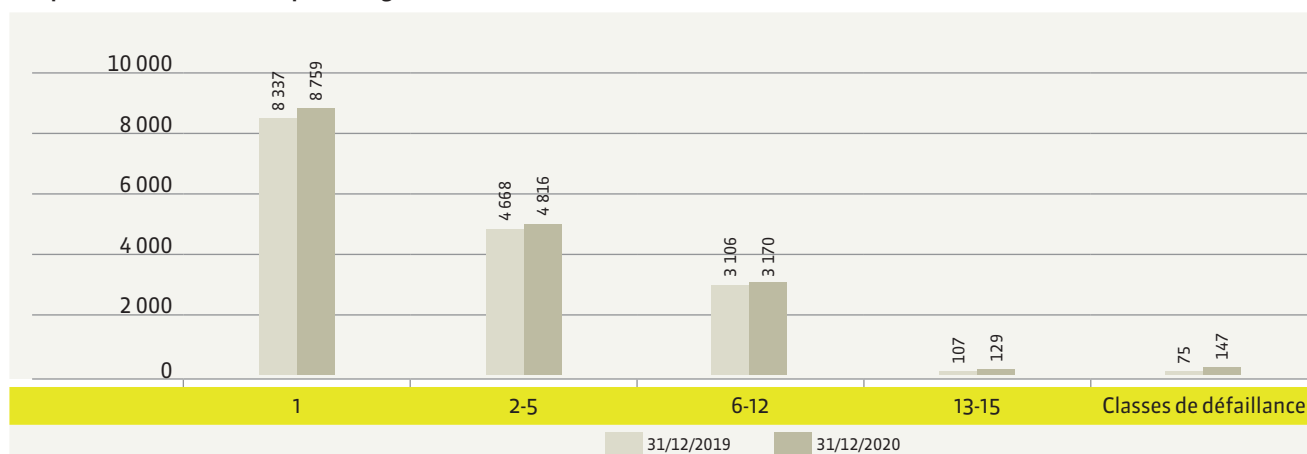
Le rapport prudentiel est diffusé chaque trimestre au Comité de direction et au Comité de risques du Conseil d'administration de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats / prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

La SaarLB utilise notamment le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss). Ces deux types de pertes doivent être couverts par le capital-risque dans le cadre de la capacité à supporter les risques.

Analyse du portefeuille (économique)

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 17 021 millions d'euros contre 16 293 millions d'euros au 31/12/2019. Le risque de crédit maximal correspond à l'exposition brute après prise en compte des sûretés compatibles avec le système CRM et déduction faite des corrections de valeur (en particulier les corrections de valeur individuelle et les amortissements directs). Les risques de crédit s'élèvent ainsi à 728 millions d'euros, notamment dans la classe de notation 1 pour un montant de 422 millions d'euros (5,1 % en termes relatifs) et dans la classe de notation 2-5 à raison de 149 millions d'euros (3,2 % en termes relatifs).

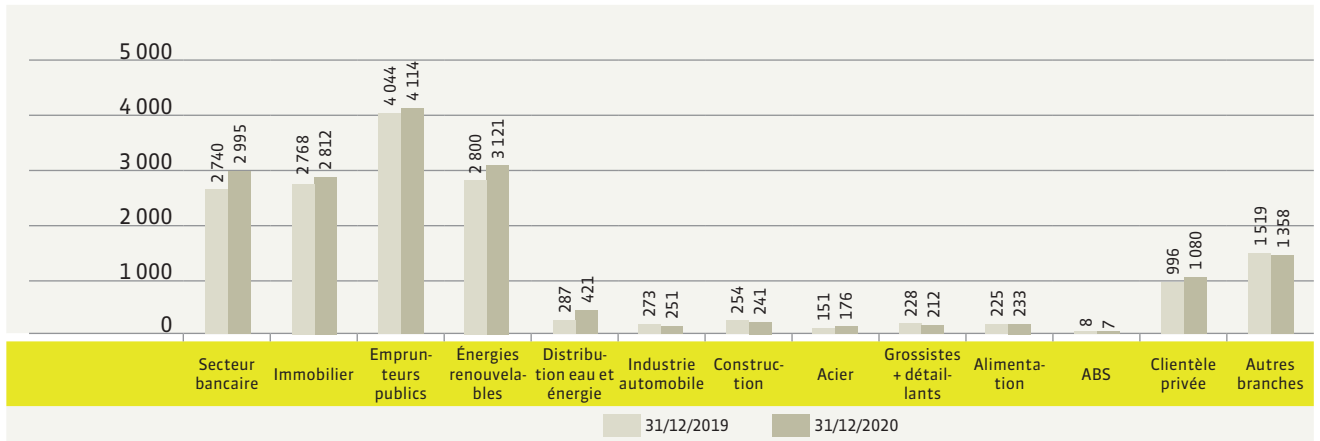
Risque de crédit maximal par catégorie de notation (en millions d'euros)



À la date de clôture du rapport, environ 80 % (80 % pour l'année passée) du risque de crédit se situent dans la catégorie d'investissement « Investment Grade » (catégories de notation 1 et 2 à 5 selon l'échelle DSGV). Le pourcentage dans la catégorie « Investment Grade » reste constant par rapport au 31/12/2019.

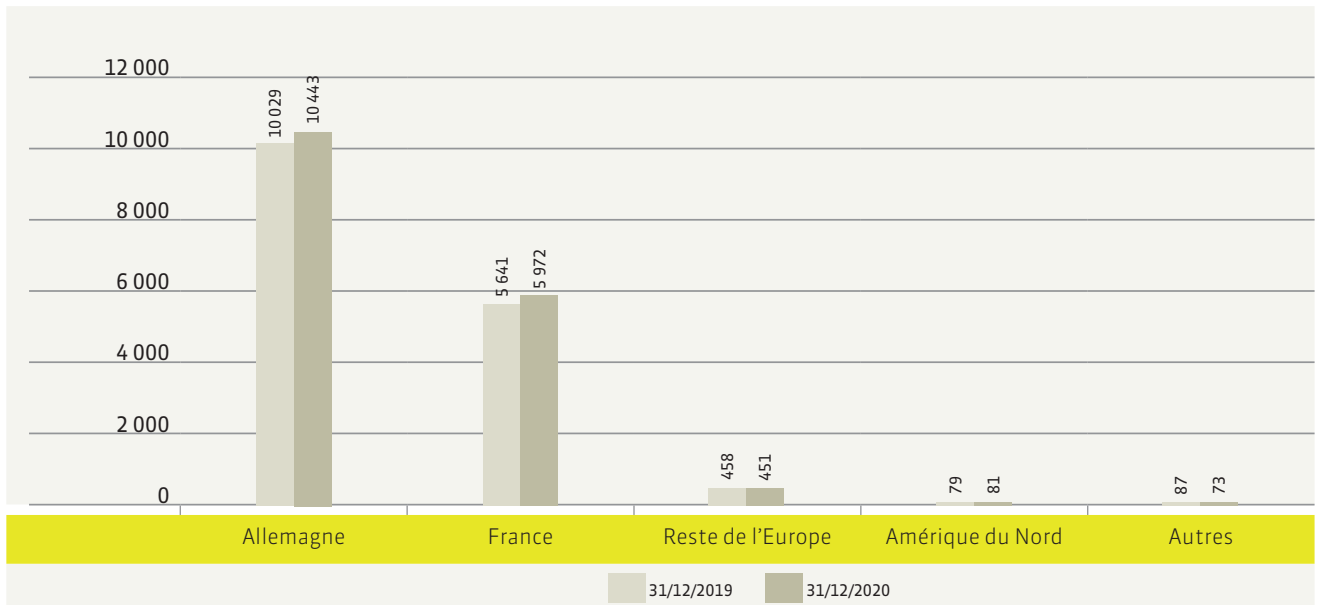
Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique du risque de crédit des branches, la SaarLB a recours à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer le risque de crédit en 35 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition du risque de crédit selon les secteurs d'activité :

Risque de crédit maximal par branche (en millions d'euros)



À la date de clôture du rapport, la majeure partie du portefeuille (environ 24 %) correspond aux emprunteurs publics suivis du secteur bancaire, des énergies renouvelables (environ 18 % respectivement) et de l'immobilier (environ 17 %). Conformément aux dispositions de la stratégie commerciale et aux hypothèses de la planification, le risque de crédit dans la branche des énergies renouvelables a fortement augmenté d'environ 321 millions d'euros (soit 11,5 %), suivie du secteur bancaire (augmentation d'environ 255 millions d'euros ou 9,3 %) au cours de la période couverte par le présent rapport. Il n'y a que peu de réductions ; une réduction essentielle est observée dans les autres branches à raison de 160 millions d'euros ou 10,6 %.

Risque de crédit maximal par région (en millions d'euros)



Pour représenter la répartition du risque de crédit par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque Fédérale Allemande de façon standard pour chaque pays. Les emprunteurs sont chiffrés en fonction du risque-pays déterminant qui, par exemple, ne correspond pas obligatoirement à celui du pays-siège dans le cas de succursales dépendantes. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays se trouve en Allemagne et en France, les

marchés-cibles de la SaarLB, avec une part d'environ 96 % du risque de crédit (contre 96 % au 31/12/2019). Viennent ensuite les engagements dans le reste de l'Europe avec 3 % (contre 3 % au 31/12/2019). Sur la période couverte par le présent rapport, le volume a augmenté en Allemagne (414 millions d'euros, soit 4,1 %) et en France, soit de 332 millions d'euros, ce qui correspond à 5,9 %. Dans le reste de l'Europe, le volume a baissé d'env. 7 millions d'euros (soit de 1,5 %) ; les autres régions affichent une régression qui atteint 73 millions d'euros ou 16,1 %.

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Régions	31/12/2020	31/12/2019
Allemagne	2 796	2 516
France	34	16
Reste de l'Europe	36	70
Amérique du Nord	56	51
Autres	73	86
Total	2 995	2 740

Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, se composent pour l'essentiel de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands. Sur toutes les régions, le risque de crédit bancaire a augmenté globalement de 255 millions d'euros au total sur la période couverte par le présent rapport. Une hausse sensible du volume est enregistrée en Allemagne, de l'ordre de 280 millions d'euros ou 11,1 % ; en France, le volume a même doublé, passant à 34 millions d'euros (ou 110,6 %). Des réductions importantes sont observées en revanche dans le reste de l'Europe (34 millions d'euros ou 48,2 %) et dans les autres régions (14 millions d'euros ou encore 16,0 %).

Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Régions	31/12/2020	31/12/2019
Allemagne	7 648	7 513
France	5 938	5 624
Reste de l'Europe	415	388
Amérique du Nord	25	28
Autres	1	0
Total	14 026	13 554

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, concernent également pour l'essentiel (à près de 100 % contre environ 99 % au 31/12/2019) des clients domiciliés ou résidant en Europe. Les clients français et allemands représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 97 % (quelque 97 % au 31/12/2019). Le plus grand moteur de la hausse en France est avant tout la branche des énergies renouvelables avec une augmentation de 338 millions d'euros, en Allemagne la branche de la distribution en eau et en énergie avec une hausse d'environ 135 millions d'euros.

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories	31/12/2020	31/12/2019
inférieur ou égal à 1 million d'euros	22	26
> 1 million à 5 millions d'euros	79	95
> 5 millions à 10 millions d'euros	54	83
> 10 millions à 20 millions d'euros	171	138
> 20 millions à 50 millions d'euros	269	353
> 50 millions à 100 millions d'euros	208	506
> 100 millions à 250 millions d'euros	735	792
> 250 millions à 500 millions d'euros	0	0
> 500 millions à 1 milliard d'euros	0	747
> 1 milliard à 2,5 milliards d'euros	1 457	0
Total	2 995	2 740

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories supérieures. Par rapport à la date de référence du dernier rapport, la catégorie jusqu'à 2,5 milliards d'euros est à nouveau représentée. Y figurent exclusivement des risques de crédit en Allemagne dans la classe de notation 1.

Les créances sur clients sont diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie comme suit :

Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories	31/12/2020	31/12/2019
inférieure ou égale à 1 million d'euros	874	849
> 1 million à 5 millions d'euros	1 448	1 390
> 5 millions à 10 millions d'euros	2 265	2 249
> 10 millions à 20 millions d'euros	3 443	3 495
> 20 millions à 50 millions d'euros	4 093	3 761
> 50 millions à 100 millions d'euros	1 057	1 094
> 100 millions à 250 millions d'euros	556	414
> 250 millions à 500 millions d'euros	290	301
Total	14 026	13 554

Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque

Les engagements effectués en Italie et au Royaume-Uni sont suivis avec une attention particulière.

L'encours de crédits en Italie a été réduit plus encore sur la période couverte par le présent rapport et ne s'élève plus qu'à 6 millions d'euros (contre 13 millions d'euros au 31/12/2019). À la date de clôture du rapport, le volume est exclusivement dans la branche des emprunteurs publics. Il réside dans la classe de notation 2-5 et donc dans la catégorie « Investment Grade ».

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détenait un engagement de 2 millions d'euros au Royaume-Uni (contre 13 millions d'euros au 31/12/2019). Cette nouvelle baisse résulte notamment de la réduction du volume dans le secteur bancaire, qui est passé à 1,5 million d'euros (contre 12 millions d'euros au 31/12/2019). Les autres branches ne jouent plus qu'un rôle secondaire pour l'engagement au Royaume-Uni.

Par ailleurs, les portefeuilles Clientèle d'entreprises et Immobilier font l'objet d'un suivi intense en raison de la pandémie de COVID 19. Dans ce contexte, les migrations de notation importantes sont suivies séparément et il en est fait rapport tous les mois au Comité de direction. Par ailleurs, la SaarLB a adhéré à différents moratoires pour permettre à ses clients, à l'aide de reports de paiements, de relever les défis posés par la pandémie de COVID 19.

Prévention des risques

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une procédure d'alerte anticipée, de suivi intense et de traitement des crédits à problèmes clairement établie qui définit les démarches à suivre. Dans le cadre de cette procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des critères durs (objectifs) et souples (subjectifs) définis qui sont contrôlés et validés régulièrement et débouchent, le cas échéant, sur une intégration dans la liste mensuelle d'alerte précoce ou sur une affectation directe à la forme de suivi correspondante.

Par ailleurs, les engagements sont entre autres contrôlés quant à une éventuelle dépréciation, une fois par trimestre et à chaque fois que cela est nécessaire pour chaque engagement figurant sur les listes « suivi intense » et « crédits à problèmes », dans lequel ont été constatés des indices objectifs et substantiels d'une dépréciation et pour lequel il n'a pas encore été constitué de provision pour risques.

La SaarLB examine s'il est nécessaire de constituer une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance. Le montant de la correction de valeur est déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance (à coût amorti) et les futurs cash flows escomptés actualisés, compte tenu de la garantie existante. L'actualisation se fait au taux (à échéance adéquate) de la courbe d'intérêt OIS. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement intégral des rémunérations est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays (troubles politiques ou sociaux, non reconnaissance d'un endettement extérieur par l'État, mesures de contrôle des devises, gestion forcée des devises, forte dévaluation de la monnaie nationale, limitation du

commerce extérieur, fuite de capitaux accompagnée de répercussions sensibles sur la balance des paiements, nationalisation, expropriation d'actifs).

Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques individuels, il convient de distinguer les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes.

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La provision pour risques a évolué de la manière suivante :

Provisions pour risques particuliers en millions d'euros	01/01/2020- 31/12/2020	01/01/2019- 31/12/2019
Situation au 01/01	41,2	49,0
Reprise	-2,2	-7,4
Consommation	-7,6	-8,3
Dotation	22,8	7,9
Situation en fin d'exercice	54,2	41,2

Des provisions forfaitaires d'un montant de 15,0 millions d'euros (contre 11,7 millions d'euros au 31/12/2019), y compris des provisions pour des engagements hors bilan d'un montant de 2,3 millions d'euros (contre 1,8 million d'euros au 31/12/2019) ont été constituées pour les risques latents.

Les amortissements directs, y compris les corrections de valeur sur les immobilisations financières directement induites par la solvabilité et les pertes résultant de la vente ainsi que les fonds spéciaux de titres, totalisent 0,5 million d'euros (0,0 million d'euros en 2019). Y font face des entrées sur créances amorties et des bénéfices de vente liés directement à la solvabilité sur les immobilisations financières, fonds spéciaux de titres compris, d'un montant de 0,2 million d'euros (1,6 million d'euros en 2019).

Risque de marché

On entend par risque de marché le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, résultant de la modification de facteurs de risque. Les facteurs de risque sont ici les intérêts (courbe d'intérêt sans risques), les écarts, les devises et les actions. Les options sont prises en compte dans le cadre de la détermination des catégories de risque concernées.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales s'oriente sur les exigences minimales en matière de gestion risques (MaRisk). L'unité Trésorerie et Syndication englobe les opérations commerciales dans les produits d'intérêt et les devises ainsi que la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille bancaire ; l'unité Gestion des portefeuilles et des actifs à risques pondérés ainsi que le secteur Clients privés et institutionnels sont en charge des opérations de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de l'unité Régulation et Services. L'unité Contrôle de gestion des risques est responsable

de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires. La SaarLB limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risque (VaR). L'unité Contrôle de gestion des risques surveille les risques dans plusieurs sous-portefeuilles et pour ce faire, prend non seulement en compte les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt.

Les risques découlant de toutes les branches sont pris en compte dans la déclaration quotidienne des risques dans l'hypothèse d'une durée de détention de 10 jours de cotation et compte tenu d'un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,9 %. La synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques. Les indices de risque sont toujours calculés à l'aide d'une simulation historique, étant entendu que les chroniques utilisées sont remises à jour régulièrement. Pour la catégorie « Portefeuille bancaire de devises et vente de devises », le calcul des risques se fait à l'aide de paramètres de risque qui se basent sur des chroniques remontant parfois loin dans le passé.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et une limite de perte pour chaque sous-portefeuille de négoce. À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculé quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Pour les postes affichés dans le sous-portefeuille Rentes foncières, il n'existe pas de limite de VaR, mais uniquement un seuil d'alerte. Le niveau d'utilisation de la limite tient compte en plus du résultat effectif des sous-portefeuilles de négoce non actualisé : les pertes diminuent la limite de risque (ou rehaussent la VaR nette). Les différentes limites de VaR peuvent être affinées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

La perte d'un sous-portefeuille de négoce ne doit pas dépasser la limite de perte. La limite de perte correspond généralement à 50 % de la valeur prévisionnelle d'un sous-portefeuille. Les sous-portefeuilles stratégiques sont certes limités par une VaR, mais il n'est pas défini de limites de perte du fait de l'intention de détention dans le long terme.

En ce qui concerne la VaR, on distingue la VaR brute et la VaR nette. Alors que la VaR brute indique uniquement le risque découlant de positions ouvertes, la VaR nette tient compte dans les sous-portefeuilles de négoce de résultats opérationnels négatifs (limite auto-consommable).

Le tableau ci-dessous donne un relevé des risques encourus sur la période couverte par le présent rapport, découlant de positions ouvertes par sous-portefeuille (VaR brute et utilisation de la limite). Les risques de variation des taux d'intérêt peuvent être affectés aux sous-portefeuilles des Rentes foncières globalement et des Ventes de titres à revenu fixe, les risques liés aux variations des cours des actions au sous-portefeuille Fonds spéciaux (actions) et les risques de change au sous-portefeuille Devises, Portefeuille bancaire et Ventes :

VaR brute (en millions d'euros) et utilisation de la limite (en %)	31/12/2020 VaR brute	Comparatif sur 12 mois (31/12/2020 - 31/12/2019)				31/12/2019 VaR brute
		Maximum		Moyenne		
		VaR brute	Utilisation	VaR brute	Utilisation	
Registre global des rentes foncières	-11,3	-12,8	43,2 %	-11	38,1 %	-11,3
dont référence	-11,4	-11,8	47,1 %	-11,3	45,3 %	-10,5
dont écart par rapport à la référence	-1,6	-4	99,6 %	-2,2	54,4 %	-2
Fonds spécial (actions)	0	0	0,0 %	0	0,0 %	0
Vente de titres à revenu fixe	0	0	0,0 %	0	0,0 %	0
Devises, portefeuille bancaire et ventes	-0,8	-0,9	48,7 %	-0,5	29,1 %	-0,2
Total	-12,1	-12,9	41,4 %	-11,5	36,7 %	-11,5

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des services chargés de la surveillance et du contrôle des risques, y compris au Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats opérationnels ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des résultats opérationnels négatifs, des limites issues de la masse d'actifs de la SaarLB affectée à la couverture des risques ont été allouées aux différents sous-portefeuilles à hauteur de 31,25 millions d'euros au total (contre 38,0 millions d'euros au 31/12/2019). Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées régulièrement dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés tous les ans.

Au premier trimestre de l'année couverte par le présent rapport, des fluctuations des taux d'intérêt ont été observés dans la courbe d'intérêt court et long terme du fait de la pandémie de coronavirus. Il s'est agi d'une régression provisoirement plus forte des intérêts qui a eu dans ce cas un impact positif sur le risque de variation des taux d'intérêt. Les intérêts se sont stabilisés au niveau d'avant-crise au deuxième trimestre et sont restés stables jusqu'à la fin de l'année.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de détention qui ont été définis à l'échelle de la SaarLB. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

En ce qui concerne le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille des immobilisations, les variations de valeurs actuelles découlant des six scénarios de choc de taux d'intérêt conformément aux dispositions de la circulaire 06/2019 du BaFin – risques de variation des taux d'intérêt – sont quantifiées à la date de clôture du rapport. Il s'agit de différents scénarios qui reproduisent, en plus des déplacements parallèles, d'une pentification et d'un aplatissement de la courbe, des hausses et baisses de courte durée des taux d'intérêt. Les variations des valeurs actuelles découlant des déplacements parallèles sont mis en relation avec les capitaux propres

de garantie pour déterminer le Supervisory Outlier Test Capital global. L'indicateur réglementaire d'alerte précoce (Supervisory Outlier Test T1) est calculé comme quotient de la perte maximale de la valeur actuelle résultant des six scénarios décrits et des fonds propres de base. Sur la période couverte par le présent rapport, les indices Outlier en vigueur sont restés inférieurs aux seuils réglementaires.

Le risque d'écart de crédit est quantifié et surveillé tous les trimestres dans le cadre du calcul de la capacité à faire face aux risques. À l'aide de la simulation de la valeur prévisionnelle, la valeur (actuelle) d'un titre est déterminée à la fin de la période prévisionnelle (actuellement d'un an) compte tenu d'extensions des écarts spécifiques aux scénarios et dans l'hypothèse d'une courbe d'intérêt inchangée. Le risque est calculé dans les différents scénarios comme différence entre la valeur pronostiquée et la valeur actuelle. Les facteurs de majoration des écarts sur lesquels se base le calcul sont déduits d'une chronique qui remonte jusqu'en 2003. La chronique est actualisée régulièrement. La gestion est assurée dans l'unité Gestion de portefeuilles, la surveillance dans l'unité Contrôle des risques, la limitation dans le cadre du calcul économique de la capacité à faire face aux risques.

Risque de liquidité

Définition

Le risque de liquidité se compose généralement du risque d'insolvabilité et du risque de refinancement. Le risque d'insolvabilité englobe également le risque de liquidité du marché.

- Le risque d'insolvabilité désigne le risque de ne pouvoir satisfaire intégralement ou dans les délais requis aux obligations de paiement venues à échéance. La SaarLB entend par risque de liquidité du marché le risque de ne pouvoir liquider des titres financiers sur les marchés financiers à une date donnée et/ou de devoir les liquider à des prix non équitables à cause de troubles du marché ou de manque de profondeur du marché.
- On entend par risque de refinancement le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue des coûts de refinancement. Les effets d'une évolution négative du propre écart de crédit sont déterminants. Par ailleurs, il décrit le risque de survenance de conséquences négatives sous forme de coûts de refinancement plus élevés sous l'effet d'un écart par rapport à la structure de refinancement attendue.

Quantification et limitation du risque

Rapport prudentiel et système de quantification des risques

La quantification économique des risques de liquidité se décline en deux volets : la situation Insolvabilité et la situation axée sur la création de valeur.

La quantification du **risque d'insolvabilité** se fait pour l'essentiel par comparaison entre le bilan cumulé des flux de trésorerie et le potentiel cumulé de couverture des liquidités. Il est fait, entre autres, la distinction entre la situation hebdomadaire (période considérée : 10 jours de cotation) et la situation Gestion (période considérée : 90 jours). Le bilan des flux de trésorerie compare toutes les entrées et sorties de paiement sous forme soldée et cumulative. Il comprend tous les flux de liquidité (entrées et sorties de paiement) de la banque, qui se composent de flux financiers déterministes et de flux financiers non déterministes, pertinents et modélisés sur la base d'hypothèses (p. ex. d'engagements de crédit irrévocables ou de dépôts à vue). Le potentiel

de couverture de liquidité qui y fait face montre les possibilités qu'a la banque de générer des liquidités en vendant ou en prêtant des actifs et en prenant des mesures complémentaires, p. ex. en émettant des obligations hypothécaires.

Les indicateurs du risque d'insolvabilité, notamment le Time-to-Illiquidity et l'utilisation du potentiel de couverture de liquidité, sont quantifiés et limités dans le scénario de base et dans différents scénarios de stress. L'indicateur Time-to-Illiquidity indique à quel moment les insuffisances de liquidité cumulées ne peuvent plus être couvertes pour la première fois par le potentiel disponible cumulé de couverture des liquidités. Selon les exigences de la gestion des risques (MaRisk), l'indicateur Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire (conformément à BTR 3.2 MaRisk) et d'un mois dans la situation Gestion (conformément à BTR 3.1 MaRisk).

Time-to-Illiquidity	31/12/2020	31/12/2019	Delta
Situation hebdomadaire	2 à 3 mois	2 à 3 mois	0
Situation mensuelle (scénario combiné)	4 à 5 mois	5 à 6 mois	- 1 mois

L'utilisation du potentiel de couverture des liquidités décrit le rapport entre les besoins de liquidité découlant du bilan des flux de trésorerie et le potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours. La hausse de l'utilisation s'explique par une actualisation des échéances fictives.

Utilisation maximale du potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours (en %)	31/12/2020	31/12/2019	Delta pour cent
Scénario de base (structures de déroulement prévues)	42 %	52 %	-10 %
Scénario de stress bancaire	58 %	64 %	-6 %
Scénario de stress sur le marché	55 %	64 %	-10 %
Scénario combiné	79 %	72 %	7 %

Dans la **gestion des liquidités axée sur la création de valeur**, les indicateurs Valeur actuelle des liquidités et Value at Risk de la liquidité (LVaR) sont considérés aux fins de gestion. La valeur actuelle des liquidités indique le niveau des coûts de liquidité actuels supplémentaires découlant d'une liquidation des cash-flows de liquidité. La LVaR indique l'évolution négative de la valeur actuelle des liquidités en cas d'élargissement inattendu des coûts de refinancement non couverts à des niveaux de confiance donnés sur une année. Pour ces deux indicateurs, il existe des limites de gestion internes qui sont surveillées régulièrement. Conformément à l'inventaire des risques, le risque de refinancement a été jugé négligeable et ne fait plus partie du reporting régulier depuis le 01/01/2021. Il est cependant déterminé au moins une fois par an pour examiner à nouveau sa signification.

Indicateurs axés sur la création de valeur (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Delta
Valeur actuelle des liquidités	-55	-66	11
LVaR (perte sous forme de quantile 99,90 %)	62	75	-13

Par ailleurs, les concentrations au niveau du risque de liquidité sont surveillées eu égard à une diversification suffisante des sources de refinancement (y compris du profil des déposants) et du potentiel de couverture des liquidités. Ceci passe par la surveillance et l'analyse des différents

produits du passif, et notamment des dépôts variables des plus grands clients et du potentiel de couverture des liquidités quant aux principales branches et pays émetteurs.

À la date de clôture du rapport, le refinancement de la banque se fait principalement via des émissions sécurisées et non sécurisées (70 %) ainsi que via des opérations de dépôt déterministes (7 %). La part de refinancement découlant de dépôts variables de clients (y compris les dépôts à préavis) s'élève au total à 20 % et est bien diversifiée. Le plus grand déposant (au niveau des clients) détient une part de 6 % (3 % au 31/12/2019).

La diversification du potentiel de couverture des liquidités (actif) est analysée au niveau des branches et des pays émetteurs :

5 premiers pays (en millions d'euros et en %)	31/12/2020		31/12/2019	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Allemagne	647	70 %	543	66 %
Slovaquie	51	6 %	48	6 %
Canada	37	4 %	37	4 %
Portugal	37	4 %	0	0 %
Pologne	32	3 %	22	3 %
Total	926	100 %	826	100 %

Outre la garantie de la solvabilité de la banque en tout temps, le respect des dispositions réglementaires est une contrainte stricte pour la gestion des risques de liquidité de la SaarLB.

Dans le cadre de la détermination du ratio à un mois (Liquidity Coverage Ratio – LCR), les actifs liquides sont comparés aux sorties nettes à court terme des prochains 30 jours (conformément au Règlement délégué (UE) 2015/61). Le taux minimum réglementaire est de 100 % à la date de clôture du rapport. Pour sa gestion interne, la SaarLB a défini des limites qui vont au-delà des dispositions minimales réglementaires.

Ratio à un mois (en millions d'euros) conformément au Règlement délégué	31/12/2020	31/12/2019	Delta
Ratio à un mois (LCR)	218 %	181 %	37 %
HQLA	2 324	1 434	890
Outflows	1 438	1 219	219
Inflows imputés	374	427	-53

La hausse du ratio à un mois (LCR) est essentiellement imputable à l'augmentation des actifs liquides de grande qualité (High Quality Liquid Assets - HQLA). Le compte auprès de la Banque Fédérale Allemande, qui représente une partie essentielle des HQLA, a nettement augmenté. Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk).

Couverture et limitation du risque

Les paramètres économiques présentés, à savoir notamment le Time-to-Illiquidity (situation hebdomadaire et mensuelle) et l'utilisation du potentiel de couverture des liquidités, sont limités conformément aux dispositions de la gestion des risques. Selon ces exigences, le paramètre

Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire et d'un mois dans la situation mensuelle. Aux fins de gestion interne, il existe dans les deux cas des indicateurs dépassant les dispositions réglementaires. Pour les indicateurs de la gestion des liquidités axée sur la création de valeur, la SaarLB a également défini des seuils internes qui sont surveillés régulièrement.

Pour les indicateurs réglementaires, il existe en complément des exigences externes des seuils internes qui dépassent les limites externes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les limites de la mesure du risque économique et réglementaire ont toujours été respectées.

La SaarLB dispose d'un potentiel de couverture des liquidités qui se compose, entre autres, de titres, de créances de crédits présentées à la Banque Fédérale Allemande et du potentiel de registre de couverture. Le potentiel de couverture des liquidités doit permettre de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là. En complément, le potentiel de couverture des liquidités dispose d'un tampon, appelé besoins de trésorerie intrajournalière (Intraday Cash), qui permet de couvrir le risque de liquidité intrajournalier.

En outre, la banque s'efforce, à l'aide d'instruments de financement, d'obtenir une structure de refinancement équilibrée pour garantir la capacité de paiement et de refinancement de la banque à moyen et long terme.

Le Comité de direction estime que la dotation actuelle en liquidités de la SaarLB est adéquate quant aux exigences de liquidité (économiques) réglementaires et internes ainsi qu'au profil de risque sous-jacent de la banque.

Les dettes se répartissent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction, les engagements hors bilan et quelques éléments du capital subordonné qui sont dépourvus d'échéance résiduelle :

31/12/2020 (en millions d'euros)	inférieure ou égale à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	417	437	1 415	1 488
Dettes envers les clients	2 445	554	611	1 581
Dettes titrisées	71	373	2 153	1 551
Capital subordonné	0	0	21	152
Total	2 932	1 363	4 199	4 772

31/12/2019 (en millions d'euros)	inférieure ou égale à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	638	599	1 144	1 315
Dettes envers les clients	2 095	744	716	1 660
Dettes titrisées	56	360	2 020	1 296
Capital subordonné	0	0	21	144
Total	2 789	1 704	3 901	4 415

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a toujours eu accès à des moyens de refinancement via le marché monétaire et financier. La banque a pu assurer son refinancement dans le moyen et le long terme en émettant des obligations hypothécaires cotées en bourse et des titres de créance non couverts. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la banque n'a pas eu recours à de nouveaux moyens de refinancement de la BCE.

Risque opérationnel

Généralités

Le risque opérationnel est le danger de dommages causés par l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, de collaborateurs, de l'équipement interne ou par des événements externes.

Font notamment partie des risques opérationnels les risques juridiques, de modélisation, de personnel et les risques liés à la sécurité de l'information. Cette définition n'inclut pas les risques stratégiques et les risques de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits dans le manuel « Gestion et contrôle OpRisk » de la SaarLB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différents secteurs, chaque service étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en œuvre de systèmes parallèles ont entre autres pour but d'éviter, ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'évènements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus et les systèmes sont continuellement modernisés.

Le service juridique de la SaarLB est chargé de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Les risques découlant de litiges en suspens sont pris en compte dans les comptes annuels.

La banque a désigné des responsables pour tous les sous-types de risques mentionnés ci-dessus. Ils sont chargés de la gestion du sous-type de risque respectif.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein du service Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé comprend actuellement trois éléments : les sinistres opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB sont saisis systématiquement dans une base de données. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Par ailleurs, des analyses de scénario sont utilisées comme méthode d'identification future et d'évaluation des risques opérationnels. La quantification interne du risque opérationnel se base sur les résultats des analyses de scénario. La SaarLB utilise la méthode standard prescrite par le règlement CRR pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels.

Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des autoévaluations ainsi que les analyses de scénario.

Durant l'exercice sous revue, 28 sinistres ont été observés (contre 18 en 2019). Leur montant total s'élève à env. 1,6 million d'euros (contre 2,7 millions d'euros au total en 2019) nets, c'est-à-dire compte tenu du partage des sinistres, de la réduction des dommages, des prestations d'assurance et des coûts indirects. Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 20,0 millions d'euros (19,1 millions d'euros en 2019) qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

Risques juridiques

Le risque juridique se traduit par des pertes réalisées ou des provisions constituées sur la base d'actions en justice introduites contre la SaarLB ou en relation avec de telles actions (procédures judiciaires passives). Les actions introduites par la SaarLB (procédures judiciaires actives) ne constituent généralement pas de risque opérationnel, mais un risque de crédit, de sorte qu'il est déjà tenu compte du risque de perte par les corrections de valeur. Les frais de justice (dépens et honoraires d'avocat) dans le cadre d'une procédure judiciaire active sont cependant considérés comme des risques juridiques.

Cadre organisationnel

Au sein de la SaarLB, le service juridique est responsable de la gestion du risque juridique (RR RE).

Gestion du risque

Tous les collaborateurs juridiques du service RR RE ont pour tâche d'identifier le risque juridique auquel est confrontée la SaarLB et de le gérer. Ils doivent détecter les risques juridiques et toutes les pertes susceptibles d'en découler à un stade précoce, de rechercher et de présenter des approches de solution pour éviter ou minimiser d'éventuelles pertes et de concourir activement aux décisions portant sur les risques juridiques. Dans le cadre de leurs compétences, les collaborateurs juridiques au sein de RR RE doivent rester informés constamment de toutes les modifications du droit ou de nouvelles connaissances et informer les unités commerciales concernées des impacts sur le risque juridique et des actions à engager. Ils doivent faire en sorte que des provisions pour risques juridiques soient constituées et adaptées sur la base d'une méthode orientée sur le risque, accompagnent et surveillent les procédures judiciaires en cours. Dans le cadre de procédures judiciaires passives, la provision est constituée sur la base du risque estimé par le collaborateur compétent de RR RE en concertation avec la directrice de RR RE. Le risque de perte attendu dans le cadre de la procédure judiciaire correspond en général au montant des provisions à constituer. Pour estimer la perte attendue, il convient d'évaluer après

chaque phase importante de la procédure judiciaire le montant que la banque devrait raisonnablement verser si elle mettait un terme au litige à cette date par un compromis. Dans le cadre de procédures judiciaires actives, les provisions ne portent généralement que sur les dépens et les propres honoraires d'avocat.

RR RE informe tous les six mois sur les principales procédures judiciaires et l'évolution du risque juridique via des documents au Comité de direction. Ces informations sont destinées entre autres aux membres du Comité de direction, au chef du département compétent pour RR RE ainsi qu'au service Contrôle de gestion du risque de la banque.

Évolutions actuelles

La SaarLB est confrontée à différentes procédures judiciaires et arbitrales ainsi qu'à d'autres procédures réglementaires, mais dont les montants sont insignifiants. Il s'agit par exemple de litiges en relation avec des financements de crédit et de réalisation de sûretés et de litiges en lien avec les cautionnements octroyés par la banque. Dans de telles procédures judiciaires, les Parties font principalement valoir des dommages et intérêts et des droits à remboursement. S'il était donné suite à différentes ou plusieurs de ces actions en justice, ceci pourrait entraîner des versements d'indemnisations, des frais liés à l'annulation de contrats ou d'autres mesures générant des coûts, d'un montant globalement prévisible.

La SaarLB constitue des provisions pour les procédures judiciaires conformément aux dispositions du code de commerce allemand. L'issue définitive de certaines procédures réglementaires peut influencer le résultat de la SaarLB sur une période donnée et les obligations en résultant éventuellement peuvent également avoir un impact sur le résultat financier, la situation financière et la situation patrimoniale. Des provisions d'un montant total de 834 kEUR (1 232 kEUR au 31/12/2019) ont été constituées au 31/12/2020 pour les risques de procédure.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au danger qu'une publicité négative sur la SaarLB, qu'elle soit correcte ou non, porte atteinte à la confiance placée par le public (ou certaines parties de ce public) dans la compétence, l'intégrité ou la crédibilité de la SaarLB.

La publicité sur la SaarLB (« interne et externe ») est surveillée et gérée par l'unité Ressources Humaines et Communication. Sont appliquées entre autres les règles et directives sur la stratégie des marques, le site internet et les travaux de communication. La gestion institutionnalisée des réclamations permet à l'Assistance de la Direction de mesurer et de gérer les impacts sur la réputation. Notons dans ce contexte les liens très étroits entre la stratégie commerciale et la stratégie de marque de la banque, de sorte que le risque de réputation est limité par un certain nombre de facteurs : focalisation régionale, produits standards et intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

Le risque est mesuré qualitativement (icônes verte, orange, rouge) par un organe d'experts sous la direction de l'unité Stratégie et Assistance, qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Récapitulatif de l'exposition aux risques

La SaarLB dispose d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins

en capital-risque (ICAAP) sur la période couverte par le rapport. Au cours de cette année, la capacité économique de la SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment.

Sous l'angle de la déclaration COREP relative aux exigences réglementaires de fonds propres, les indices ont dépassé les objectifs internes sur la période couverte par le présent rapport. La capacité réglementaire de la banque à supporter les risques a été garantie à tout moment.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les informations ci-dessous se réfèrent à la disposition de l'article 289 paragraphe 4 HGB selon laquelle les sociétés de capitaux au sens de l'article 264d HGB doivent décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

Missions et objectifs

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, la Landesbank Saar a mis en place un « système de contrôle interne » (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Landesbank Saar.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

Cadre organisationnel

Le Comité de direction de la SaarLB est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction bénéficie du concours particulier du département Finances et Controlling avec le service Finances, du département Organisation et Informatique avec le service Organisation informatique ainsi que de l'Audit interne.

Gestion et surveillance des risques

Pour l'organisation de la gestion et de la surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

Finances

Le service Finances est responsable, au sein de la Landesbank Saar, de la production des comptes annuels, de la définition de règles comptables, du lancement de projets pertinents dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information financière à l'échelle nationale. Le processus de production des comptes annuels intègre différents autres services spécialisés.

Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes. Ces tâches impliquent notamment la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables (dans les règles), de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables à la SaarLB. En outre, les différents départements

définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du contrôle interne en matière d'information financière.

Audit interne

L'Audit interne contrôle les activités de la SaarLB et procède également à des opérations de contrôle pour la LBS, la LBS Immobilien GmbH et la LBS Vertriebs GmbH. Il est sous la responsabilité du président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'Audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (p. ex. loi allemande sur le crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système interne de contrôle de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation dans le cadre des procédures « Nouveaux produits »,
- les instructions relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances figurant sur le portail des processus et instructions de la SaarLB ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Par ailleurs, le service Finances établit à la date de clôture une instruction relative aux comptes annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans le service concerné ; ces instructions sont établies de manière décentralisée et mises à jour en cas de besoin.

Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre la gestion des principaux risques de la SaarLB.

Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées.

Au sein de la SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques. Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux

avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des comptes annuels, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures d'assurance de la qualité des données figurant dans les comptes annuels sont mises en œuvre.

La SaarLB a sous-traité une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiement et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Les domaines externalisés sont pris en compte dans le système de contrôle interne de la SaarLB. De plus, l'Audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'Audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels de la SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ce sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques.

RAPPORT PRÉVISIONNEL ET OPPORTUNITÉS

La planification des activités et l'évolution attendue des résultats de la SaarLB se fondent sur des hypothèses quant à l'évolution économique future figurant dans le chapitre « Contexte économique attendu », notamment sur les marchés pertinents pour la SaarLB. Ces hypothèses s'accompagnent toutefois d'incertitudes. Un écart par rapport à l'évolution réelle des marchés peut entraîner des écarts négatifs, mais aussi positifs au niveau du résultat financier de la banque.

Il n'est pas prévu de modifier la structure commerciale ou le modèle commercial de la SaarLB comme banque régionale franco-allemande. La recherche de possibilités de coopération dans le domaine des Clients privés fortunés, de la gestion des taux d'intérêt et des devises et du commerce extérieur, déjà engagée l'année passée, sera intensifiée. Les coopérations doivent contribuer à garantir les résultats dans le long terme.

Sur la base de sa planification, la SaarLB attend pour l'exercice 2021 l'évolution présentée ci-dessous :

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ATTENDU

L'indice ifo du climat des affaires, qui reproduit la situation conjoncturelle et les attentes des entreprises allemandes, s'est élevé à 92,1 points en décembre 2020. Le point le plus bas dû à la pandémie de coronavirus a été atteint en avril 2020 avec 75,4 points. L'indice sur la situation actuelle a atteint en décembre 2020 la valeur la plus élevée depuis mars 2020. Les attentes quant à l'évolution des activités dans les six mois à venir sont au même niveau qu'avant la crise (février 2020) malgré le confinement complet. Le nouveau confinement affecte certes fortement quelques branches. Toutefois, l'économie allemande est jugée globalement robuste. Dans

les prévisions conjoncturelles ifo publiées en décembre 2020, l'ifo Institut attend pour 2021 une hausse du PIB corrigée de l'influence des prix de 4,2 %.

Le baromètre de conjoncture du Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung (DIW), publié en fin d'année 2020, atteint 115,3 points et dépasse ainsi la barre des 100 points, symbole d'une croissance moyenne. Ce niveau tient compte d'une part de la charge plus lourde que doit assumer le secteur économique allemand du fait du confinement complet. D'autre part, on peut espérer ainsi maîtriser plus rapidement la pandémie. Le DIW envisage pour 2021 une hausse du PIB de 3,5 %.

Malgré le reconfinement, l'économie sarroise est sur la voie de la reprise. Selon la CCI de la Sarre, l'indicateur des attentes de la CCI est positif avec 2,3 points en janvier 2021. Selon la CCI de la Sarre, la performance de l'industrie est le moteur conjoncturel de l'économie sarroise. On attend d'autres stimulations de la croissance par les effets de rattrapage des branches touchées par le confinement dès que les infections (COVID 19) diminueront.

Les prévisions pour la croissance économique en France

Les projections relatives à la croissance économique en France dépendent de la future évolution de la pandémie, des mesures prises respectivement et de leur durée. En fonction des hypothèses retenues, l'INSEE prévoit une croissance économique entre 4 % et 5 %. Après la régression de la performance économique du fait des confinements imposés en 2020, des stimulations de la croissance sont attendues vers la mi-2021, notamment de la reprise de l'industrie, d'une stabilisation du commerce ainsi que des secteurs directement concernés par les mesures, tels que la gastronomie, l'hôtellerie, les loisirs et les transports. Compte tenu de cette situation, favorisée par le dispositif public mis en place pour protéger l'économie, on attend en 2021, conformément aux indications de la Banque de France, une hausse de la consommation des ménages privés (4,1 %) ainsi que des importations et exportations (à raison de 7,7 % et 7,8 %).

Les répercussions économiques de la pandémie de COVID 19 et les perspectives de reprise sont très différentes au sein de l'UE et de la zone euro. Ces différences sont dues à la propagation du virus, aux mesures respectivement prises pour endiguer le virus et à la composition sectorielle des économies. Depuis fin octobre 2020, plusieurs pays de la zone euro ont ré-introduit des mesures plus rigoureuses afin d'endiguer la deuxième vague de la pandémie de COVID 19. Ces mesures déboucheront probablement sur un ralentissement de la reprise économique. L'ifo Institut prévoit pour 2021 une hausse du PIB de 5,1 % dans la zone euro et de 5,8 % pour l'économie mondiale.

Du fait de la pandémie de COVID 19, la Banque Centrale Européenne a rehaussé le caractère expansionniste de sa politique monétaire. La politique monétaire expansionniste et les taux directeurs bas devraient se poursuivre ou être maintenus sur la période prévisionnelle.

Les répercussions de la pandémie de COVID 19

Les comptes annuels et le rapport de gestion de la SaarLB sont établis sur une période au cours de laquelle la pandémie de coronavirus peut toujours évoluer.

Pour endiguer la pandémie, des mesures de grande ampleur ont été prises au niveau international et national à partir de début mars 2020. Ces mesures ont donné lieu à un confinement social et économique dans le monde entier. Pendant les mois d'été, ces mesures ont été successivement ou progressivement assouplies au niveau national, européen et global. Le nombre d'infections remontant, de nombreux pays ont introduit à nouveau des mesures plus rigoureuses à partir de fin octobre 2020 afin d'endiguer la deuxième vague de la pandémie de COVID 19. En Allemagne, il a été ordonné dans un premier temps un confinement partiel (Lockdown light) à partir de novembre 2020. Depuis la mi-décembre 2020, les mesures ont été renforcées en un confinement complet. Des mesures similaires ont été prises en France. Plusieurs vaccins contre le coronavirus SARS-COV-2 ont déjà été autorisés pour maîtriser la pandémie.

Les répercussions négatives sur l'économie mondiale, allemande et française sont déjà visibles en partie, mais leur portée globale est encore difficile à estimer. Plus la pandémie et les confinements en résultant durent, plus il est probable que les répercussions soient plus graves. Les répercussions de la pandémie de COVID 19 se font également ressentir dans les marchés principaux de la SaarLB. Pour soutenir l'économie allemande, le gouvernement fédéral a adopté des plans de soutien et de relance « Corona » de plusieurs milliards d'euros. Le gouvernement français a également approuvé des mesures de soutien de plusieurs milliards. L'UE a adopté le plus grand plan de relance et de développement jamais vu avec une enveloppe de 1,8 milliard d'euros.

PRÉVISION SUR L'ÉVOLUTION DE LA BANQUE ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE PERFORMANCE

Sur la base de l'évolution actuelle de la pandémie de Covid 19 et des mesures prises par les différents gouvernements, la SaarLB part du principe que les répercussions de la pandémie persisteront en 2021 et se poursuivront au moins encore jusqu'en 2022. Les confinements persistants ou renforcés régulièrement, dont on ne saurait prévoir à l'avance la fin ou des assouplissements sont particulièrement lourds. Les vaccins entre-temps autorisés laissent espérer une amélioration de la situation à moyen terme, mais un effet positif devrait se faire ressentir au plus tôt fin 2021/début 2022, car il n'y a actuellement pas suffisamment de vaccins et la population n'est pas assez disposée à se faire vacciner.

Malgré la pandémie persistante et le confinement en place à l'heure actuelle, la SaarLB prévoit pour 2021 **des résultats opérationnels** se situant à peu près au niveau de ceux de l'année passée.

Le produit des intérêts sera probablement légèrement inférieur à celui de l'année passée. Cette baisse s'explique par les indemnités de remboursement anticipé qui ont été encaissées au cours de l'exercice écoulé et qui ne se reproduiront pas dans le cadre de notre planification pour l'exercice en cours.

Les commissions connaîtront probablement une nouvelle hausse du fait de la croissance attendue du volume de nouveaux contrats et renforceront ainsi les résultats opérationnels.

L'aggravation des répercussions économiques, voire une récession, pourrait avoir des effets sur tous les types de risque essentiels de la SaarLB. Le volume de nouveaux contrats pourrait également être inférieur aux attentes en fonction de la durée du confinement. Une des répercussions pour la SaarLB serait que les résultats opérationnels prévus ne soient pas atteints.

Pour les charges administratives, la banque attend également une hausse modérée par rapport à l'exercice écoulé, notamment car les économies faites au cours de l'année passée, dues à la pandémie de coronavirus, ne se reproduiront pas dans le même ordre de grandeur en 2021.

Au niveau de la provision pour risques, il est possible qu'en fonction de l'évolution de la pandémie, des petites et moyennes entreprises notamment soient déséquilibrées ou confrontées à des difficultés existentielles. En ce sens, la SaarLB prévoit une nouvelle augmentation de la provision pour risques qui peut toutefois être compensée par la reprise de réserves constituées à titre de précaution selon l'article 340 f HGB.

Compte tenu des effets susmentionnés au niveau des résultats opérationnels, des charges administratives et notamment de la reprise prévue de réserves constituées à titre de précaution selon l'article 340 f HGB dans le résultat d'évaluation, la SaarLB prévoit pour 2021 un résultat avant impôts qui sera largement supérieur à celui de l'année passée. Corrigé des effets prévus découlant des réserves constituées à titre de précaution selon l'article 340 f HGB et 340 g HGB, le **résultat avant impôts** sera probablement bien inférieur à celui de l'année passée.

Le ratio CET1 de 13,1 % fin 2020, en légère hausse par rapport à 2019, montre la bonne dotation de la banque en fonds propres. Il est prévu de renforcer plus encore les fonds propres de base, pour l'essentiel par rétention des bénéfices et constitution de réserves.

Du fait notamment de la pandémie de coronavirus, la SaarLB prévoit une hausse très sensible des positions à risques réglementaires au cours de l'exercice à venir. La hausse résultera à la fois des nouveaux contrats prévus, limités aux différents secteurs via une gestion cohérente des actifs à risques pondérés, et de migrations de risques du fait de la pandémie de Covid 19.

Compte tenu des positions à risques prévues, la banque attend pour la fin de l'année 2021 un ratio CET1 en baisse sensible, mais qui devrait toutefois rester bien supérieur aux exigences minimales actuellement applicables à la banque. Le taux de capital global diminuera en conséquence et sera sensiblement inférieur au niveau actuel.

Du fait de la reprise prévue de réserves constituées à titre de précaution selon l'article 340 f HGB, la SaarLB attend que le rendement des capitaux propres soit sensiblement supérieur à celui de l'année passée. Nous estimons que l'indicateur clé de performance **rendement des capitaux**, corrigé des effets prévus dus à la reprise de réserves constituées à titre de précaution selon les articles 340 f HGB et 340 g HGB, sera nettement inférieur au niveau actuel.

Pour le **coefficient d'exploitation**, la SaarLB part d'une hausse modérée du coefficient, en raison des effets mentionnés au niveau des charges administratives.

En outre, la SaarLB estime avoir pris toutes les mesures nécessaires au stade actuel pour protéger les intérêts et la santé de ses clients et de ses collaborateurs. Elle observera et réévaluera l'évolution de la pandémie en continu et appliquera, si possible, des solutions alternatives.

Sarrebruck, le 19 mars 2021

Landesbank Saar
Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2020

BILAN AU 31/12/2020 DE LA LANDESBANK SAAR

Actif

	31/12/2020			31/12/2019 en kEUR
	EUR	EUR	EUR	
1. Réserve de trésorerie				
a) Caisse		0,00		1 375
b) Avoirs auprès des banques centrales		1 414 589 556,79		749 909
dont :				
auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	1 414 589 556,79		(749 909)
c) Avoirs auprès d'organismes de chèques et virements postaux		0,00	1 414 589 556,79	0
				751 284
2. Titres d'emprunt publics et effets acceptés par les banques centrales aux fins de refinancement				
a) Bons du Trésor et bons de caisse à intérêts précomptés ainsi que d'autres titres d'emprunt publics similaires		0,00		0
dont :				
susceptibles d'être refinancés auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	0,00		(0)
b) Effets		0,00	0,00	0
				0
3. Créances sur les établissements de crédit				
a) à vue		298 107 721,04		367 471
b) autres créances		161 922 243,55	460 029 964,59	515 346
dont :				882 817
prêts hypothécaires	EUR	0,00		(0)
crédits communaux	EUR	380 470,65		(537)
contre prêt de titres	EUR	0,00		
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	0,00		(0)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	0,00		(0)
autres prêts à la construction	EUR	0,00		(0)
4. Créances sur clients			12 116 382 208,85	11 801 586
dont :				
prêts hypothécaires	EUR	1 497 874 895,60		(1 494 044)
crédits communaux	EUR	3 932 826 828,46		(3 721 891)
contre prêt de titres	EUR	0,00		(0)
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	25 959 183,77		(23 900)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	554 865 414,49		(562 993)
autres prêts à la construction	EUR	544 908 869,34		(442 196)
dont :				
garantis par des droits de gage fonciers	EUR	972 481 152,67		(877 847)
			Report* :	13 991 001 730,23
				13 435 687

Passif

	31/12/2020			31/12/2019
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
1. Dettes envers les établissements de crédit				
a) à vue		90 579 429,14		193 384
b) à durée convenue ou délai de résiliation		3 666 455 546,25		3 503 112
dont :				
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	60 206 474,17		(70 208)
titres publics nominatifs émis	EUR	278 548 087,85		(306 616)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
c) dépôts d'épargne-construction		31 260 664,75	3 788 295 640,14	31 259
dont :				3 727 755
sur contrats résiliés	EUR	0,00		(0)
sur contrats alloués	EUR	0,00		(0)
2. Dettes envers les clients				
a) Dépôts d'épargne				
aa) à délai de résiliation convenu de trois mois		134 385,80		474
ab) à délai de résiliation convenu de plus de trois mois		4 085 103,25		5 126
ac) Dépôts d'épargne-construction		894 222 894,38	898 442 383,43	860 865
dont :				866 465
sur contrats résiliés	EUR	8 280 577,86		(6 908)
sur contrats alloués	EUR	21 825 017,99		(20 295)
b) autres dettes				
ba) à vue		1 789 332 724,67		1 382 445
bb) à durée convenue ou délai de résiliation		3 396 793 614,35	5 186 126 339,02	3 833 678
dont :				5 216 123
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	116 047 980,98		(118 253)
titres publics nominatifs émis	EUR	1 160 565 293,06		(1 196 594)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
		Report* :	9 872 864 362,59	9 810 343

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

Actif

	31/12/2020			31/12/2019
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report* :	13 991 001 730,23	13 435 687
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
a) Billets de trésorerie				
aa) d'émetteurs publics	0,00			0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 0,00			(0)
ab) d'autres émetteurs	0,00	0,00		0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 0,00			0
b) Emprunts et obligations				
ba) d'émetteurs publics	223 540 916,39			257 962
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 223 540 916,39			(257 962)
bb) d'autres émetteurs	579 985 241,75	803 526 158,14		573 699
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 524 805 501,41			831 661
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 524 805 501,41			(486 744)
c) Propres obligations		48 979 025,80	852 505 183,94	61 896
Montant nominal	EUR 48 800 000,00			893 557
				(61 800)
6. Actions et autres titres à revenu variable			177 293 576,33	238 355
6a. Portefeuille de titres de transaction			0,00	0
7. Participations			13 000 911,33	13 088
dont :				
dans des établissements de crédit	EUR 1 359 913,77			(1 360)
dans des instituts de services financiers	EUR 0,00			(0)
8. Parts dans des entreprises liées			325 000,00	325
dont :				
dans des établissements de crédit	EUR 0,00			(0)
dans des instituts de services financiers	EUR 0,00			(0)
9. Actifs fiduciaires			58 255,57	59
dont :				
crédits fiduciaires	EUR 58 255,57			(59)
10. Créances de compensation sur l'État et obligations résultant de leur échange			0,00	0
		Report* :	15 034 184 657,40	14 581 071

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

Passif

	31/12/2020			31/12/2019
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report* :	9 872 864 362,59	9 810 343
3. Dettes titrisées				
a) Obligations émises		4 147 504 213,30		3 732 322
dont :				
titres hypothécaires	EUR	287 263 762,83		(310 936)
titres publics	EUR	848 409 693,48		(756 501)
autres obligations	EUR	3 011 830 756,99		(2 664 884)
b) Autres dettes titrisées		0	4 147 504 213,30	0
dont :				3 732 322
billets de trésorerie	EUR	0,00		(0)
propres acceptations et billets à ordre en circulation	EUR	0,00		(0)
3a. Portefeuille de titres de transaction			0,00	0
4. Passifs fiduciaires			58 255,57	59
dont :				
crédits fiduciaires	EUR	58 255,57		(59)
5. Autres dettes			30 547 871,62	49 751
6. Comptes de régularisation			59 329 578,64	32 127
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR	18 989 057,18		(16 547)
autres	EUR	40 340 521,46		(15 580)
6a. Passifs d'impôt différé			0,00	0
7. Provisions				
a) Provisions pour pensions et obligations similaires		39 012 128,00		36 805
b) Provisions pour impôts		7 068 890,87		5 456
c) Autres provisions		17 525 170,42	63 606 189,29	18 192
				60 453
7a. Fonds technique de garantie pour l'épargne-construction			21 000,00	21
		Report* :	14 173 931 471,01	13 685 076

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

Actif

	31/12/2020			31/12/2019
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report* :	15 034 184 657,40	14 581 071
11. Immobilisations incorporelles				
a) Droits de propriété industrielle, droits et valeurs similaires générés en interne		0,00		0
b) Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux		0,00 2 735 675,00		2 659
c) Goodwill		0,00		0
d) Avances et acomptes		0,00	2 735 675,00	501
				3 160
12. Immobilisations corporelles			2 269 309,07	2 293
13. Autres éléments de l'actif circulant			21 487 784,99	17 955
14. Comptes de régularisation			59 540 501,45	32 894
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR 29 334 928,35			(28 984)
autres	EUR 30 205 573,10			(3 910)
15. Actifs d'impôt différé			36 411 557,90	32 532
Somme des actifs			15 156 629 485,81	14 669 905

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

Passif

	31/12/2020			31/12/2019
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report* :	14 173 931 471,01	13 685 076
8. Dettes subordonnées			172 800 000,00	164 800
9. Capital en droit de jouissance			0,00	0
dont :				
exigible avant expiration d'un délai de deux ans	EUR	0,00		(0)
10. Fonds pour risques bancaires généraux			252 802 856,84	252 200
dont :				
poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	555 000,00		(495)
11. Capitaux propres				
a) Capital souscrit				
aa) Capital social		254 619 407,03		254 619
ab) Apports tacites		35 000 000,00	289 619 407,03	55 000
				309 619
b) Réserve de capitaux			69 084 905,58	69 085
c) Bénéfices non distribués				
ca) Réserves statutaires		71 261 425,18		69 400
cb) Autres bénéfices non distribués		110 375 605,45	181 637 030,63	100 570
				169 970
d) Bénéfice au bilan			16 753 814,72	19 156
				567 830
Somme des passifs			15 156 629 485,81	14 669 905

1. Passifs éventuels

a) Passifs éventuels découlant d'effets transmis et décomptés		0,00		0
b) Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie			347 358 119,81	365 979
c) Obligation résultant du recours à des sûretés pour des engagements de tiers		0,00	347 358 119,81	0
				365 979

2. Autres obligations

a) Obligations de reprise d'opérations de mise en pension		0,00		0
b) Engagements de placement et engagements fermes		0,00		0
c) Engagements de crédits irrévocables		1 091 150 790,82	1 091 150 790,82	946 483
				946 483

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA LANDESBANK SAAR DE LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

	EUR	2020 EUR	EUR	2019 en kEUR
1. Produit des intérêts résultant				
a) d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire		257 531 023,52		264 153
dont :				
produit des intérêts de la caisse d'épargne-construction				
de prêts d'épargne-logement	EUR 858 071,55			(953)
de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR 13 752 211,87			(14 680)
d'autres prêts à la construction	EUR 10 291 781,35			(8 820)
b) de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique		6 665 335,19	264 196 358,71	12 142
				276 295
2. Intérêts négatifs résultant de placements financiers				
a) intérêts négatifs résultant d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire		-8 222 961,75		-6 980
b) intérêts négatifs résultant de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique		0,00	-8 222 961,75	255 973 396,96
				-6 980
				269 316
3. Charges d'intérêts				
Charges d'intérêts issues des opérations bancaires			135 661 791,93	156 072
dont :				
pour dépôts d'épargne-construction	EUR 9 248 642,65			(9 913)
4. Intérêts positifs résultant d'emprunts				
Intérêts positifs résultant des opérations bancaires (emprunts)			7 297 739,03	128 364 052,90
				150 887
				127 609 344,06
				118 428
5. Produits courants sur				
a) des actions et autres titres à revenu variable			4 719 277,87	8 577
b) des participations			688 128,68	746
c) des parts dans des entreprises liées			0,00	5 407 406,55
				9 323
6. Produits sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert (partiel) de bénéfices				143 522,56
				66
			Report* :	143 522,56
				66

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

			2020	2019	
	EUR		EUR	en kEUR	
			Report* :	143 522,56	66
7. Commissions perçues			22 611 868,70		27 066
dont :					
commissions perçues sur la caisse d'épargne-construction					
sur la conclusion et la négociation de contrats	EUR	4 832 530,41			(5 437)
sur le régime de prêt après l'allocation	EUR	0,00			(0)
sur la mise à disposition et le traitement de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR	0,00			(0)
8. Commissions versées			15 875 607,87	6 736 260,83	16 612
dont :					10 454
pour la conclusion et la négociation de contrats de la caisse d'épargne-construction	EUR	10 256 745,30			(10 856)
9. Produit net du portefeuille de titres de transaction				514 673,95	191
dont :					
dotation au poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	60 000,00			(25)
10. Autres produits d'exploitation				5 310 148,09	8 683
dont :					
résultat de la conversion monétaire	EUR	187 857,05			
11. Charges administratives générales					
a) Frais de personnel					
aa) Salaires et traitements			33 829 255,83		34 815
ab) Charges sociales et dépenses de retraite et d'assistance			9 398 051,70	43 227 307,53	10 103
dont :					44 918
retraite	EUR	3 529 544,60			(4 179)
b) Autres charges administratives			35 062 870,96	78 290 178,49	36 263
					81 181
12. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles				1 447 329,93	1 393
13. Autres charges d'exploitation				5 556 474,40	5 486
dont :					
résultat de la conversion monétaire	EUR	0,00			(1 481)
14. Produits résultant de provisions sur créances et certains titres, de la reprise de provisions dans les opérations de crédit				24 942 753,32	17 118
			Report* :	35 484 619,90	41 967

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

	EUR	2020 EUR	EUR	2019 en kEUR
		Report* :	35 484 619,90	41 967
15. Dotations au fonds pour les risques bancaires généraux		543 000,00		22 000
16. Produits découlant de la reprise du fonds pour les risques bancaires généraux		0,00	543 000,00	
				-22 000
17. Amortissements et provisions sur participations, parts dans des entreprises liées et titres ayant le caractère d'immobilisations financières		125 090,24		102
18. Produits résultant d'attributions à des participations, des parts dans des entreprises liées et des titres ayant le caractère d'immobilisations financières		2 795 581,06	2 670 490,82	25 008
				24 906
19. Charges liées à la reprise de perte			34 899,99	38
20. Résultat de l'activité courante			37 577 210,73	44 836
21. Produits exceptionnels		494 360,68		0
22. Charges exceptionnelles		1 053 257,75		345
23. Résultat exceptionnel			-558 897,07	-345
24. Impôts sur le revenu et les bénéfices		18 656 962,28		23 999
dont :				
Impôts différés	EUR	-3 879 565,78		(-1 549)
25. Autres impôts ne figurant pas au poste 13		-253 998,31	18 402 963,97	-792
				23 207
26. Résultat de l'exercice			18 615 349,69	21 284
27. Dotations aux bénéfices non distribués				
a) réserves statutaires		1 861 534,97		2 128
b) autres bénéfices non distribués		0,00	1 861 534,97	0
				2 128
28. Bénéfice au bilan			16 753 814,72	19 156

* Ces reports ne sont pas vérifiés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

La présentation de l'état des variations des capitaux propres s'est basée sur la norme allemande de présentation des comptes (DRS) 22, publiée dans le Journal officiel allemand le 22 septembre 2017. L'état des variations des capitaux propres donne des informations sur l'évolution des capitaux propres de la SaarLB.

en kEUR	Capital souscrit		Réserve de capitaux	Bénéfices non distribués		Bénéfice au bilan	Capitaux propres
	Capital social	Apports tacites		Réserves statutaires	Autres bénéfices non distribués		
Situation au 01/01/2020	254 619	55 000	69 085	69 399	100 570	19 155	567 828
Dotations/prélèvements apports tacites	-	-20 000	-	-	-	-	-20 000
Dotations/prélèvements réserve de capitaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	1 862	9 806	-11 668	-
Distributions	-	-	-	-	-	-9 350	-9 350
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	18 615	18 615
Situation au 31/12/2020	254 619	35 000	69 085	71 261	110 376	16 752	557 093

Des interdictions de distribution de dividendes existent en relation avec les impôts différés actifs et les provisions pour retraites d'un montant de 40 630 kEUR (36 731 kEUR au 31/12/2019). Pour plus de détails, voir annexe n° (14).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ».

Le fonds financier comptabilisé correspond au poste de bilan Réserve de trésorerie et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Le fonds financier n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et les clients, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et les clients, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires ainsi que les variations affectant le capital subordonné.

en kEUR	2020	2019
Résultat de l'exercice / perte de l'exercice	18 615	21 284
Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cash-flow des activités opérationnelles		
Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances et actifs immobilisés	25 781	16 605
Hausse / baisse des provisions	1 540	-1 260
Autres charges / produits sans effet de trésorerie	215	1 234
Bénéfice / perte découlant de la cession d'actifs immobilisés	-2 791	-24 411
Autres ajustements (solde)	-558	-344
Total intermédiaire	24 187	-8 176
Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments sans effet de trésorerie		
Hausse / baisse des créances sur les établissements de crédit	419 772	-267 882
Hausse / baisse des créances sur clients	-323 915	-1 059 617
Hausse / baisse des titres (hormis les immobilisations financières)	12 762	-21 833
Hausse / baisse d'autres actifs résultant des activités opérationnelles	-31 517	-12 845
Hausse / baisse des dettes envers les établissements de crédit	51 131	-273 301
Hausse / baisse des dettes envers les clients	-23 473	24 411
Hausse / baisse des dettes titrisées	415 500	53 871
Hausse / baisse d'autres passifs résultant des activités opérationnelles	8 000	11 831
Charges des intérêts / produits des intérêts	-133 160	-127 817
Charges / produits résultant de postes exceptionnels	559	345
Charges d'impôt / produits de l'impôt	18 657	23 999
Intérêts et dividendes perçus	249 445	294 240
Intérêts versés	-93 819	-193 344
Encaissements exceptionnels	0	0
Paiements exceptionnels	-60	-3
Paiements / remboursements d'impôts sur les bénéfices	-19 586	-36 169
Cashflow des activités opérationnelles	593 098	-1 571 006
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations financières	233 419	1 210 557
Paiements relatifs aux investissements dans les immobilisations financières	-141 465	-408 395
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations corporelles	-4	0
Paiements relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles	-871	-785
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations incorporelles	0	0
Paiements relatifs aux investissements dans les immobilisations incorporelles	-125	-367
Cashflow des activités d'investissement	90 954	801 010
Encaissements/paiements provenant de dotations en capitaux propres/réductions des capitaux propres	-19 397	-136 528
Paiements aux actionnaires	-9 350	-9 191,0
Autres paiements	0	-
Variations de trésorerie résultant d'autres capitaux (solde)	8 000	105 000
Cashflow des activités de financement	-20 747	-40 719
Fonds financier à la fin de la période précédente	751 285	1 562 001
Cashflow des activités opérationnelles	593 098	-1 571 006
Cashflow des activités d'investissement	90 954	801 010
Cashflow des activités de financement	-20 747	-40 719
Fonds financier à la fin de la période	1 414 589	751 285

ANNEXE

La SaarLB est sise à Sarrebruck et est inscrite dans le registre de commerce auprès du Tribunal d'Instance de Sarrebruck (HRA 8589).

Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation

(1) BASES

Les comptes annuels de la SaarLB concernant l'exercice 2020 (exercice) ont été établis selon les dispositions du code de commerce HGB, le règlement régissant la comptabilité des établissements de crédit (RechKredV) et les dispositions de la loi sur les obligations hypothécaires. Le bilan et le compte de résultat sont structurés sur la base du formulaire général RechKredV. Les positions prescrites pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne-construction ont été complétées sous forme d'informations secondaires car elles ne représentent pas l'activité commerciale prioritaire de la banque. Les informations sur l'annexe concernant les activités de la caisse d'épargne-construction figurent dans les comptes annuels de la LBS publiés séparément.

La SaarLB n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés au titre de l'article 290 paragraphe 5 HGB car elle a uniquement des succursales qui, conformément à l'article 296 paragraphe 2 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans des états financiers consolidés.

En tant qu'entreprise orientée sur le marché financier qui n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés, la SaarLB a complété ses comptes annuels par un tableau des flux de trésorerie et un état des variations des capitaux propres conformément à l'article 264 paragraphe 1 phrase 2 HGB.

(2) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères ont été convertis aux taux de référence de la BCE au 31 décembre 2020 conformément à l'article 256a HGB. Les opérations au comptant sont converties au cours au comptant à la date de clôture du bilan. Pour les contrats à terme en suspens, le cours à terme est subdivisé en un élément 'comptant' et un élément 'intérêt'.

Étant donné que les actifs, les dettes ou les contrats à terme par devise sont couverts particulièrement par des actifs, des dettes ou d'autres contrats à terme dans la même devise, les charges et produits sont pris en considération dans le compte de résultat (article 340h HGB), inscrits dans les Autres produits d'exploitation (dans les Autres produits d'exploitation l'année passée).

Le montant des actifs et des dettes libellés en devises étrangères s'élève au total à 182 928 kEUR et 124 656 kEUR.

(3) MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les actifs, les dettes, les comptes de régularisation, les charges et les produits sont inscrits au

bilan selon les dispositions des articles 246 et suivants HGB, les actifs et les dettes sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB – pour autant qu'ils ne soient pas codifiés dans des réglementations spéciales pour établissements de crédit (articles 340a et suivants HGB).

La réserve de trésorerie est inscrite au bilan à la valeur nominale.

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale. Les agios et disagio sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis. Il est tenu compte des risques dans les opérations de crédit en procédant à des corrections de valeur sur créances et en constituant des provisions pour passifs éventuels et autres engagements. Les montants de corrections de valeur individuelle nécessaires sont déterminés par comparaison entre l'utilisation du crédit et la valeur actualisée des flux de paiement attendus à l'avenir. Pour les créances sur les établissements de crédit et les clients ainsi que pour les passifs éventuels et engagements de crédit pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur, une correction de valeur de portefeuille forfaitaire est calculée sur la base des probabilités de défaillance et des pertes attendues. Pour les engagements pour lesquels a été convenu un report de dettes en lien avec la pandémie de coronavirus, un supplément a été déterminé dans ce cadre en fonction de l'actualité de la notation.

Il existe par ailleurs une provision pour risques bancaires généraux au titre de l'article 340f HGB ainsi qu'un « Fonds pour risques bancaires généraux » conformément à l'article 340g HGB.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont le caractère d'actifs immobilisés lorsqu'il est prévu de les conserver. L'évaluation se fait aux coûts d'acquisition ou, en cas de dépréciation durable, à la juste valeur plus faible ; les dépréciations temporaires ne sont pas comptabilisées en charges conformément à l'article 253 paragraphe 3 en relation avec l'article 340e HGB. Une dépréciation est temporaire lorsqu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que la SaarLB peut donc estimer que les titres correspondants seront remboursés à la valeur nominale.

Pour une présentation plus précise des résultats, la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements est prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible, quelle que soit la durée d'une dépréciation.

Les titres des réserves de liquidité sont comptabilisés aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible.

Les emprunts de titres sont inscrits au bilan comme des opérations de prise en pension au sens de l'article 340b paragraphe 2 HGB : il n'est pas procédé à la comptabilisation d'une entrée (emprunt) ou d'une sortie (prêt). Les titres prêtés sont évalués selon les dispositions de l'article 253 paragraphe 3 ou paragraphe 4 en relation avec l'article 340e paragraphe 1 HGB ; les titres empruntés, quant à eux, ne sont pas évalués. Il est tenu compte du manque de solvabilité de l'emprunteur par la constitution d'une provision pour risques.

Les participations et les parts dans des entreprises liées sont comptabilisées aux coûts d'acquisition et/ou à la juste valeur plus faible.

Le patrimoine fiduciaire est inscrit au bilan à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminuées des amortissements prévus en fonction de la durée d'utilité.

La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique ou commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.

En cas de dépréciation durable, il est procédé à un amortissement non planifié. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti.

Les autres actifs sont inscrits au bilan à la valeur nominale ou à la juste valeur plus faible conformément à l'article 253 paragraphe 4 HGB.

La SaarLB détermine également des impôts différés actifs et passifs en application de l'article 274 paragraphe 1 HGB et les affiche au bilan sous forme de solde. La détermination des impôts différés au 31 décembre 2020 s'est fondée sur un taux d'imposition de 32,94 % (contre 32,975 % au 31/12/2019).

Les passifs sont inscrits au bilan au montant d'exécution. Conformément à l'article 250 paragraphe 3 HGB, les agios et disagios sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis.

Les provisions pour pensions sont constituées selon des principes actuariels conformément aux dispositions de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Le calcul se base sur un taux d'actualisation de 2,31 % par an, une évolution des droits en formation de 2,5 % par an et une évolution tendancielle des pensions de 2 % par an.

Le taux d'actualisation s'est fondé sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2020, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB pour une échéance résiduelle supposée de 15 ans. Le taux d'intérêt a été extrapolé sur la fin de l'année conformément à IDW RS HFA 30 Tz. 65.

La dotation aux provisions pour pensions se fait conformément aux probabilités de décès des tables Heubeck 2018 G et compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis. Il est fait usage de la disposition transitoire conformément à l'article 67 paragraphe 1 de la loi introductive au code de commerce allemand (EGHGB) qui permet de répartir sur une période de 15 ans la différence résultant de la loi allemande de modernisation du droit de bilan (BilMoG) pour les provisions pour pensions au 31/12/2009 (voir également les « informations concernant le compte de résultat »). Les provisions pour pensions qui, pour cette raison, ne figurent pas au bilan se montent à 1 379 kEUR au 31/12/2020 (contre 1 724 kEUR au 31/12/2019). La différence entre la valeur des provisions sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans s'élève à 4 219 kEUR (contre 4 199 kEUR au 31/12/2019). Ce montant ne peut être distribué.

Des actifs d'un montant de 668 kEUR (contre 663 kEUR au 31/12/2019) qui servent uniquement à satisfaire aux engagements au titre des retraites sont hors de portée de tous les autres

créanciers et ont donc été compensés avec les dettes conformément à l'article 246 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Ces actifs sont des droits (valeurs de rachat) résultant de réassurances, dont les coûts d'acquisition s'élèvent à 668 kEUR (contre 663 kEUR au 31/12/2019). Les coûts d'acquisition correspondent aux justes valeurs. Le montant de l'exécution des dettes s'établit à 668 kEUR (663 kEUR au 31/12/2019). Les charges d'intérêt de 5 kEUR (22 kEUR au 31/12/2019) ont été compensées avec les produits des intérêts pour un montant correspondant.

Par ailleurs, des provisions à hauteur du montant d'exécution nécessaire et jugé raisonnable conformément à l'article 253 paragraphe 1 phrase 2 HGB sont constituées pour les dettes incertaines et les risques de perte sur des opérations en cours. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées au taux du marché moyen des sept dernières années (publié par la Banque Fédérale Allemande selon l'article 253 paragraphe 2 phrase 4 HGB) correspondant à leur durée résiduelle.

Les provisions pour jubilés et travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été déterminées sur la base de différentes expertises actuarielles conformément aux tables Heubeck 2018 G. Les provisions pour jubilés ont été constituées compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis, d'un taux de fluctuation de 2,5 % et d'un taux d'actualisation de 1,61 %. Les calculs se sont fondés sur un taux d'actualisation pour une échéance résiduelle moyenne de 15 ans (article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB). Les provisions pour travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été formées compte tenu d'un taux d'actualisation de 0,44 % et d'une évolution tendancielle des salaires de 2,5 %. L'actualisation des engagements s'est faite compte tenu d'une échéance résiduelle moyenne de deux ans. Les taux d'actualisation se sont fondés sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2020, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 4 HGB, les taux d'intérêt ont été extrapolés sur la fin de l'année.

La constitution d'une provision pour un excédent sur engagements découlant des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts est examinée conformément aux dispositions de l'article 340a en relation avec l'article 249 paragraphe 1 phrase 1, alt. 2 HGB et de l'avis de l'IDW - IDW, RS, BFA 3 nouvelle version (évaluation sans perte). Il doit être tenu compte dans la détermination d'un éventuel excédent sur engagements dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts non seulement de l'évaluation du poste intérêts de tout le portefeuille bancaire, mais aussi des coûts liés aux risques et des coûts administratifs. On applique la méthode de l'actualisation pour calculer une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts. Il n'existait pas au 31/12/2020 d'excédent sur engagements, de sorte qu'il n'a pas été constitué de provision.

Un recours aux passifs éventuels affichés au bilan n'est pas probable. Cette estimation se base sur des analyses de la solvabilité des différents emprunteurs. L'utilisation des engagements de crédit irrévocables se fait sur la base des dispositions contractuelles. Les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables inscrits au bilan ne contiennent aucun poste individuel significatif.

Pour couvrir le risque lié aux variations du taux d'intérêt, la SaarLB forme des micro-unités d'évaluation. Les unités d'évaluation sous forme d'opérations aller-retour sont également reproduites comme micro-unité d'évaluation aux termes de l'article 254 HGB. Les instruments de base et de couverture sont des dérivés (volume nominal de 3 937 millions d'euros au 31/12/2020 contre 4 308 millions d'euros au 31/12/2019) dont les paramètres de risque déterminants ont été

ajustés de manière à ce que les variations de valeur des opérations de base et celles des opérations de couverture se compensent sur la durée totale des opérations. Étant donné qu'il s'agit de relations de couverture parfaites, il n'est procédé ni à une évaluation de l'opération de base ni à une évaluation de l'opération de couverture en ce qui concerne le risque couvert (méthode du gel). L'effectivité de l'unité d'évaluation est déterminée par le principe de la correspondance des éléments critiques (critical terms match). Le montant du risque couvert est de 159 543 kEUR au 31 décembre 2020 (contre 114 887 kEUR au 31/12/2019).

Les dérivés du portefeuille des immobilisations ne sont pas inscrits au bilan. Il est tenu compte de ces dérivés dans le calcul d'une éventuelle provision pour perte sur opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont régularisés conformément à la période de référence et comptabilisés dans les créances sur les établissements de crédit et les clients ou dans les dettes envers les établissements de crédit et les clients. Les produits et les charges des intérêts des swaps couvrant les risques (nets) sont comptabilisés dans les produits des intérêts ou les charges des intérêts.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

(4) ACTIFS

N° en kEUR	Positions de bilan	31/12/2020	31/12/2019
Pos. 3	Créances sur les établissements de crédit		
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	380	537
	Créances sur des caisses d'épargne affiliées	19 035	89 708
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	242 175	171 260
Pos. 4	Créances sur clients		
	Créances sur des entreprises liées	-	-
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	16 756	19 962
	Créances subordonnées	26 000	20 921
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	4 118 257	3 794 379
Pos. 5	Obligations et autres titres à revenu fixe		
	b) Emprunts et obligations		
	ba) d'émetteurs publics		
	négociables en bourse et cotés en bourse	223 541	257 962
	bb) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse et cotés en bourse	574 985	568 699
	négociables en bourse, non cotés en bourse	5 000	5 000
	obligations subordonnées et autres titres à revenu fixe	10 000	10 000
	c) Propres obligations		
	négociables en bourse et cotées en bourse	48 979	61 896

N° en kEUR	Positions de bilan	31/12/2020	31/12/2019
Pos. 9	Actifs fiduciaires		
	Créances sur clients	58	59
Pos. 12	Immobilisations corporelles		
	Voir tableau des immobilisations		
Pos. 13	Autres actifs		
	Sont comptabilisés ici pour l'essentiel :		
	droits découlant du transfert de bénéfices	144	66
	droits à remboursement d'impôts	7 597	8 966
	Cautions constituées	9 267	4 028
	Objets d'art (non dépréciables)	1 522	1 522
	Comptes de conversion monétaire	645	0
	Primes pour les opérations sur options	842	1 552
Pos. 14	Comptes de régularisation		
	Régularisation des disagios découlant de dettes	2 651	2 562
	Régularisation des disagios découlant d'emprunts émis	3 129	2 654
	Régularisation des disagios découlant de créances	23 555	23 768
	Autres comptes de régularisation		
	dont : intérêts sur swaps versés d'avance	28 276	3 650

Les actions et autres titres à revenu variable, les participations et les parts détenues dans des entreprises liées ne contiennent pas de parts négociables en bourse.

Tableau des immobilisations

en kEUR	Coûts d'acquisition et de construction				
	01/01/2020	Entrées	Sorties	Transferts comptables	31/12/2020
Immobilisations corporelles ¹⁾	19 642	875	-	-	20 516
Immobilisations incorporelles	11 971	125	-	-	12 096
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	11 470	125	-	501	12 096
Avances et acomptes	501	-	-	-501	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	846 929	136 831	165 900	-	817 858
Actions et autres titres à revenu variable ²⁾³⁾	193 407	4 634	65 575	-	132 467
Participations	16 270	-	88	-	16 183
Parts dans des entreprises liées	325	-	-	-	325
Total	1 088 544	142 465	231 563	-	999 446

en kEUR	Amortissements					31/12/2020
	01/01/2020	Entrées	Sorties	Transferts comptables	Acquisitions	
Immobilisations corporelles ¹⁾	17 349	898	-	-	-	18 247
Immobilisations incorporelles	8 811	549	-	-	-	9 360
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	8 811	549	-	-	-	9 360
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe ²⁾	20 220	1 210	3 208	-	154	18 068
Actions et autres titres à revenu variable	2 304	125	-	-	4	2 425
Participations	3 182	-	-	-	-	3 182
Parts dans des entreprises liées	0	-	-	-	-	0
Total	51 866	2 782	3 208	-	157	51 282

¹⁾ Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 2 269 kEUR.

²⁾ Les amortissements et les acquisitions représentent la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts. La présentation de l'évolution ne comprend pas d'intérêts prorata temporis (3 585 kEUR).

³⁾ Nouvel encours initial en raison de l'adaptation de l'encours final au 31/12/2019 suite à la sortie du fonds SBLBHA de 30 000 kEUR en 2019.

Indications sur les valeurs comptables et les justes valeurs

en kEUR	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	2 269	2 293	–	–
Immobilisations incorporelles	2 736	3 160	–	–
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	2 736	2 659	–	–
Avances et acomptes	0	501	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres avec charges latentes	57 011	256 931	56 914	253 435
Titres avec réserves latentes ¹⁾	742 931	569 778	761 273	585 842
Total	799 942	826 709	818 187	839 277
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres avec réserves latentes ¹⁾	130 042	191 103	138 297	199 226
Total	130 042	191 103	138 297	199 227
Participations	13 001	13 088	13 001	13 088
Parts dans des entreprises liées	325	325	325	325
Total	13 326	13 413	13 326	13 413
Total	948 315	1 036 678	969 811	1 051 917

¹⁾ Ajustement du chiffre de l'année passée, car la valeur comptable et la juste valeur englobaient des intérêts prorata temporis.

Pour ce qui est de l'évaluation des titres, voir (3) Méthodes comptables et d'évaluation.

Dans les obligations qui sont traitées comme des immobilisations, les charges latentes s'élèvent à 97 kEUR (contre 3 496 kEUR l'année passée). La position avec réserves latentes comprend des titres d'une valeur comptable de 30 000 kEUR qui n'affiche ni réserves latentes ni charges latentes. Il n'a pas été réalisé d'amortissement à la valeur minimale car il s'agit de dépréciations temporaires dues exclusivement aux intérêts. Étant donné qu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que les titres peuvent être conservés jusqu'à l'échéance, la SaarLB part du principe que les titres concernés seront remboursés à la valeur nominale.

Les actions et autres titres à revenu variable, qui sont traités comme des actifs immobilisés, ne contiennent pas de charges latentes.

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

Les parts ou les actions dans des fonds d'investissement nationaux ou des fonds d'investissement étrangers comparables, indiquées ci-dessous, dépassent un taux de 10 % :

	Valeur comptable (VC) 31/12/2020 en kEUR	Valeur du marché (VM) 31/12/2020 en kEUR	Différence (VM-VC) en kEUR	Distribution 2020 en kEUR	Restitution journalière possible	Amortissement omis 2020 en kEUR
Fonds obligataires						
Fonds SBLB	-	-	-	2 464	Oui	-
Fonds SBLB 2	63 717	68 266	4 549	-	Oui	-
Fonds immobiliers						
LBIImmoInvest	47 251	48 097	846	-	Non	-
Fonds de capital-risque						
AIRFI	0	0	-	-	Non	-

Les fonds obligataires et les fonds immobiliers sont des fonds spéciaux dans lesquels la SaarLB est le seul porteur de parts.

À la date de clôture des comptes annuels, la possibilité de restitution journalière des parts détenues dans le fonds immobilier LBIImmoInvest est limitée en ce sens qu'une prime de reprise est perçue en cas de restitution des parts, que le fonds commun de placement est liquidé en cas de restitution de toutes les parts et/ou que la société peut refuser durant une période limitée de reprendre les parts pour des raisons de liquidité aux fins de protection des investisseurs.

L'Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement (AIRFI) est un fonds de capital-risque de droit français. Sur le volume d'investissement, 50 % proviennent du secteur public, le reste du secteur privé, comme le prévoient les dispositions réglementaires. Le fonds a principalement investi en Alsace et dans l'est de la France, il existe par ailleurs des engagements dans les zones allemandes et suisses limitrophes. Les sociétés ciblées par ces investissements sont de petites et moyennes entreprises dont les effectifs atteignent au plus 500 salariés et dont le total au bilan ne dépasse pas 75,0 millions d'euros, ces entreprises affichant toutefois un potentiel de croissance.

(5) PASSIFS

N°	Positions de bilan	31/12/2020 en kEUR	31/12/2019 en kEUR
Pos. 1	Dettes envers les établissements de crédit		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	164 581	81 560
	Dettes envers les caisses d'épargne affiliées	65 555	107 136
Pos. 2	Dettes envers les clients		
	Dettes envers les entreprises liées	42	285
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 947	21 403
Pos. 3	Dettes titrisées		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
Pos. 4	Passifs fiduciaires		
	Dettes envers les établissements de crédit	-	-
	Dettes envers les clients	58	59
Pos. 5	Autres dettes		
	Cette position englobe pour l'essentiel les		
	intérêts sur les apports tacites	1 574	2 705
	intérêts sur les dettes subordonnées	2 564	2 542
	primes sur options encaissées	14 875	15 677
	impôts et charges sociales à payer	3 752	3 478
	comptes de conversion monétaire	-	251
	avances et acomptes et autres dettes	7 714	23 670
Pos. 6	Comptes de régularisation		
	Régularisation des agios découlant de dettes	694	572
	Régularisation des agios découlant d'obligations émises	17 160	14 419
	Régularisation des disagios découlant de créances	1 134	1 556
Pos. 8	Dettes subordonnées		
	Obligations nominatives	172 800	164 800

À propos des autres dettes :

La baisse des avances et acomptes et autres dettes s'explique pour l'essentiel par des avances et acomptes effectués par des clients du marché financier secondaire dans un ordre de grandeur de 10 195 kEUR l'année passée.

À propos des dettes subordonnées :

Ces emprunts ne peuvent être assortis d'une obligation de remboursement avant terme.

Aucune obligation nominative ne dépasse 10 % du montant total des dettes subordonnées.

Toutes les dettes subordonnées ont une échéance résiduelle supérieure à deux ans.

Les charges relatives aux dettes subordonnées s'élèvent à 5 296 kEUR (contre 3 820 kEUR l'année passée).

En cas de procédure d'insolvabilité ou de liquidation, les créanciers des dettes subordonnées ne sont remboursés qu'après satisfaction de tous les créanciers non subordonnés. Les conditions contractuelles ou d'emprunt ne prévoient pas de transformation en capital ou d'autres formes d'engagement.

(6) VENTILATION DES POSTES DU BILAN PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Actifs

N°	Position de bilan	31/12/2020 en kEUR	31/12/2019 en kEUR
Pos. 3b)	Autres créances sur les établissements de crédit		
	inférieure ou égale à 3 mois	150 494	385 227
	entre 3 mois et 1 an	4 080	128 527
	entre 1 an et 5 ans	1 380	1 055
	supérieure à 5 ans	5 969	537
Pos. 4	Créances sur clients		
	inférieure ou égale à 3 mois	513 021	480 289
	entre 3 mois et 1 an	1 036 758	952 776
	entre 1 an et 5 ans	4 950 250	4 643 140
	supérieure à 5 ans	5 481 803	5 538 191
	Créances à durée indéterminée	134 550	187 190
Pos. 5	Obligations et autres titres à revenu fixe		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	124 658	142 247

Passifs

N°	Positions de bilan	31/12/2020 en kEUR	31/12/2019 en kEUR
Pos. 1b)	Dettes envers les établissements de crédit		
	inférieure ou égale à 3 mois	326 029	444 488
	entre 3 mois et 1 an	437 038	599 047
	entre 1 an et 5 ans	1 414 902	1 144 433
	supérieure à 5 ans	1 488 487	1 315 145
Pos. 2ab)	Dettes envers les clients – dépôts d'épargne		
	inférieure ou égale à 3 mois	134	475
	entre 3 mois et 1 an	4 082	5 123
	entre 1 an et 5 ans	3	3
	supérieure à 5 ans	–	–
Pos. 2bb)	Autres dettes envers les clients		
	inférieure ou égale à 3 mois	655 257	712 943
	entre 3 mois et 1 an	549 585	744 415
	entre 1 an et 5 ans	611 153	716 350
	supérieure à 5 ans	1 580 799	1 659 970
Pos. 3a)	Obligations émises		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	443 822	416 396

(7) IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôt différé se répartissent comme suit sur les différents postes :

en kEUR	2020		2019	
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Créances	27 430		26 538	
Actions et autres titres à revenu fixe	955			1 657
Participations	372		373	
Parts dans des entreprises liées	–		–	
Immobilisations corporelles	–		–	
Autres éléments de l'actif circulant	1 163		1 383	
Dettes envers les établissements de crédit	–		–	
Autres dettes	90		90	
Provisions	6 401		5 805	
Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle	–		–	
Total des impôts différés (compensé)	36 411		32 532	

Informations concernant le compte de résultat

Les produits d'intérêts négatifs sur les opérations monétaires résultent des avoirs de réserve dépassant les réserves obligatoires de l'institut auprès de la BCE. Les charges d'intérêts positives sur les opérations bancaires résultent de dépôts à terme ainsi que de dettes à long terme envers des clients. Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont indiqués dans le compte de résultat comme poste séparé.

Le poste 10 du compte de résultat « Autres produits d'exploitation » comprend, entre autres, les produits résultant de bénéfices comptables sur options à échéance à raison de 1 385 kEUR, des produits résultant de la reprise de provisions d'un montant de 1 910 kEUR, des produits en lien avec le transfert du portefeuille de détail de la SaarLB à la caisse d'épargne de Sarrebruck pour 388 kEUR, un remboursement de cotisations du Sparkassenverband Saar d'un montant de 247 kEUR ainsi que le résultat de la conversion des devises étrangères à raison de 188 kEUR.

Sont compris dans le poste 13 du compte de résultat « Autres charges d'exploitation » des amortissements sur options à échéance à raison de 1 286 kEUR ainsi que des intérêts accumulés sur les provisions à long terme dans le domaine du personnel pour un montant de 3 168 kEUR.

En février 2020, il a été statué par décision judiciaire que la SaarLB devait être affectée à une autre caisse accidents. Il a donc fallu verser des cotisations supplémentaires de 494 kEUR pour les années 2016 – 2019, comptabilisées en charges. Y a fait face un remboursement de même montant. Ces produits et charges sont compris dans le compte de résultat - postes 21 « Produits exceptionnels » et 22 « Charges exceptionnelles ».

Le poste 22 du compte de résultat « Charges exceptionnelles » renferme en outre, conformément à l'article 67 paragraphe 1 EGHGB, le montant annuel résultant de la dotation à des provisions pour pensions ne figurant pas jusqu'à présent au bilan (344 kEUR, voir indication 3) et des charges en lien avec des actes intentionnels d'un montant de 214 kEUR.

Les impôts sur le revenu et les bénéfices portent à raison de 14 995 kEUR sur le résultat de l'activité courante. Les paiements complémentaires d'impôts sur le revenu et les bénéfices d'un montant de 3 662 kEUR portent sur des années précédentes.

Des explications plus détaillées sur le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion.

Autres informations

(8) AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 18 615 349,69 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 1 des statuts, 10 % (au moins) de l'excédent annuel sont affectés à la réserve statutaire sur bénéfices non distribués. Pour l'exercice 2020, il en découle un montant de dotation de 1 861 534,97 euros.

Reste un bénéfice au bilan de 16 753 814,72 euros.

	EUR
Dotations aux autres réserves sur bénéfices non distribués de la SaarLB	7 403 814,72
Report à nouveau	9 350 000,00
	16 753 814,72

Conformément à l'article 18 paragraphe 2 des statuts, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les bénéfices comme suit :

(9) RAPPORT ADDITIONNEL

Il ne s'est produit aucun événement significatif après la clôture du bilan.

(10) INFORMATIONS SUR D'AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES NE FIGURANT PAS AU BILAN

Contrats de location

en kEUR	2020	2019
Futurs paiements minimaux au titre de contrats de location (durées résiduelles)	9 334	9 090
inférieure ou égale à 1 an	1 917	1 819
entre 1 an et 5 ans	6 492	5 861
supérieure à 5 ans	925	1 410

Les contrats de location portent sur les loyers de biens immobiliers et sur la location d'agencements et d'aménagements. Les contrats de location d'agencements et d'aménagements ont une durée fixe de 4 ou 5 ans ; les contrats de location de biens immobiliers ont une durée illimitée, les paiements de loyers pour un an sont classés dans la catégorie d'échéance « inférieure ou égale à un an ». Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

Autres obligations financières

Les autres obligations financières portent sur les éléments suivants :

en kEUR	2020	2019
Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés	-	2 482
Obligations de versements non réclamées	-	2 200
Obligations liées à la reprise de participations	8 795	15 510
Obligation de versement dans le système de protection du Groupe financier des caisses d'épargne	4 288	3 340
Obligations de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers	4 979	4 349

Les obligations de reprise de parts vis-à-vis des sociétés de capitaux portent sur l'acquisition d'autres parts dans le fonds.

Les obligations de paiement vis-à-vis du système de protection du Groupe financier des caisses d'épargne et de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers découlent du fait qu'une partie des cotisations annuelles peut être versée sous forme d'obligations de paiement pleinement garanties.

(11) TRANSFERT DE GARANTIES À TITRE DE SÛRETÉ D'ENGAGEMENTS PROPRES

Des actifs d'un montant de 522 375 kEUR ont été transférés à titre de sûreté des engagements indiqués ci-dessous :

en kEUR	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	522 375	291 297
Total	522 375	291 297

Le montant total des valeurs comptables des garanties transférées qui doivent être déposées pour participer aux organes de compensation et aux organismes boursiers standardisés s'élève à 41 millions d'euros (contre 160 millions d'euros l'année passée) ; la régression s'explique par la réduction sensible des activités commerciales.

9,3 millions d'euros ont été transférés à titre de garantie pour la redevance bancaire et le système de garantie du Groupe financier des caisses d'épargne.

(12) INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DÉRIVÉES INSCRITES AU BILAN À UNE VALEUR AUTRE QUE LA JUSTE VALEUR

Dans le cadre de ses activités commerciales, la banque est principalement exposée aux

- risques de taux d'intérêt
- risques de change
- risques liés aux actions et aux prix
- risques de contrepartie

Il est tenu compte de ces risques en concluant, entre autres, des opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous font état des instruments financiers dérivés utilisés pour ce faire, de leurs montants nominaux, des valeurs de marché et de la ventilation par échéance et contractant au 31 décembre 2020.

Les valeurs de marché prises comme base sont

- les prix de marché pour les contrats négociés en bourse
- les modèles d'évaluation des options reconnus avec des paramètres actuels pour les opérations sur options
- les modèles d'actualisation, y compris les courbes de rendement actuelles, pour les autres opérations sur dérivés.

Représentation des volumes

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives	Valeurs de marché négatives
	2020	2019	2020	2020
Risques de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	10 312 594	10 875 995	448 669	-341 336
Accords de taux futurs	165 500	160 500	-	-36 771
Caps, floors	764 680	856 725	1 624	-2 179
Contrats à terme	-	1 197 884	-	-
Options sur contrats à terme	-	-	-	-
Total des risques liés aux taux d'intérêt	11 242 774	13 091 104	450 293	-380 286
Risques de change				
Opérations de change à terme	378 482	91 621	8 950	-8 386
Swaps de devises/de taux d'intérêt	-	-	-	-
Options sur devises	70 000	77 200	255	-275
- Achats	35 000	38 600	255	-
- Ventes	35 000	38 600	-	-275
Contrats à terme	-	-	-	-
Total des risques de change	448 482	168 821	9 205	-8 661
Actions et autres risques de marché				
Options sur indices	-	2 520	-	-
- Achats	-	1 260	-	-
- Ventes	-	1 260	-	-
Options sur actions	-	-	-	-
- Achats	-	-	-	-
- Ventes	-	-	-	-
Contrats à terme	-	11 805	-	-
Actions et autres risques de marché - total	-	14 325	-	-
Risques liés aux dérivés de crédit				
Acheteur de garantie	-	-	-	-
Vendeur de garantie	-	-	-	-
Total des risques liés aux dérivés de crédit	-	-	-	-
Total	11 691 256	13 274 250	459 498	-388 947

Ventilation par échéance

en kEUR	Valeurs nominales							
	Risques de taux d'intérêt		Risques de change		Actions et autres risques de marché		Risques liés aux dérivés de crédit	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Durée résiduelle								
inférieure ou égale à 3 mois	329 318	120 706	133 747	85 005	-	14 325	-	-
entre 3 mois et 1 an	1 068 875	1 065 167	225 005	83 816	-	-	-	-
entre 1 an et 5 ans	4 791 385	6 389 445	89 731	-	-	-	-	-
supérieure à 5 ans	5 053 196	5 515 787	-	-	-	-	-	-
Total	11 242 774	13 091 105	448 483	168 821	-	14 325	-	-

Ventilation par contractant

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives		Valeurs de marché négatives	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Banques dans les pays de l'OCDE	9 507 363	11 002 802	305 609	280 499	-382 173
Organismes publics dans les pays de l'OCDE	270 065	287 441	12 179	14 868	-225	-239
Autres contractants ¹⁾	1 913 827	1 984 007	140 437	90 266	-4 372	-3 164
Total	11 691 255	13 274 250	458 225	385 633	-386 770	-302 087

¹⁾ Y compris contrats négociés en bourse

En ce qui concerne les primes sur options payées et reçues, les valeurs comptables se composent des postes « Autres éléments de l'actif » et « Autres dettes ». Ces postes concernent les primes sur options payées à raison de 842 kEUR et les primes sur options reçues à hauteur de 14 875 kEUR.

(13) INFORMATIONS SUR LES MONTANTS NE POUVANT ÊTRE DISTRIBUÉS

en kEUR	31/12/2020	31/12/2019
Total des montants ne pouvant être distribués	40 630	36 731
Actifs d'impôt différé	36 411	32 532
Différence au niveau des provisions pour pensions	4 219	4 199

Selon l'article 253 paragraphe 6 phrase 2 HGB, la différence entre les provisions pour pensions estimées sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans ne peut être distribuée.

(14) EFFECTIFS

En 2020, le nombre de collaborateurs employés par la banque s'élève en moyenne annuelle à 517, dont 87 à la Landesbausparkasse et 9 à la SaarLB France.

Effectifs moyens au cours de l'année couverte par le présent rapport

Moyenne annuelle	2020	2019
Nombre total de salariés	517	526
dont :		
Landesbausparkasse	87	88
dont hommes	35	35
dont femmes	52	53
SaarLB France	9	9
dont hommes	7	7
dont femmes	2	2
Hommes	259	261
Femmes	258	265
Employés à temps plein	295	311
Employés à temps partiel	222	215
Apprentis	8	14

(15) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations des membres du Comité de direction se sont élevées au total à 2 020 kEUR durant l'exercice 2020 (contre 1 929 kEUR l'année passée), celles des membres du Conseil d'administration à 190 kEUR (contre 253 kEUR l'année passée).

Les engagements en matière de pension pour d'anciens membres du Comité de direction et leurs ayants droits s'élèvent à 27 197 kEUR au 31 décembre 2020. 25 941 kEUR sont provisionnés sur la base des dispositions transitoires de la loi sur la modernisation du droit de bilan. Les prestations de retraite courantes se sont élevées à 1 821 kEUR.

(16) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en kEUR	2020	2019
Vérifications des comptes	803	799
Autres activités d'approbation	258	208
Prestations de conseil fiscal	2	8
Autres prestations	138	137
Total	1 201	1 152

Les autres activités d'approbation concernent :

- le contrôle au titre de l'article 89 paragraphe 1 phrase 1 WpHG (contrôle des comptes-titres/ WpHG)
- des contrôles de gestion économique en relation avec le suivi des risques réalisé par le système de garantie du groupe financier des caisses d'épargne et avec le calcul synthétique élargi selon l'article 49 paragraphe 3 alinéa a point iv en relation avec le CRR
- des prestations en relation avec TLTRO III
- des prestations en relation avec le contrôle de processus de la Banque Fédérale Allemande
- des prestations relatives à la ventilation de l'association

Les prestations de conseil fiscal englobent des contrôles en lien avec le contrat de transfert de bénéfices entre la SaarLB et la LBS (ventes) ainsi que le contrôle d'assurance de la qualité de documents en relation avec la déduction fiscale au titre de l'article 50a EStG (loi relative à l'impôt sur le revenu).

Les autres prestations concernent

- des prestations en relation avec un projet relatif à la taxe sur la valeur ajoutée
- des prestations de conseil au titre du droit des sociétés dans le cadre du comité des risques du conseil d'administration
- des conseils juridiques et économiques en lien avec l'introduction prévue de l'utilisation de clouds
- des activités de contrôle relatives à la déclaration sur l'impôt sur les bénéfices pour 2018
- des prestations en relation avec la redevance bancaire

(17) PRESTATIONS FOURNIES À DES TIERS

Les prestations fournies à des tiers au titre de l'administration et de la médiation ne jouent qu'un rôle secondaire.

(18) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION ET EMPRUNTS DE TITRES

Aucune opération de mise en pension n'a été effectuée en 2020. Dans le cadre des emprunts de titres, la valeur nominale des titres empruntés s'est élevée à 478 300 kEUR contre 310 300 kEUR l'année passée.

(19) COMPTE DE COUVERTURE POUR LES OPÉRATIONS HYPOTHÉCAIRES ET L'OCTROI DE CRÉDITS COMMUNAUX**Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG)**

en kEUR	2020	2019
Octroi de crédits communaux		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres publics	40 000	45 000
dont :		
obligations au porteur		
obligations nominatives	40 000	45 000
Valeurs de couverture	56 961	65 773
dont :		
titres d'émetteurs publics		
créances sur les établissements de crédit	3 000	3 000
créances sur clients	53 961	62 773
Excédent de couverture	16 961	20 773

Nouvel encours

Couverture nominale et actualisée

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 1 et 3 PfandBG Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	463,30	498,00	482,73	513,09	438,78	568,48
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	786,95	657,61	842,93	700,49	782,92	755,29
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	69,86 %	32,05 %	74,62 %	36,52 %	78,43 %	32,86 %

* La valeur actualisée du risque et le stress monétaire sont déterminés de manière statistique.

Titres publics

Article 28 (1) n° 1 et 3 PfandBG Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	2 233,00	2 199,30	2 554,91	2 439,75	2 086,40	2 012,33
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	3 319,04	3 105,02	3 870,21	3 500,64	3 255,61	2 993,30
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	48,64 %	41,18 %	51,48 %	43,48 %	56,04 %	48,75 %

Profil des échéances des obligations hypothécaires et périodes à taux fixe des masses de couverture

Au 31/12/2020, le profil des échéances des obligations hypothécaires en circulation et des périodes à taux fixe de la masse de couverture se présente comme suit :

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2020	2019	2020	2019
inférieure ou égale à 6 mois	20,00	25,00	58,29	66,58
de 6 mois à 12 mois	46,00	44,00	64,71	25,69
de 12 mois à 18 mois	30,00	20,00	37,66	44,29
de 18 mois à 2 ans		46,00	70,41	46,57
de 2 ans à 3 ans	100,00	30,00	151,95	111,46
de 3 ans à 4 ans	48,00	100,00	86,22	112,90
de 4 ans à 5 ans	70,00	48,00	67,53	54,86
de 5 ans à 10 ans	141,50	185,00	222,99	195,26
supérieure à 10 ans	7,80	0,00	27,21	0,00

Titres publics

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2020	2019	2020	2019
inférieure ou égale à 6 mois	55,00	67,00	159,19	154,31
de 6 mois à 12 mois	153,00	110,00	142,91	193,09
de 12 mois à 18 mois	90,00	55,00	116,12	130,90
de 18 mois à 2 ans	20,50	191,00	157,45	131,59
de 2 ans à 3 ans	126,00	110,50	183,88	272,03
de 3 ans à 4 ans	158,00	126,00	282,10	171,37
de 4 ans à 5 ans	190,00	158,00	243,04	238,81
de 5 ans à 10 ans	778,50	644,00	852,02	811,57
supérieure à 10 ans	662,00	737,80	1 182,33	1 001,34

Ventilation du registre des hypothèques

Répartition des valeurs de couverture par catégorie (en millions d'euros)	2020	2019
inférieure ou égale à 300 kEUR	0,98	0,89
de 300 kEUR à 1 million d'euros	14,72	15,82
de 1 million d'euros à 10 millions d'euros	294,90	300,50
supérieure à 10 millions d'euros	432,85	312,40

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (I) (article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros)	2020	2019
résidentiel	10,50	10,86
commercial	732,95	618,75

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (II) (article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros) État	Date de référence	Appartements en copropriété	Maisons individuelles et jumelées	Immeubles collectifs	Bureaux	Bâtiments commerciaux	Bâtiments industriels	Autres bâtiments à usage commercial	Nouvelles constructions incomplètes, pas encore productives	Chantiers	Total
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2020	4,42	0,00	6,08	57,64	294,14	0,00	219,42	0,00	0,00	581,70
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2019	4,64	0,00	6,23	59,51	253,18	0,00	165,28	0,00	0,00	488,82
France, y compris Monaco	31/12/2020	0,00	0,00	0,00	89,13	51,57	0,00	21,05	0,00	0,00	161,75
France, y compris Monaco	31/12/2019	0,00	0,00	0,00	81,82	37,69	0,00	21,28	0,00	0,00	140,79
Total	31/12/2020	4,42	0,00	6,08	146,77	345,71	0,00	240,47	0,00	0,00	743,45
Total	31/12/2019	4,64	0,00	6,23	141,33	290,87	0,00	186,56	0,00	0,00	629,61

Article 28 (2) n° 2 PfandBG (en millions d'euros)	Montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours		Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance	
	2020	2019	2020	2019
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation du registre des valeurs de couverture pour les titres publics

Article 28 (3) n° 1 PfandBG Montant total des créances utilisées par catégorie (en millions d'euros)	2020	2019
inférieur ou égal à 10 millions d'euros	860,87	770,17
de 10 millions d'euros à 100 millions d'euros	2 077,50	1 774,71
supérieure à 100 millions d'euros	380,67	560,14

Article 28 (3) n° 2 PfandBG Montant total des créances utilisées par État et catégorie de débiteurs (en millions d'euros)	Date de référence	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	Garanties comprises pour des raisons de promotion des exportations
		dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par		
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2020	10,00	0,00	142,86	117,13	1 719,02	132,79	49,60	0,00	2 171,40	0,00
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2019	10,00	0,00	75,48	138,76	1 734,87	133,90	20,10	0,00	2 113,10	0,00
France, y compris Monaco	31/12/2020	45,53	0,00	0,00	0,00	1 014,28	0,00	87,83	0,00	1 147,64	0,00
France, y compris Monaco	31/12/2019	46,27	0,00	0,00	0,00	874,98	0,00	70,67	0,00	991,92	0,00
Total	31/12/2020	55,53	0,00	142,86	117,13	2 733,30	132,79	137,43	0,00	3 319,04	0,00
Total	31/12/2019	56,27	0,00	75,48	138,76	2 609,84	133,90	90,77	0,00	3 105,02	0,00

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des presta- tions en retard d'au moins 90 jours (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Répartition des valeurs de couverture Part dans le montant total des obligations hypothécaires en circulation (nominale)	2020		2019	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Masse de couverture totale	3 319,04	148,64 %	3 105,02	141,18 %
dont couverture ordinaire au titre de l'article 20 (1) PfandBG	3 319,04	148,64 %	3 105,02	141,18 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 4 (1) PfandBG	69,50	3,11 %	66,00	3,00 %
dont autre couverture au titre de l'article 20 (2) PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %

Autres valeurs de couverture Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 4, 5 et 6 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 19 (1) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 2 PfandBG				Créances au sens de l'article 19 (1) n° 3 PfandBG		Total	
	2020	2019	Total		dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement n° 575/2013/UE		2020	2019	2020	2019
République Fédérale d'Allemagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,50	28,00	43,50	28,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,50	28,00	43,50	28,00

Titres publics

Article 28 (1) n° 4 et 5 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 20 (2) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 20 (2) n° 2 PfandBG				Total	
	2020	2019	Total		dont obligations sécurisées au sens de l'article 29 du règlement n° 575/2013/UE		2020	2019
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Caractéristiques des titres hypothécaires émis

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 8 PfandBG Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)	2020	2019
Article 19 (1) n° 2 PfandBG	0,00	0,00
Article 19 (1) n° 3 PfandBG	0,00	0,00

Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indices	2020	2019
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	79,09 %	79,05 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	100,00 %	100,00 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
en millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Autres indices	2020	2019	
Article 28 (1) n° 7 PfandBG – montant total des créances dépassant les limites de l'article 13 (1) PfandBG	en millions d'euros	0,00	0,00
Article 28 (1) n° 11 PfandBG – moyenne pondérée par les volumes de l'âge des créances (période écoulée depuis l'octroi du crédit - seasoning)	Ans	5,13	5,16
Article 28 (2) n° 3 PfandBG – quotité de financement moyenne pondérée	%	51,73 %	52,74 %
Couverture ordinaire (nominale)	en millions d'euros	743,45	629,61
Part dans le nombre total en circulation	%	160,47 %	126,43 %

Titres publics

Article 28 (1) n° 8 PfandBG Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)	2020	2019
Article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00

Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indices	2020	2019
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	75,78 %	74,36 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	95,66 %	93,86 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
en millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pourcentage de dérivés

Comme l'année passée, il n'existait pas de dérivés au cours de l'année couverte par le présent rapport.

Nombre des ventes forcées et des mises sous séquestre ainsi que nombre des reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, il n'y a pas eu, comme l'année passée, de ventes forcées ni de mises sous séquestre, ni de reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

Montant total des arriérés en intérêts

Hypothèques	Montant en kEUR			
	Résidentiel		Commercial	
	2020	2019	2020	2019
Montant total des arriérés en intérêts	--	-	-	-

(20) PARTS DÉTENUES PAR LA SAARLB

Le tableau ci-dessous fait état des parts détenues par la SaarLB conformément à l'article 285 paragraphe 11 HGB – pour autant qu'elles ne soient pas secondaires (article 286 paragraphe 3 phrase 1 n° 1 HGB), au 31 décembre 2020.

N°	Nom et siège de la société	Capitaux propres en kEUR	Part détenue dans le capital en %	Résultat du dernier exercice en kEUR	
1	LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck	25	100,00	63	(2019)
2	LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck	300	100,00	3	(2019)
3	Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck	14 286	38,00	514	(2019)
4	Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	7 823	33,33	230	(2019)
5	Saarländische Wagnisfinanzierungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	8 157	30,43	381	(2019)
6	GSW-Saarländische Wohnungsbaugesellschaft mbH, Sarrebruck	11 341	28,57	1 475	(2019)
7	NBV Beteiligungs GmbH, Hanovre	12 561	21,33	1 177	(2019)
8	Deutsche Crowdinvest GmbH, Sarrebruck	374	20,00	-125	(2019)
9	Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck	65 636	19,34	351	(2019)
10	Artelis S A, Luxembourg	38 887	10,00	2 987	(2019)
11	S-Partner Kapital AG, Munich	7 581	9,31	-1 601	(2019)

Dans la grande société de capitaux indiquée ci-dessous, la quote-part des droits de vote est supérieure à 5 % :

- Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

Des contrats de transfert des résultats ont été conclus avec les entreprises n° 1 et 2.

La SaarLB est associée indéfiniment responsable dans l'entreprise ci-dessous :

- GLB GmbH & Co. OHG, An der Welle 4, 60422 Francfort-sur-le-Main

(21) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB

Conseil d'administration

Jan-Christian Dreesen

Vice-président du directoire
FC Bayern München AG
Président

Cornelia Hoffmann-Bethscheider

Présidente
Sparkassenverband Saar
Vice-présidente

Jürgen Barke

Secrétaire d'État
Ministère de l'Économie, du Travail,
de l'Énergie et des Transports, Sarre

Sarah Bennoit

Employée de banque
Landesbank Saar

Stefan Crohn

Ministère des Finances de
Rhénanie-Palatinat

Thomas Klein

Employé de banque
Landesbank Saar
(jusqu'au 31/05/2020)

Frank Humburg

Employé de banque
Landesbank Saar
(depuis le 01/11/2020)

Fred Metzken

Gérant
SHS Struktur-Holding-Stahl
Beteiligungsgesellschaft mbH

Thomas Roß

Employé de banque
Landesbank Saar
(jusqu'au 31/10/2020)

Daniela Schlegel-Friedrich

Présidente du Conseil Général
District de Merzig-Wadern

Jan Schneider

Employé de banque
Landesbank Saar
(depuis le 01/06/2020)

Ralph Singer

Employé de banque
Landesbank Saar

Peter Strobel

Ministre
Ministère des Finances et des Affaires
Européennes, Sarre

Prof. Dr. Wolfgang Wegener

Co-Chief Financial Officer
Becker Mining Systems AG

Délégué de l'autorité de surveillance :

Dominik Becker

Ministère de l'Économie, du Travail,
de l'Énergie et des Transports, Sarre

Les indications entre parenthèses se réfèrent uniquement à l'activité au sein du Conseil d'administration de la SaarLB.

Comité de direction

Dr. Thomas Bretzger
Président du Comité de direction

Gunar Feth
Vice-président du Comité de direction

Frank Eloy
Membre du Comité de direction

Dr. Matthias Böcker
Membre du Comité de direction

(22) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et les personnes liées à la SaarLB au 31/12/2020 sont les suivantes :

- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- toutes les filiales des co-entreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales et co-entreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB,
- toutes les co-entreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau),
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. En font partie les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB et les membres proches de leurs familles respectives.
- L'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs de la SaarLB peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec ces entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec celles-ci s'effectuent normalement, comme le veut la pratique, et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres propriétés défavorables.

La liste des principales sociétés associées de la SaarLB est mentionnée dans le relevé des parts détenues, voir annexe n° (18).

Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB et des apports versés se présente de la manière suivante :

en kEUR	2020	2019
Créances	211	653
Membres du Comité de direction de la SaarLB	11	29
Personnes occupant des postes à haute responsabilité	-	14
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	200	610
Dettes	431	554
Membres du Comité de direction de la SaarLB	111	50
Personnes occupant des postes à haute responsabilité	17	84
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	303	420

Les membres de famille ont versé à la SaarLB des apports de 176 kEUR (contre 130 kEUR l'année passée) ; en même temps, les créances s'élèvent à 293 kEUR (contre 0 kEUR l'année passée).

(23) MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE COLLABORATEURS DANS DES ORGANES DE SURVEILLANCE PRÉVUS PAR LA LOI

Au cours de la période couverte par le présent rapport, il existait les mandats suivants dans des organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux (y compris tous les établissements de crédit, quelle que soit leur forme juridique), tels que prévus par la loi :

Frank Eloy

Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

mediserv Bank GmbH, Sarrebruck

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nous assurons que, conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels reflètent bien le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Landesbank Saar et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation de la Landesbank Saar, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et opportunités de l'évolution probable de la Landesbank Saar y sont décrits.

Sarrebruck, le 19 mars 2021

Landesbank Saar

Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Publication selon l'article 26a paragraphe 1 phrase 2 de la loi portant réglementation du crédit (KWG)

La SaarLB exploite une filiale en France dont le siège est à Strasbourg et à laquelle sont affectés plusieurs « Centres d'Affaires ».

Il convient de fournir les informations suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Désignation de l'entreprise	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar
Type d'activité	Exercice d'opérations bancaires	Exercice d'opérations bancaires	Négociation d'opérations de crédit	Négociation d'opérations de crédit
Situation géographique	Allemagne	Allemagne	France	France
Chiffre d'affaires ¹	283 897	305 025	4 402	4 123
Nombre des salariés en équivalents temps plein	461,3	428,9	10,5	9,0
Bénéfices avant impôts ¹	36 553	44 090	466	402
Impôts sur les bénéfices ¹	18 489	23 934	167	128
Aides publiques obtenues	-	-	-	-

¹ en kEUR

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des produits des intérêts et des commissions ainsi que des autres produits d'exploitation. La LBS est comprise dans la Landesbank Saar Deutschland.

Publication selon l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi portant réglementation du crédit (KWG)

Le retour sur investissement au titre de l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), calculé comme quotient du bénéfice net et du total du bilan, s'élève à 0,12 % (0,15 % au 31/12/2019).

DOCUMENTS FEEU DE LA SAARLB AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion élaborées aux fins de diffusion (« documents FEEU » - format électronique européen unique) avec le nom de fichier « saarlb_187577.zip » (SHA256-valeur de hachage : 2fd40912d07642f6ebe107648ba3b22bf5ba94443dc-93f11b09988fa373eea26) sont à la disposition de l'émetteur aux fins de téléchargement dans le portail protégé destiné aux mandants.

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À la Landesbank Saar, Sarrebruck

Attestation sur la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion

Opinions

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Landesbank Saar, Sarrebruck, qui se composent du bilan au 31 décembre 2020, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie concernant l'exercice débutant au 1er janvier et se terminant au 31 décembre 2020 ainsi que des annexes, y compris de la présentation des méthodes comptables et d'évaluation. Par ailleurs, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Landesbank Saar pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020. En conformité avec les dispositions réglementaires allemandes, nous n'avons pas vérifié les éléments mentionnés du rapport de gestion dans le paragraphe « Autres informations » de notre attestation.

Selon les enseignements que nous avons tirés du contrôle, nous estimons que

- les comptes annuels ci-joints satisfont dans leurs aspects essentiels aux règles commerciales allemandes s'appliquant aux instituts et donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et que
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image fidèle de la situation de la Saar-LB. Dans ses aspects essentiels, le présent rapport de gestion est en accord avec les comptes annuels, est conforme aux dispositions réglementaires allemandes et présente de manière pertinente les risques liés à l'évolution future et les atouts dont dispose la banque. Notre opinion sur le rapport de gestion ne s'étend pas au contenu des éléments du rapport de gestion mentionnés dans le paragraphe « Autres informations ».

Conformément à l'article 322 paragraphe 3 phrase 1 HGB, nous déclarons par la présente que nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

Base de nos opinions

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 317 HGB et au règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (n° 537/2014), dans le respect des principes comptables de l'institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer IDW) en matière de vérification des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et de ces principes est décrite en détail dans le paragraphe « Responsabilité du commissaire aux comptes pour la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre

attestation. Nous sommes indépendants de la SaarLB en conformité avec les dispositions du droit européen, du droit commercial allemand et du droit professionnel et avons satisfait aux autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. Conformément à l'article 10 paragraphe 2 point f) du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, nous déclarons en outre ne pas avoir fourni de services autres que d'audit interdits visés à l'article 5 paragraphe 1 de ce règlement. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus lors de nos travaux de vérification sont suffisants et aptes pour servir de base aux opinions que nous émettons sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Sujets particulièrement importants dans la vérification des comptes annuels

Les sujets particulièrement importants pour nos travaux sont ceux qui, à notre appréciation, sont les plus significatifs dans notre vérification des comptes annuels pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. En relation avec nos travaux de vérification des comptes annuels, ces sujets ont été pris en compte globalement et dans la formation de notre opinion ; nous n'émettons pas d'opinion distincte sur ces sujets.

■ Évaluation de corrections de valeur individuelle pour les créances sur clients

À propos des méthodes comptables et d'évaluation appliquées par la Landesbank Saar aux corrections de valeur individuelle, nous renvoyons au chapitre « Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation » au paragraphe (3) de l'annexe de la SaarLB. Concernant l'explication du système de gestion du risque, nous renvoyons au chapitre « Rapport prudentiel » du rapport de gestion.

RISQUE AUQUEL SONT EXPOSÉS LES COMPTES ANNUELS

Au poste du bilan « Créances sur clients », la banque affiche à la date de clôture des comptes annuels des créances évaluées au coût amorti et issues d'opérations de crédit, après provision pour risque, d'un montant de 12 116 millions d'euros, soit env. 79,9 % du total du bilan. Durant l'exercice 2020, la banque a affiché dans le compte de résultat un montant total de 24,4 millions d'euros comptabilisé comme charges nettes aux fins de provision pour risque dans les opérations de crédit. Sur cette somme, 20,6 millions d'euros portent sur des corrections de valeur individuelle.

La détermination des valeurs de correction individuelle pour les risques de défaillance de créances sur clients est une question d'appréciation. Elle se base sur des estimations futures quant aux retours attendus de droits au paiement des intérêts et du principal de l'emprunteur ainsi que sur la réalisation de sûretés constituées. Parmi les principaux hypothèses et paramètres sous-jacents, on citera notamment la stratégie d'engagement (scénario de poursuite des activités ou de réalisation des sûretés) ainsi qu'au cas par cas l'évolution des marchés des achats et des ventes importants pour les clients emprunteurs ou, le cas échéant, les chances de succès de concepts de réorganisation ou de redressement des clients ou encore, dans le scénario de réalisation, les afflux probables découlant de la réalisation des sûretés. Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, l'incertitude des prévisions et des estimations peut augmenter.

Pour notre contrôle, il était donc important que des critères adéquats soient fixés pour identifier les engagements à risque de défaillance et que l'identification de tels engagements soit assurée dans le processus. Il était également important pour notre contrôle que des hypothèses et paramètres aient été définis dans les règles de l'art dans la détermination de la correction de la valeur individuelle, notamment quant à la stratégie d'engagement et le montant des retours de trésorerie attendus. Des hypothèses incorrectes peuvent entraîner une prise en compte non adéquate des risques de défaillance aigus et une évaluation erronée des créances.

MÉTHODE APPLIQUÉE DANS NOTRE CONTRÔLE

Nous nous sommes basés sur l'approche d'audit par les risques et avons fondé notre opinion à la fois sur les opérations de contrôle concrètes et sur celles basées sur des déclarations.

Dans un premier temps, nous nous sommes fait une idée globale de l'évolution du portefeuille de crédit, des risques de défaillance qui y sont liés, des méthodes et modèles utilisés ainsi que du système de contrôle interne quant à la surveillance et à l'évaluation des risques de défaillance dans le portefeuille de crédit. Nous avons mené des enquêtes pour évaluer l'adéquation du système de contrôle interne quant à la fixation de stratégies d'engagement et des autres hypothèses sous-jacentes et consulté les documents importants pour identifier les contrôles pertinents à cet égard.

Nous nous sommes ensuite assurés de la conception du système et de l'efficacité de ces contrôles à l'aide d'échantillons. Concernant les systèmes informatiques utilisés, nous avons vérifié l'efficacité du panneau de configuration et du contrôle des applications en y associant nos experts en informatique.

Nous avons sélectionné, compte tenu d'aspects d'importance et de risque, certains engagements individuels et analysé si ces engagements présentaient des critères laissant penser qu'il était nécessaire de procéder à une correction de valeur individuelle. Sur cette base, nous avons en particulier contrôlé les hypothèses concernant les flux de paiement contractuels attendus et/ou les flux de paiement résultant de la réalisation des sûretés constituées pour le crédit. Pour autant que ceci concerne les faits et soit important pour l'évaluation de la valeur, nous avons utilisé les expertises sur la valeur établies par des experts externes et prises en compte par la Landesbank Saar et avons évalué à l'aide d'informations accessibles au public si ses hypothèses ont été dûment définies à partir de sources internes et externes appropriées. Pour finir, nous avons analysé si la correction de valeur individuelle nécessaire avait été déterminée dûment sous l'angle arithmétique.

NOS CONCLUSIONS

Les critères d'identification d'engagements nécessitant une correction de valeur individuelle ainsi que les principales hypothèses et les paramètres sous-jacents relatifs au montant des flux de paiement contractuels attendus et/ou au montant des flux de paiement découlant de la réalisation des sûretés constituées ont été sélectionnés dans les règles de l'art et utilisés en conformité avec les principes comptables applicables au montant des corrections de valeur individuelle.

■ Adéquation des corrections de valeur forfaitaire pour les créances sur clients

À propos des méthodes comptables et d'évaluation appliquées par la Landesbank Saar aux corrections de valeur individuelle, nous renvoyons au chapitre « Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation » au paragraphe (3) de l'annexe de la SaarLB. Concernant l'explication du système de gestion du risque, nous renvoyons au chapitre « Rapport prudentiel » du rapport de gestion.

RISQUE AUQUEL SONT EXPOSÉS LES COMPTES ANNUELS

Au poste du bilan « Créances sur clients », la banque affiche à la date de clôture des comptes annuels des créances évaluées au coût amorti et issues d'opérations de crédit d'un montant de 12 116 millions d'euros, soit env. 79,9 % du total du bilan. La provision pour risques englobe des corrections de valeur forfaitaire pour les risques de défaillance latents dans les opérations de crédit d'un montant de 15,0 millions d'euros, soit une augmentation de 3,3 millions d'euros par rapport à l'année passée.

La banque détermine la correction de valeur forfaitaire destinée à couvrir les risques de défaillance latents de créances issues d'opérations de crédit ainsi que de passifs éventuels et d'engagements de crédit irrévocables selon une approche fondée sur des paramètres et basée sur un modèle Expected Loss. Parmi les hypothèses et paramètres sous-jacents importants pour quantifier ces risques de défaillance, on citera notamment la probabilité de défaillance spécifique aux emprunteurs, le taux de perte en cas de survenance de la défaillance ainsi que les hypothèses sur le taux de rappel attendu au niveau des passifs éventuels et des engagements de crédit irrévocables. Par ailleurs, des suppléments ont été ajoutés aux engagements de crédit pour lesquels des accords moratoires ont été conclus en lien avec la pandémie de coronavirus.

Les estimations et appréciations discrétionnaires étant accompagnées d'incertitudes et ayant un impact fort sur le montant des corrections de valeur forfaitaire nécessaires, il a été particulièrement important pour nous de vérifier que les principales hypothèses et les paramètres sous-jacents aient été définis dans les règles de l'art et dûment appliqués dans le modèle Expected Loss, de sorte qu'il puisse être tenu compte des risques de défaillance latents conformément aux principes commerciaux d'une évaluation prudente.

MÉTHODE APPLIQUÉE DANS NOTRE CONTRÔLE

Sur la base de notre estimation des incertitudes quant à l'évaluation des risques d'erreur, nous avons fondé notre opinion à la fois sur les opérations de contrôle concrètes et sur celles basées sur des déclarations.

Dans un premier temps, nous nous sommes fait une idée globale de l'évolution du portefeuille de crédit, des risques de défaillance qui y sont liés, des méthodes et modèles utilisés ainsi que du système de contrôle interne quant à la surveillance et à l'évaluation des risques de défaillance latents dans le portefeuille de crédit.

Nous avons mené des enquêtes pour évaluer l'adéquation du système de contrôle interne quant à la modélisation et au calibrage des paramètres et hypothèses sous-jacentes et consulté les documents importants pour identifier les contrôles pertinents à cet égard. Nous avons ensuite contrôlé l'adéquation, la configuration conforme et l'efficacité de ces contrôles à l'aide d'échantillons. Nos opérations de contrôle ont porté entre autres sur des contrôles de la définition, de la validation et de l'approbation des paramètres utilisés ainsi que de l'application conforme

des méthodes de notation mises en place pour permettre, dans une optique commerciale, une estimation appropriée des probabilités de défaillance spécifiques aux emprunteurs. En ce qui concerne les systèmes informatiques utilisés, nous avons contrôlé l'adéquation de l'environnement informatique et l'efficacité des contrôles informatiques généraux en y associant nos experts informatiques KPMG.

Sur cette base, nous avons dans un deuxième temps procédé à des opérations de contrôle basées sur des déclarations, comprenant entre autres l'analyse des résultats de la validation des modèles utilisés pour classifier le risque, le contrôle aléatoire de la qualité des paramètres utilisés pour le calcul de la correction de valeur forfaitaire ainsi que le nouveau calcul du modèle de calcul de la correction de valeur forfaitaire. Nous avons en outre contrôlé les bases et le calcul des suppléments à la correction de valeur forfaitaire opérés sur les engagements de crédit objet de moratoires.

Nous avons examiné si la correction de la valeur forfaitaire avait été dûment saisie dans le système de reddition des comptes et dans les comptes annuels de la banque.

NOS CONCLUSIONS

Les hypothèses et paramètres à la base de l'évaluation des créances sur clients selon une approche basée sur des paramètres ont été définis dans les règles de l'art et dûment intégrés au modèle de calcul de la correction de valeur forfaitaire en conformité avec les règles comptables d'une évaluation prudente, qu'il convient d'appliquer.

Autres informations

Les représentants légaux et/ou le conseil d'administration sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport non financier distinct qui sera probablement mis à disposition après la date de l'attestation et auquel il est fait référence dans le rapport de gestion.

Les autres informations comprennent également le rapport d'activité qui sera probablement mis à notre disposition après la date de la présente attestation.

Les autres informations ne contiennent pas les comptes annuels, les indications vérifiées du rapport de gestion ainsi que notre attestation.

Nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion ne portent pas sur les autres informations ; en conséquence, nous n'émettons d'opinion ni ne tirons de conclusion, sous quelque forme que ce soit, quant à ces dernières.

En relation avec notre vérification, nous sommes tenus de lire les autres informations et d'apprécier si elles

- présentent des incohérences importantes par rapport aux comptes annuels, aux indications vérifiées du rapport de gestion ou aux connaissances que nous avons obtenues lors de notre vérification ou
- semblent mal présentées sur des aspects essentiels.

Responsabilité des représentants légaux et du conseil d'administration quant aux comptes annuels et au rapport de gestion

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels qui répondent dans tous les aspects essentiels aux dispositions du droit commercial allemand applicables aux instituts. Ils doivent également veiller à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SaarLB. Les représentants légaux sont également responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires en conformité avec les principes comptables allemands pour établir des comptes annuels exempts de déclarations erronées importantes – voulues ou non.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux sont responsables de l'évaluation de la capacité de la SaarLB à poursuivre les activités commerciales. Ils doivent en outre indiquer les sujets importants en relation avec la poursuite des activités commerciales. Ils ont également pour tâche de faire le bilan de la poursuite des activités commerciales sur la base du principe comptable, pour autant que des conditions de fait ou de droit ne s'y opposent pas.

Par ailleurs, les représentants légaux sont responsables de l'élaboration du rapport de gestion qui donne globalement une image fidèle de la situation de la SaarLB et est en conformité sur tous les aspects essentiels avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future. Enfin, les représentants légaux ont pour responsabilité de prendre les dispositions et mesures (systèmes) qu'ils jugent nécessaires pour mettre au point un rapport de gestion en conformité avec les dispositions réglementaires allemandes à appliquer et pour apporter suffisamment d'éléments probants pour les déclarations faites dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est responsable de la surveillance du processus de reddition des comptes de la SaarLB aux fins de mise au point des comptes annuels et du rapport de gestion.

Responsabilité du commissaire aux comptes quant à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion

Notre objectif est de pouvoir dire avec une sécurité suffisante si les comptes annuels, dans leur ensemble, sont exempts de présentations erronées importantes – voulues ou non – et si le rapport de gestion donne globalement une image fidèle de la situation de la SaarLB, est conforme sur tous les points importants aux comptes annuels et aux enseignements tirés du contrôle, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future, et enfin de délivrer une attestation contenant nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion.

Une sécurité suffisante représente un niveau de sécurité élevé, mais ne garantit pas qu'un contrôle effectué en conformité avec l'article 317 HGB et avec le règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, compte tenu des principes comptables allemands définis par l'institut des experts-comptables (IDW), permette toujours de détecter une présentation erronée importante. Les présentations erronées peuvent résulter d'infractions ou d'inexactitudes et doivent être jugées essentielles si l'on peut

raisonnablement supposer qu'elles impactent, individuellement ou conjointement, les décisions économiques prises par des destinataires sur la base des présents comptes annuels et du rapport de gestion.

Durant le contrôle, nous faisons preuve d'une conscience professionnelle et conservons une attitude critique. Par ailleurs, nous

- identifions et évaluons les risques liés à des présentations erronées importantes – voulues ou non – dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion, planifions et réalisons des opérations de contrôle pour réagir à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et aptes à servir de base à nos opinions. Le risque de ne pas détecter de présentations erronées importantes est plus élevé en cas d'infractions qu'en cas d'inexactitudes, car les infractions peuvent englober une action frauduleuse, des falsifications, des informations incomplètes voulues, des présentations trompeuses et/ou la neutralisation des systèmes de contrôle internes ;
- comprenons mieux les systèmes de contrôle internes importants pour la vérification des comptes annuels et des dispositifs et mesures jouant un rôle important dans la vérification du rapport de gestion pour planifier des opérations de contrôle qui soient appropriées aux circonstances en présence, sans toutefois avoir pour objectif d'émettre vis-à-vis de la SaarLB une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;
- évaluons l'adéquation des méthodes de reddition des comptes appliquées par les représentants légaux ainsi que la viabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux et des informations qui y sont liées ;
- tirons des conclusions sur l'adéquation du principe comptable de poursuite de l'activité commerciale, utilisé par les représentants légaux, et évaluons sur la base des éléments probants que nous avons obtenus s'il existe une incertitude majeure en relation avec des événements ou des circonstances susceptibles de soulever des doutes significatifs quant à la capacité de la SaarLB à poursuivre l'activité commerciale. Si nous estimons qu'il existe une incertitude majeure, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans l'attestation sur les informations correspondantes figurant dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion respective. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants que nous avons recueillis jusqu'à la date de notre attestation. Des événements ou circonstances dans le futur peuvent cependant entraver la capacité de la SaarLB à poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels, ainsi que les informations ; nous évaluons également si les transactions et les événements à la base des comptes annuels sont présentés de manière à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SaarB ;
- évaluons la conformité du rapport de gestion avec les comptes annuels, son respect des dispositions réglementaires et l'image donnée de la situation de l'entreprise ;
- réalisons des opérations de contrôle sur les informations présentées par les représentants légaux dans le rapport de situation en ce qui concerne l'évolution future. Sur la base d'un nombre suffisant d'éléments probants adéquats, nous retraçons les hypothèses importantes

de l'évolution future, posées par les représentants légaux, et évaluons si les informations sur les perspectives d'avenir sont déterminées dans les règles de l'art à partir de ces hypothèses. Nous n'émettons pas de propre opinion sur les informations données quant aux perspectives d'avenir ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque important et inévitable que des événements futurs divergent fortement des indications données sur les perspectives d'avenir.

Nous examinons avec les responsables de la surveillance entre autres l'ampleur prévue et le calendrier du contrôle ainsi que les principales constatations du contrôle, y compris d'éventuelles lacunes dans le système de contrôle interne que nous observons lors de notre contrôle.

Nous déclarons vis-à-vis des responsables de la surveillance avoir respecté les exigences pertinentes en matière d'indépendance et examinons avec eux toutes les relations et autres sujets dont on peut raisonnablement supposer qu'ils ont un impact sur notre indépendance, ainsi que les mesures de protection prises.

Parmi les sujets que nous avons examinés avec les responsables de la surveillance, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants pour le contrôle des comptes annuels sur la période couverte par le présent rapport et qui sont donc les sujets particulièrement importants pour le contrôle. Nous décrivons ces faits dans l'attestation à moins que des lois ou autres dispositions réglementaires s'opposent à la publication des faits.

Autres exigences légales et juridiques

Attestation sur le contrôle de la reproduction électronique des comptes annuels et du rapport de gestion au titre de l'article 317 paragraphe 3b HGB, mise au point aux fins de diffusion

Conformément à l'article 317 paragraphe 3b HGB, nous avons examiné avec une sécurité suffisante si les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion (dénommées par la suite « Documents FEEU ») contenues dans le fichier « saarl_b_187577.zip » (SHA256-valeur de hachage : 2fd40912d07642f6ebe107648b a3b22bf5ba94443dc93f11b09988fa373eea26), qui peut être consulté dans le portail protégé pour l'émetteur, et mises au point aux fins de diffusion répondaient aux dispositions de l'article 328 paragraphe 1 HGB quant au format de reporting électronique (« format FEEU ») à tous les égards importants. En conformité avec les dispositions réglementaires allemandes, ce contrôle ne porte que sur le transfert des informations contenues dans les comptes annuels et le rapport de gestion au format FEEU et non sur les informations figurant dans ces reproductions ni sur d'autres informations contenues dans le fichier indiqué ci-dessus.

Nous estimons que les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion contenues dans le fichier mentionné ci-dessus et mises au point aux fins de diffusion répondent à tous les égards importants aux dispositions de l'article 328 paragraphe 1 HGB relatives au format de reporting électronique. Nous ne donnons, au-delà de ce point de vue et des opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion joints en annexe pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020, telles que contenues dans notre « Attestation sur la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion », aucune opinion sur les informations contenues dans ces reproductions ni sur les autres informations figurant dans le fichier indiqué ci-dessus. Nous avons contrôlé les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion contenues

dans le fichier mentionné ci-dessus en conformité avec l'article 317 paragraphe 3b HGB et dans le respect du projet de norme de contrôle de l'IDW : Contrôle des reproductions électroniques des comptes annuels et des rapports de gestion au titre de l'article 317 paragraphe 3b HGB (IDW EPS 410), mises au point aux fins de diffusion. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions est décrite en détail ci-dessous. Notre cabinet de commissaires aux comptes a appliqué les exigences auxquelles doit satisfaire le système d'assurance de la qualité de la norme correspondante de l'IDW : exigences auxquelles doit satisfaire l'assurance de la qualité dans le cabinet de commissaires aux comptes (IDW QS 1).

Les représentants légaux de la SaarLB sont responsables de la mise au point des documents FEEU avec les reproductions électroniques des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 328 paragraphe 1 phrase 4 n° 1 HGB.

Par ailleurs, les représentants légaux de la SaarLB sont responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour la mise au point des documents FEEU exempts d'infractions importantes – voulues ou non – aux dispositions de l'article 328 paragraphe 1 HGB relatives au format de reporting électronique.

Les représentants légaux de la SaarLB sont en outre responsables de la soumission des documents FEEU en même temps que l'attestation, les comptes annuels et le rapport de gestion contrôlés ainsi que d'autres documents à publier auprès de l'exploitant du Journal Officiel « Bundesanzeiger ».

Le Conseil d'administration est responsable de la surveillance de la mise au point des documents FEEU qui font partie du processus de reddition des comptes.

Notre objectif est de pouvoir dire avec une sécurité suffisante si les documents FEEU sont exempts d'infractions importantes – voulues ou non – aux exigences mentionnées à l'article 328 paragraphe 1 HGB. Durant le contrôle, nous faisons preuve d'une conscience professionnelle et conservons une attitude critique. Par ailleurs, nous

- identifions et évaluons les risques liés à des infractions importantes – voulues ou non – aux exigences de l'article 328 paragraphe 1 HGB, planifions et réalisons des opérations de contrôle pour réagir à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et aptes à servir de base à notre opinion ;
- comprenons mieux les systèmes de contrôle internes importants pour la vérification des documents FEEU pour planifier des opérations de contrôle qui soient appropriées aux circonstances en présence, sans toutefois avoir pour objectif d'émettre une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;
- évaluons la validité technique des documents FEEU, c'est-à-dire si le fichier contenant les documents FEEU répond aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2019/815 dans la version en vigueur à la date de clôture des comptes annuels et relative aux spécifications techniques que doit remplir ce fichier ;
- évaluons si les documents FEEU permettent une reproduction XHTML identique des comptes annuels et du rapport de gestion contrôlés.

Autres indications conformément à l'article 10 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public

Nous avons été élus commissaires aux comptes le 17 septembre 2019 par l'Assemblée générale. Nous avons été mandatés par le Président du Comité d'administration le 12 novembre 2020. Nous travaillons depuis l'exercice 2019 comme commissaires aux comptes annuels de la Landesbank Saar, Sarrebruck.

Nous déclarons par la présente que les opinions émises dans la présente attestation sont en conformité avec le rapport complémentaire adressé au Comité d'audit selon l'article 11 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (rapport de contrôle).

Commissaire aux comptes responsable

Le commissaire aux comptes responsable du contrôle est Monsieur Benedikt Sturm.

Sarrebruck, le 19 mars 2021

KPMG AG
Société d'experts-comptables

Eisele	Sturm
Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes

Décision d'utilisation des bénéfices

Le bénéfice au bilan de l'exercice 2020, d'un montant de 16 753 814,72 euros, est affecté aux Autres bénéfices non distribués de la SaarLB à raison de 7 403 814,72 euros et reporté à nouveau (report du bénéfice) à hauteur de 9 350 000,00 euros.

Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. En 2020 également, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration régulièrement, rapidement et en détail de l'évolution de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Avec le début de la pandémie de coronavirus en mars 2020, les répercussions potentielles ont été un sujet important supplémentaire dans toutes les réunions du Conseil d'administration et au sein du comité des risques. Le Conseil d'administration et le Comité de direction ont examiné en profondeur la politique commerciale de la Landesbank Saar et des questions fondamentales sur le développement de l'entreprise. Le Conseil d'administration a été associé aux décisions d'importance fondamentale et a, si nécessaire, donné son accord.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration a eu des échanges réguliers et intenses avec le Comité de direction de la SaarLB.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au total. Les autorités de surveillance des caisses d'épargne ont participé régulièrement aux réunions.

Dans les trois réunions ordinaires tenues depuis avril 2020, le Conseil d'administration a examiné les analyses mises à jour et les mesures prises par la banque dans le cadre de la pandémie de coronavirus. L'évolution générale de la pandémie ainsi que les impacts spécifiques, actuels et futurs, de la pandémie sur l'évolution du risque et des activités de la SaarLB ont été examinés en détail dans toutes les réunions. D'autres thèmes prioritaires ont porté sur le rapport continu relatif au projet SaarLB 2020 ainsi que sur la solution de coopération dans le Private Banking, prévue pour le second semestre. Dans toutes les réunions, le Comité de direction a informé les membres du Conseil d'administration de l'évolution économique de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

En font également partie l'évolution des produits et des charges, les risques et le taux du capital. En outre, les présidents des comités ont régulièrement fait rapport de leur travail.

Le Comité de direction a répondu sans délai aux questions du Conseil d'administration et à son entière satisfaction.

Comme par le passé, le Conseil d'administration a examiné lors de sa réunion de mars le résultat provisoire de l'exercice 2019 de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

En réunion d'avril, le Comité de direction et le commissaire aux comptes ont fait rapport en détail de l'exercice 2019. Sur la base de la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration a pris acte de la déclaration non financière distincte ainsi que du rapport de contrôle correspondant de l'Audit interne. Une information a également été donnée sur l'éventuel classement de la Direction et des membres du Conseil d'administration comme personnes politiquement exposées (PPE).

Lors de sa réunion d'août, le Conseil d'administration a examiné, entre autres, les comptes semestriels de la banque.

Les débats lors de la réunion de novembre ont porté en priorité sur l'examen et la prise de connaissance de la stratégie commerciale et prudentielle ainsi que de la stratégie informatique pour 2021 et sur l'adoption de la planification 2021. En outre, le Conseil d'administration a examiné les résultats de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration ainsi que le rapport sur les contrôles spéciaux. Par ailleurs, les débats ont débouché sur une recommandation à l'Assemblée plénière d'approuver la distribution de dividendes en 2020 pour l'exercice 2019. Pour finir, le Conseil d'administration a pris acte d'un rapport sur l'état actuel du sinistre survenu en 2016 et découlant d'un ajustement fiscal pour 2013.

Le Comité d'évaluation des risques s'est réuni à trois reprises dans le cadre d'une conférence téléphonique durant l'année couverte par le présent rapport. Le Comité d'évaluation des risques examine toutes les questions importantes en relation avec la stratégie prudentielle et les risques auxquels sont confrontées la banque et la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a régulièrement débattu des rapports prudentiels MaRisk de la banque et de la caisse d'épargne-construction avec le Comité d'évaluation des risques. Étant donné que la date de la réunion a été fixée début novembre, le comité a pris acte des rapports prudentiels MaRisk au 30/09/2020, qui n'étaient pas encore finalisés à cette date, début décembre dans le cadre d'une procédure de consultation. Par ailleurs, le Comité d'évaluation des risques a adopté les crédits individuels soumis à approbation. Ceci s'est fait non seulement dans le cadre des réunions, mais aussi par voie écrite dans trois cas. Lors de sa réunion de juin, le Comité d'évaluation des risques a procédé à une première analyse des risques sur les répercussions de la pandémie de coronavirus sur la banque. Lors des deux réunions suivantes, il a été fait rapport des répercussions de la pandémie de coronavirus sur le portefeuille de crédits de la banque (notamment les financements immobiliers / gros risques dus à une concentration ainsi que clientèle d'entreprises). Le Comité d'évaluation des risques a surveillé la conformité des conditions dans les opérations avec les clients avec l'approche commerciale et la structure prudentielle de la banque. Par ailleurs, il s'est assuré que les incitations dues au système de rémunération tiennent compte de manière adéquate de la structure de la SaarLB en matière de risque, de capital et de liquidité ainsi que de probabilité et échéance des recettes.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois sur la période couverte par le présent rapport et a examiné au cours de ces réunions en particulier des questions de surveillance du processus de reddition des comptes. Il a surveillé le contrôle des comptes annuels et l'indépendance du commissaire aux comptes. Le Comité d'audit a débattu avec le Comité de direction des rapports de l'Audit interne, du rapport sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ainsi que d'autres actes punissables, du rapport sur la fonction de conformité conformément à la loi sur le commerce de valeurs mobilières (WpHG), du rapport sur la fonction de conformité MaRisk, du rapport des délégués à la protection des données dans l'entreprise et du rapport sur la gestion de la sécurité de l'information. Lors de sa réunion d'août, le Comité d'audit a en outre débattu du sinistre OpRisk survenu en 2016 et découlant d'un ajustement fiscal de 2013 et d'éventuelles mesures en résultant ainsi que d'un cas de fraude au sein de la banque d'épargne-construction.

La réunion du Comité de contrôle des rémunérations a porté en priorité sur le rapport 2019 et les ajustements de fond du système de rémunération des collaborateurs dont il a été pris acte.

En raison de la pandémie, la formation continue des membres du Conseil d'administration en 2020 n'a pas eu lieu en présentiel, mais à l'aide d'une présentation sur la thématique

« Pilotage bancaire en période de crise – principaux champs d'action en raison de la Covid 19 », mise à disposition par la société KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft.

Lors de leurs réunions du 19 mars 2021, les organes de la banque ont débattu du respect des principes de bonne gouvernance que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect desdits principes durant l'exercice 2020. Un thème important a été une rétrospective sur l'année 2020 et l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'évolution des activités et du risque ainsi que l'évolution potentielle en 2021.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction du rapport de gestion et des comptes annuels au 31 décembre 2020 ainsi que de la proposition d'utilisation des bénéfices.

Les comptes annuels et le rapport de gestion au 31 décembre 2020 ont été vérifiés par les commissaires aux comptes de la société KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes, l'a approuvé et a entériné lors de la réunion du 19 mars 2021 les comptes annuels établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2020. Quitus a été donné au Comité de direction.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je remercie les clients et partenaires commerciaux de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction de la confiance qui nous a été accordée durant cet exercice difficile du fait de la pandémie de coronavirus. Par ailleurs, le Conseil d'administration remercie les membres du Comité de direction et les collaborateurs de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction du travail accompli durant l'exercice 2020 et de leur grand engagement personnel.

Sarrebruck, le 19 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration
Jan-Christian Dreesen

Mentions légales

Éditeur	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 66111 Sarrebruck Allemagne
Rédaction	Ressources humaines et Communication Courriel : service@saarlb.de
Conception	FBO GmbH ▪ Marketing et Business Digital Heinrich-Barth-Straße 27 66115 Sarrebruck Allemagne
Photos	©Petair – stock.adobe.com , iStock



Le rapport financier de la SaarLB est disponible en ligne sur :
www.saarlb.de/rapport-financier

Saar^{LB}

Landesbank Saar, Sarrebruck

ADRESSE Ursulinenstraße 2
66111 Sarrebruck / Allemagne
ADRESSE POSTALE 66104 Sarrebruck / Allemagne
TÉL. +49 681 383-01
FAX +49 681 383-1200
INTERNET www.saarlb.de
COURRIEL service@saarlb.de
CODE BIC/SWIFT SALADE55
CODE BANQUE 590 500 00

Landesbank Saar, Centre d'affaires de Coblenze

ADRESSE Peter-Klößner-Straße 5
56073 Coblenze / Allemagne
TÉL. +49 261 9521-8461
COURRIEL service@saarlb.de

Landesbank Saar, Centre d'affaires de Mannheim

ADRESSE Willy-Brandt-Platz 5 - 7
68161 Mannheim / Allemagne
TÉL. +49 621 124769-10
COURRIEL service@saarlb.de

Landesbank Saar, Centre d'affaires de Trèves

ADRESSE Nikolaus-Koch-Platz 4
54290 Trèves / Allemagne
TÉL. +49 651 9946-6138
COURRIEL service@saarlb.de

SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar

ADRESSE Résidence Le Premium
17 - 19, rue du Fossé des Treize
67000 Strasbourg / France
TÉL. +33 3 88 37 58 70
FAX +33 3 88 36 93 78
COURRIEL service@saarlb.fr

SaarLB France, Centre d'affaires

ADRESSE 203, rue du Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris / France
TÉL. +33 1 45 63 63 52
FAX +33 1 45 63 71 22
COURRIEL service@saarlb.fr



LBS Landesbausparkasse Saar

ADRESSE Beethovenstraße 35 - 39
66111 Sarrebruck / Allemagne
ADRESSE POSTALE Code postal 10 19 62
66019 Sarrebruck / Allemagne
TÉL. +49 681 383-290
FAX +49 681 383-2100
INTERNET www.lbs-saar.de
COURRIEL service@lbs-saar.de

LA SARRE

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

